

LES CAHIERS SCIENCE & VIE

AUX RACINES DU MONDE

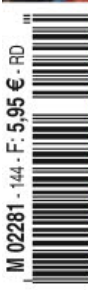
LA FONDATION DU
ROYAUME DE FRANCE
D'HUGUES CAPET
À PHILIPPE AUGUSTE

LA PRISE DU
CHÂTEAU FORT
UN DÉFI POUR
L'ARTILLERIE



Le temps des seigneurs L'âge féodal

LES CHEVALIERS ET
LEUR CODE D'HONNEUR



M 02281 - 144 - F: 5,95 € - RD

N° 144 AVRIL 2014 - FRANCE METRO: 5,95€ - DOM: 6,50 € - BEL: 6,95€ - CH: 9 FS - CAN: 8,95\$ CAN - ESP: 5,95 € - GR: 5,95 € - ITA: 6,50 € - LUX: 6,95 € - MAR: 70 DH - TOM AVION: 1450 CFP - TOM SURFACE: 850 CFP - PORT CONT: 15,95 € - TUN: 12 DTU



LA MARCHÉ DES SCIENCES

DÉCOUVERTES, INVENTIONS, AVENTURES SAVANTES AU FIL DE L'HISTOIRE

AURÉLIE LUNEAU

CHAQUE JEUDI

14H-15H

Rendez-vous avec les sciences sur France Culture du lundi au jeudi 14h-15h

en partenariat avec

**LES CAHIERS
SCIENCE & VIE**

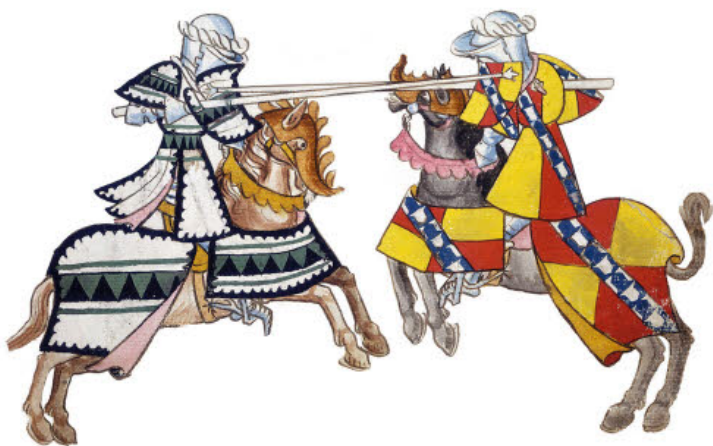
Écoute, réécoute et podcast
sur **franceculture.fr**



Comme un roman

Le mot féodalité évoque, pour nombre d'entre nous, un paysage rural ponctué de châteaux forts du haut desquels des seigneurs potentats saignent à blanc une paysannerie accablée par les servitudes, tandis que d'héroïques chevaliers galopent de batailles en tournois. Ces réminiscences de nos premiers cours d'histoire ou de la lecture des romans de Thomas Peacock et Walter Scott ne sont pas dénuées de fondements... La société féodale, fondée autour des liens unissant le suzerain à ses vassaux, pratique bien la violence. La terre qu'exploitent les serfs enrichit surtout les nobles, qui en usent comme d'un instrument de domination. Mais l'époque vaut mieux que sa réputation. Et surtout elle ne se résume pas à l'avènement des seigneuries castrales. Car si elle voit dans un premier temps l'émancipation de l'aristocratie, elle est le théâtre d'une transformation bien plus significative : celle du royaume des Francs en royaume de France.

En 843, lors du partage de l'Empire carolingien, qui aurait misé sur la Francie occidentale ? Ce domaine attribué à Charles le Chauve présente des contours qui ne respectent ni la géographie ni le zonage ethnique. Très vite le souverain doit composer avec les ducs et les comtes, passant avec eux des liens de fidélité réciproque qui augmentent leur pouvoir. L'heure des princes a sonné. Mais le roi aura sa revanche : les Capétiens, et en particulier Philippe Auguste, tourneront à leur profit le système féodal pour agrandir le domaine royal et renforcer l'autorité de la couronne. D'autres changements progressifs se font sentir, comme l'amélioration globale de la condition des paysans ou le formidable essor urbain dans lequel, il est vrai, les seigneurs locaux prennent une part active. L'archéologie apporte un témoignage précieux sur la naissance et l'évolution de ces villes médiévales, ainsi qu'en témoigne notre reportage à Château-Thierry, dont l'histoire est aussi passionnante et mouvementée que celle d'Ivanhoé...



Isabelle Bourdial
RÉDACTRICE EN CHEF



24
Aux alentours de l'an mil, la figure du seigneur - duc, comte ou simple châtelain - est au cœur du système féodal.

L'âge féodal le temps des seigneurs

62
Les châteaux forts en état de siège. C'est autour de leur défense ou de leur prise que se joue l'issue des guerres.



32
Symbole de la puissance du seigneur, la motte castrale évolue pour devenir, au XII^e siècle, une véritable forteresse.



68
La domination seigneuriale s'exprime à travers la propriété du sol et l'exercice du pouvoir sur les hommes.

38 Sélection de huit joyaux qui marquent les grandes phases de l'architecture castrale.

Recevez *Les Cahiers de Science & Vie* chez vous. Votre bulletin d'abonnement se trouve en page 73, la vente par correspondance en pages 94-95. Vous pouvez aussi vous abonner par téléphone au 01.46.48.47.87 ou par Internet sur <http://www.kiosquemag.com>. Un encart abonnement est jeté sur les exemplaires de la vente au numéro. Diffusion : France métropolitaine, Suisse, Belgique. Un encart Science & Vie catalogue Boutique S&V - « Laissez-vous surprendre » est jeté sur les exemplaires de toute la diffusion abonnés France métropolitaine.

SOMMAIRE

N° 144 • Avril 2014

CADRAGE

- 6 **Reportage** : Château-Thierry
sous le pinceau des archéologues
Marie-Catherine Mérat
- 14 **Féodalité** :
les ambiguïtés d'un concept
Marie-Amélie Carpio
- 16 **Interview** : Florian Mazel
« Pour un seigneur du Moyen Âge,
la notion de fidélité est essentielle »
Jean-François Mondot

LES DÉBUTS DE L'ÂGE FÉODAL

- 20 La fin d'un monde ?
Hélène Staes
- 24 À tout seigneur tout honneur
Marielle Mayo
- 32 Les châteaux forts
de la naissance à l'âge d'or
Fabienne Lemarchand
- 38 Hauts lieux d'un patrimoine
Fabienne Lemarchand



88
L'amour courtois :
pur et absolu, mais
loin d'être platonique.



Sans peur...
et sans reproches ?

La figure du chevalier, un modèle de vertu,
correspondait-elle à la réalité ? 82

L'AFFIRMATION DE LA FÉODALITÉ

- 48 La féodalité en questions
Jean-Philippe Noël
- 54 Le roi, seigneur de la France
Philippe Testard-Vaillant
- 62 Quand l'artillerie ouvre le feu
Karine Jacquet
- 68 La terre et ses liens de dépendance
Morgane Kergoat
- 74 Les villes, graines de liberté
Pascale Desclos

LE TRIOMPHE DES VALEURS CHEVALERESQUES

- 82 Sans peur... et sans reproches ?
Christophe Migeon
- 88 Naissance de l'amour fou
Jean-François Mondot
- 96 **Interview** : Alain Guerreau
« La féodalité, terme forgé au
XVII^e siècle, est une pure fiction »
Serge Tignères

Château-Thierry

sous le pinceau
des archéologues

CHATEAU
THIERRY
2014
F74
13-01-14

De fouilles en fouilles, depuis 1986, les archéologues ont fait des découvertes étonnantes. Elles éclairent d'un jour nouveau la naissance et l'évolution des petites villes médiévales.



Le château, érigé sur une butte naturelle et dominant la Marne, a favorisé le développement de la ville. (Dessin du XVI^e siècle et vue actuelle.)



D

'un vaste plateau envahi par la végétation émergent les vestiges d'une tour, les murs arasés de ce qui fut jadis une enceinte fortifiée. Au sud, seule la porte Saint-Jean a résisté à l'épreuve du temps. Difficile d'imaginer qu'il y a huit siècles, se dressait là, à 50 km au sud-ouest de Reims, une puissante forteresse, propriété des comtes de Champagne puis résidence de plusieurs rois de France (Philippe V le Bel, Louis XIII...). À l'époque, la tour maîtresse du château se dressait fièrement dans le paysage, symbole de puissance et d'autorité. Aujourd'hui, le château a perdu de sa superbe, mais il est toujours visible pour qui sait le regarder. Il a laissé son empreinte dans chaque bloc de calcaire, chaque strate du sol, chaque implantation de poteau... « *Tout l'art de l'archéologue est de rendre visible l'invisible* », sourit François Blary, maître de conférences en histoire et archéologie de l'Occident médiéval à l'université de Picardie, qui étudie Château-Thierry depuis plus de vingt ans. Depuis 1986, le château et la ville font l'objet d'investigations archéologiques. Plus de 50 fouilles ont été entreprises, qu'il s'agisse de fouilles préventives menées à l'occasion d'aménagements urbains – la réfection d'un quartier, la construction d'une médiathèque... – ou programmées, s'inscrivant alors dans un projet scientifique déterminé.

Chantier de la rue de la Madeleine : fouille d'une sépulture.



« L'archéologie, qui au regard d'un certain nombre d'historiens, n'apparaissait que comme une source complémentaire, est devenue à Château-Thierry une source principale d'acquisition de données. C'est une première », raconte l'archéologue.

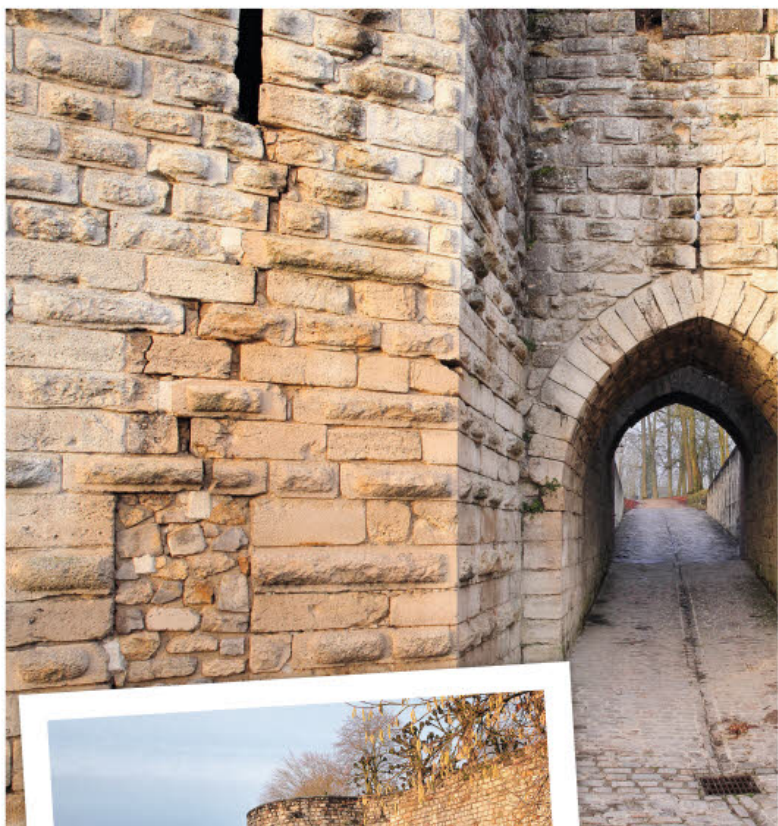
Or cette approche inédite a révélé au fil des ans des découvertes capitales. Non seulement elle a permis de réécrire l'histoire de la ville et de son château, mais elle a apporté un témoignage précieux sur l'évolution des petites villes médiévales si longtemps délaissées par les spécialistes. Ce témoignage vient d'être consigné dans une œuvre monumentale, la première du genre : plus de 600 pages consacrées à l'archéologie historique de Château-Thierry, du VIII^e au XVI^e siècle.

PLUS ANCIEN QUE PRÉVU

L'aventure débute au milieu des années 1980. La municipalité décide d'aménager le site du château, un projet touristique est élaboré. Au vu de l'état de dégradation du lieu, le projet est jugé irréaliste. À la place, un vaste programme de sauvetage voit le jour, qui implique la réalisation d'investigations archéologiques poussées. Deux premières fouilles sont initiées, le long de la courtière nord du château et à proximité de la tour Thibaud. « Lorsque l'on fouille, on repère la superposition des couches de terre, les différences de couleur, les formes circulaires qui sont le signe de l'implantation d'un poteau, relate Sébastien Ziegler, responsable de l'unité d'archéologie de Château-Thierry. Du mobilier est fréquemment retrouvé, des céramiques, des monnaies... C'est ce faisceau d'indices qui nous amène à telle ou telle datation ». Les archéologues font alors une découverte étonnante : l'existence, dès la seconde moitié du IX^e siècle, d'une tour de bois entourée d'une enceinte. « On ne se doutait pas que la construction du château avait débuté si tôt ».

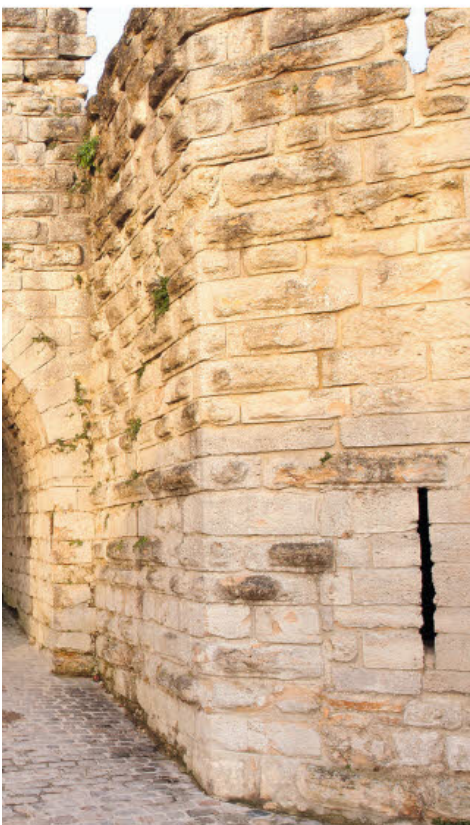
La plus ancienne mention écrite évoque plutôt le X^e siècle. Dans ses Annales, le chroniqueur Flodoard (894-966), chanoine de la cathédrale de Reims, relate l'incarcération, en 923, du roi Charles III dit « le Simple » par Herbert II de Vermandois dans le Castrum Theodorici. Mais lors des fouilles, du mobilier – poinçons en os, lampe à huile... – et un denier de Charles le Chauve frappé à Amiens (864-875) sont retrouvés. Ils confirment sans ambiguïté la datation de cette première place forte identifiée : seconde moitié du IX^e siècle.

Que nous apprennent les sources écrites ? Qu'à cette époque apparaît la puissante famille aristocratique des Herbertiens, qui sera à l'origine de la formation du comté de Champagne. Vers 870-877, la propriété du site est confirmée par Charles le Chauve à Herbert 1^{er}, comte de Vermandois et descendant de Charlemagne. L'installation d'une enceinte révélée par l'archéologie est le signe évident d'une volonté de défendre les lieux. Dès la seconde moitié du IX^e siècle, la forteresse herbertienne est donc constituée.



Mais les découvertes des archéologues ne s'arrêtent pas là. L'analyse des couches géologiques révèle que d'importants travaux de construction sont mis en œuvre dès le début du X^e siècle. La surface fouillée est recouverte d'importants apports de terre, suggérant qu'une partie du site a été creusée pour en surélever une autre. « Deux espaces ont été créés : l'un noble à l'est, l'autre domestique et économique à l'ouest, où vivaient et travaillaient les gens au service du seigneur », interprète François Blary. Une haute cour et une basse cour sont ainsi constituées, séparées par un fossé d'axe nord-sud. Dans la haute cour, une tour massive en pierre est édifée. Les vestiges de la tour Thibaud le confirment : ses parties les plus anciennes datent de l'extrême fin de l'époque carolingienne, une rareté. Il

Peigne en os, IX^e s.; pendentif sculpté sur os, X^e s.; lampe à huile, terre cuite, XII^e s.



François Blary: « Une histoire qui se priverait de ses sources archéologiques n'a pas de sens au XXI^e siècle ».



L'analyse des vestiges encore debout a permis de restituer les étapes de fortification (la porte Saint-Jean, XIII^e s.; l'enceinte urbaine).

ON NE SE DOUTAIT PAS
QUE LA CONSTRUCTION DU
CHÂTEAU AVAIT DÉBUTÉ SÎTÔT



Le château en trois phases



Dès le X^e siècle, la tour Thibaud, domine le site. L'enceinte est scandée de tours carrées. La haute cour, à l'est, abrite la résidence du seigneur, et la basse cour les activités domestiques.



XII^e siècle: le comte Thibaud II fait tout reconstruire. On compte 1ha sous enceinte. Celle-ci, désormais en pierre, se dote de tours rondes. La tour maîtresse, agrandie, est flanquée d'une chapelle.



XIV^e siècle: le site, fortifié, atteint 2,60ha. La basse cour est désormais côté est, la haute cour avec le logis seigneurial à l'ouest. À l'entrée, une petite forteresse: la porte Saint-Jean.

Bien que plus modeste (81 m²), la cuisine du château de Montreuil-Bellay donne un bon aperçu de celle de Château-Thierry.



Sébastien Ziegler dirige l'unité archéologique de Château-Thierry



UNE DÉCOUVERTE INATTENDUE : LES PLUS VASTES CUISINES D'EUROPE CONNUES À CE JOUR

s'agit là d'un des tout premiers donjons en pierre d'Europe. Des tours de flanquement carrées en pierre scandent désormais l'enceinte. C'est dans cette forteresse redoutable qu'est emprisonné Charles le Simple en 923. « Il paraît évident qu'Herbert II [...], au plus tard quand il devient comte de Vermandois en 896, se sent alors suffisamment puissant pour faire édifier à Château-Thierry une imposante forteresse, qui, d'un simple point fort dans le courant du IX^e siècle, devient au début du X^e siècle une place forte dont le rôle économique, religieux et politique devait être à la mesure des ambitions de son possesseur », écrit François Blary.

Dès lors et jusqu'à la fin du XIII^e siècle, primauté est donnée à la défense. Plusieurs campagnes de fortification se succèdent, comme l'atteste l'archéologie du bâti, qui consiste à analyser les structures encore en élévation ou retrouvées lors des fouilles. Composition des parements, des revêtements de maçonnerie, provenance des matériaux... Les tours de flanquement encore accessibles ont été passées au peigne fin par les chercheurs. « Par un relevé précis de l'ensemble des élévations, on peut identifier plusieurs périodes successives, explique Sébastien Ziegler. On repère que tel mur s'appuie sur tel autre, ce qui nous permet de fixer une première chronologie relative. Puis on amène des dates grâce à divers éléments : un compte de construction, un type de céramique, un denier... ». Peu à peu, l'histoire se précise.

Entre 1120 et 1130, Thibault II, comte de Champagne, ordonne à son châtelain Hugues Thierry de

reconstruire l'ensemble des fortifications. Les tours carrées deviennent rondes. L'enceinte en bois se transforme en mur de pierre. La tour Thibaud est agrandie vers le sud et flanquée d'une chapelle. L'iconographie apporte à son tour de précieuses informations, car seule la copie d'un croquis original du XIV^e siècle permet de se représenter les parties hautes de la tour. Celle-ci aurait compté quelque sept étages. « La confrontation de toutes les données, textuelles, archéologiques, iconographiques, est nécessaire, observe François Blary. Chacune constitue une pierre du raisonnement permettant de reconsidérer l'évolution du château. » Au XIII^e siècle, le château voit progressivement ses défenses renforcées, ses enceintes repoussées, son organisation repensée (croquis). D'un peu plus de 1 hectare sous enceinte au sortir du XII^e siècle, le site atteint à la fin du XIII^e siècle 2,60 hectares.

Le XIV^e siècle marque une rupture. Le comté de Champagne est rattaché à la couronne par le traité du 14 mars 1336. De nouvelles formes d'attaque apparaissent, utilisant l'artillerie à feu. « Les très hauts murs et les fenêtres étroites n'ont plus grande efficacité », note François Blary. La recherche du luxe et du confort s'affirme. Pour preuve, une découverte, étonnante, faite dans les années 1990 : la mise au jour, dans la partie nord du site, de cuisines aux dimensions démesurées : un espace de 690 m² doté d'une cheminée monumentale de 10,50 m sur 10,50 m, la plus vaste connue à ce jour en Europe. « La découverte était inattendue.

Furgeoire en os, XV^e-XVII^e s.

La première salle de la cuisine compte, au XIV^e s., deux cheminées et un foyer central de 10,50 m sur 10,50 m.

L'escorcherie, à ciel ouvert, était l'endroit où les bouchers débitaient les bêtes.

XIV^e s.: une deuxième salle, la saucerie, offre une cheminée et un escalier permettant l'accès à l'étage et à une tour.

La tour de l'enceinte du XIII^e s. est intégrée dans la cuisine au XIV^e s.



Un réseau hydraulique élaboré alimentait en eau la grande cuisine.

Peu de vaisselle de table (tel ce pichet) a été retrouvée, les cuisines étant réservées à la préparation des repas.



Un bassin permettait de conserver les poissons frais pour les préparations culinaires.

Petit pressoir à huile du XIV^e s.



Cuillère en alliage cuivreux, XVI^e s.

Les cuisines, une découverte de taille

En 1995, les fouilles entreprises au nord de la haute cour mettent au jour des cuisines au volume monumental (690 m²), datées des XIV^e et XV^e siècles, qui témoignent d'innovations spectaculaires: jusqu'à huit emplacements de foyers, une aire de boucherie et de rejet des déchets domestiques, une fosse

à poissons... Plus étonnant, les archéologues découvrent un puits de 54 m de profondeur et plusieurs tronçons d'adduction d'eau, notamment des coques de protection réalisées en pierre de taille calcaire et des tuyaux de plomb, le tout disposé dans une tranchée. Signes qu'un important réseau de canalisation alimente

le site avec de l'eau sous pression, dès le XIV^e siècle! Parmi les objets retrouvés, les chercheurs identifient des rejets alimentaires et des céramiques, mais aussi des dés à coudre, dés à jouer, instruments de musique... indiquant qu'à l'époque, les cuisines ne sont pas seulement un lieu de préparations culinaires,

mais aussi un lieu de vie. Combien de personnes s'y activent? 25 « maîtres queux » au minimum, si l'on en croit un document du XV^e siècle écrit par Olivier de la Marche, maître d'hôtel du palais des ducs de Bourgogne, dont la cuisine fut construite sur un plan similaire à celle de Château-Thierry.

M.-C. M.

Les publications antérieures concernant les cuisines faisaient apparaître de petits lieux ». Le site témoigne, en outre, d'innovations techniques remarquables (voir l'encadré p.11).

Fouilles après fouilles, le château livre ses secrets. Mais s'intéresser au château, c'est aussi, inévitablement, s'intéresser à la ville qu'il a participé à faire émerger. Dès sa création en 1987, le service municipal d'archéologie de Château-Thierry effectue des recherches préventives dans différents quartiers. « Il est vite apparu que ces études étaient le seul moyen de renouveler les données sur la genèse de la ville et son développement », raconte François Blary, et de tordre le cou à quelques « légendes urbaines ».

MAIS QUI EST DONC THIERRY?

Au siècle dernier, les membres de la société antique de Château-Thierry émettent l'hypothèse que la ville est l'héritage direct d'une cité antique. Ce schéma est en effet attesté pour de grandes agglomérations : Tours, Reims, Paris, Marseille... Est-il valable pour une petite ville comme Château-Thierry ? Pour le savoir, François Blary entreprend en 1996 une analyse morphologique du parcellaire, en se basant sur le cadastre napoléonien de 1820. Le principe ? Les occupations successives du territoire laissent une empreinte dans les formes paysagères – réseaux rectilignes, formes curvilignes... –, qu'il s'agit de décoder. Or cette empreinte, complétée par des observations de terrain, révèle clairement que l'agglomération antique et la cité médiévale sont deux entités distinctes. Château-Thierry n'est pas l'héritage d'une cité antique, mais une ville dite « d'accession médiévale », un véritable bourg castral !

Entre 933 et 936, un conflit opposant Herbert II et le roi Raoul de Bourgogne oblige ce dernier à faire le siège de la forteresse, à deux reprises. Lors du premier siège, en 934, le chroniqueur Flodoard mentionne l'existence d'un « murus » enserrant un espace extérieur au château. Cette première enceinte urbaine assurait sans doute la protection d'une population déjà présente sur cet espace, dont elle aurait favorisé l'installation.

Autre question âprement débattue : à partir de quand cet habitat médiéval peut-il être qualifié de ville ? Dans les sources écrites, il faut attendre le ^{xvi}^e siècle pour que Château-Thierry soit clairement identifiée comme telle. « Pour que l'agglomération née sous la protection du château grandisse, pour que le village devienne une ville, il faut quelque chose de plus : un marché hebdomadaire, une foire périodique, un pont, un port, éléments de croissance s'ajoutant à l'élément d'origine », liste François Blary. Or les investigations historiques et archéologiques menées ces vingt dernières années l'attestent : tous ces ingrédients sont présents au ^{xii}^e siècle. À cette époque, le bourg participe activement au réseau économique créé



Les cuisines étaient aussi un lieu de vie, comme en témoignent ces dés à jouer.



Porte Saint-Jean (ici, la salle de garde, 1^{er} étage) : l'architecture révèle une tension permanente entre défense et confort.

par les quatre foires de Champagne, géographiquement proches : Lagny-sur-Marne, Provins, Troyes et Bar-sur-Aube. Dans la seconde moitié du ^{xii}^e siècle, un pont est attesté. Élément de franchissement et de contrôle de la rivière, il est un facteur déterminant du développement urbain. L'existence de structures d'appontement observées dans les fouilles de l'hôtel des Trois Marchands, sur la rive droite, trahit également l'existence d'un port dès le ^{xi}^e siècle. Charte de bourg, églises paroissiales, centre judiciaire, corporations de marchands et d'artisans... « Très vite, tous ces critères sont réunis dès le ^x^e siècle, affirme François Blary. Il n'est pas encore certain que l'on puisse parler de ville à cette époque, mais il y a clairement une volonté de la créer. Au ^{xiii}^e siècle, la ville existe. Il aura donc fallu 200 ans pour cristalliser cette belle histoire. »

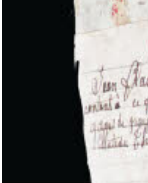
Les investigations archéologiques ont enfin révélé un troisième élément capital, pour qui s'intéresse au développement des petites villes d'accession médiévale : à Château-Thierry, le processus d'urbanisation ne fut pas seulement l'œuvre de l'autorité comtale. Des pouvoirs locaux ont aussi



Figurine du ^v^e s. réutilisée enorfèvrerie au ^{xi}^e s.

À LIRE

• François Blary, « Origines et développement d'une cité médiévale, Château-Thierry », *Revue archéologique de Picardie*, N° spécial 29, novembre 2013.



Le paiement des gages (ici, de 1400) reflète la vie au château. (En haut, fouille rue de la Madeleine.)

LA CONFRONTATION DES DONNÉES TEXTUELLES, ARCHÉOLOGIQUES... A PERMIS DE RÉÉCRIRE L'HISTOIRE DU CHÂTEAU

joué un rôle crucial. À l'origine de cette découverte, un projet fou : en 1997, les chercheurs entreprennent de recenser toutes les structures souterraines maçonnées de la ville : caves, salles basses... Plus de 200 espaces souterrains sont analysés. Les scientifiques repèrent alors, dans le quartier Saint-Crépin face à l'église, un bâtiment aux caractéristiques médiévales évidentes : deux niveaux de salles basses, plusieurs rangées d'arcades en calcaire... « On est descendu comme des spéléologues pour découvrir un lieu encombré », se souvient François Blary. Après une analyse architecturale scrupuleuse, l'archéologue entreprend de restituer l'aspect que devait avoir le bâtiment au XII^e siècle : il s'agit d'une grange, sans doute destinée au stockage du grain. « En fait, ce qu'on avait retrouvé, c'était une halle, l'emplacement du marché ! » Après recoupement avec les sources écrites, il apparaît que cette halle marchande est mentionnée dès 1182, propriété

de l'abbaye de Chézy-sur-Marne. À l'époque, les grandes abbayes produisent énormément de surplus, qu'elles écoulent sur le marché urbain. Cette découverte met en évidence le rôle économique joué par le monde monastique. « Ce n'est pas seulement le château et la volonté châtelaine qui font que l'on crée une ville, c'est la concordance de toute une série de facteurs », conclut François Blary. L'influence du monde monastique, souvent minimisée dans le phénomène d'ancrage urbain, en fait partie ». Après vingt années de recherches et une cinquantaine de fouilles, un mystère néanmoins demeure : Pourquoi « Château-Thierry » ? « Qui est Thierry ? Après toutes les études que nous avons menées, nous ne le savons toujours pas ! », confie Sébastien Ziegler. Une bonne raison de continuer à fouiller.

Marie-Catherine Mérat

Féodalité : les ambiguïtés d'un concept

Le terme de « féodalité » n'a jamais été univoque. Qu'il désigne une relation de vassalité ou l'ensemble du système féodal, le mot lui-même n'apparaît qu'au ^{xvii}^e siècle.

Apparition *a posteriori*

Au sens strict, la féodalité désigne une organisation sociale fondée sur le lien qui unit un seigneur à son vassal. Ces relations apparaissent dès la fin du ^{viii}^e siècle, pour prospérer à partir du ^{ix}^e siècle, sur fond de déclin de l'autorité royale, alors que la carte de ce qui deviendra la France prend l'allure d'une juxtaposition de principautés et de baronnies. Elles perdureront jusqu'au ^{xv}^e siècle, mais le mot lui-même n'apparaîtra qu'au ^{xvii}^e siècle.

Fondés sur la cérémonie de l'hommage, les rapports entre seigneur et vassal sont définis par un ensemble d'obligations réciproques. Le premier s'engage à protéger le second, celui-ci lui assurant en retour son dévouement et son aide, essentiellement militaire. Si l'octroi par le seigneur, d'une terre, ce fief (*feodum*) qui a donné le mot de féodalité, fait généralement partie du contrat, il n'a toutefois rien de systématique jusqu'à la fin du ^x^e siècle, où la pratique de cadeaux, les *beneficia*, est prépondérante.



Les liens de vassalité fondent la société du Moyen Âge, qui est loin d'être égalitaire. (Représentation allégorique des différents niveaux de la société française, ^{xv}^es.; à dr., une archère du château de Termes, en Aude.)



Une « hiérarchie d'égaux »

Le lien féodal est un lien d'homme à homme, qui trouve son expression symbolique dans le baiser qui conclut le rituel de l'hommage. Il obéit aussi à une double fonction sociale : l'organisation verticale de l'aristocratie militaire, mais aussi l'affirmation et le renforcement de la cohésion de ce groupe. En ce sens, la relation de vassalité est autant communautaire que personnelle. Son caractère de réciprocité vise, souligne l'historien Jacques Le Goff, à créer une « hiérarchie d'égaux ».

Celle-ci s'inscrit dans un cadre plus vaste, dont elle n'est que l'une des trois composantes, le système seigneurial. Ce dernier repose sur une organisation tripartite de la société : ceux qui prient (*oratores*), ceux qui combattent (*bellatores*) et ceux qui travaillent (*laboratores*), et fonde le pouvoir politique et économique des deux premiers ordres sur la possession de la terre.

De la féodalité au féodalisme

La signification du terme de féodalité n'a jamais été univoque. Si la notion reste attachée à une période, l'Occident chrétien du IX^e au XV^e siècle, son sens a pu excéder le simple rapport du vassal à son suzerain autour du fief pour désigner l'ensemble du système seigneurial. Plus tard, Marx inscrit le concept sous le terme de « féodalisme », dans la perspective de la lutte des classes, pour désigner les rapports sociaux entre l'esclavagisme antique et le capitalisme. Aujourd'hui, l'ancien glissement sémantique perdure. Selon les historiens, la féodalité pourra avoir deux acceptions. Chez les uns, elle désignera les seuls liens de vassalité ; chez les autres, elle caractérisera sous le nom de « féodalisme » ou de « société féodale », la hiérarchie structurant l'ensemble de la société médiévale.

Marie-Amélie Carpio

Chronologie

- **28 JANVIER 814** : mort de Charlemagne.
- **AOÛT 843** : éclatement de l'Empire carolingien, avec le traité de Verdun qui consacre son partage en trois États : la *Francia occidentalis*, la *Francia orientalis*, et la Lotharingie.
- **987-996** : règne d'Hugues Capet. Fondation de la dynastie des Capétiens.
- **ENTRE 1027 ET 1030** : l'évêque Adalbéron de Laon compose son *Poème au roi Robert*, destiné à Robert le Pieux, qui théorise la répartition de la société entre ceux qui prient (*oratores*), ceux qui combattent (*bellatores*) et ceux qui travaillent (*laboratores*).
- **1095-1099** : première croisade.
- **1180-1223** : règne de Philippe Auguste. Il se fait appeler roi de France et non plus roi des Francs.
- **1204** : prise de la Normandie au roi d'Angleterre (dynastie des Plantagenêts).
- **1226-1270** : règne de Louis IX, dit Saint Louis.
- **1285-1314** : règne de Philippe le Bel, dernier descendant direct des Capétiens.
- **1337-1453** : guerre de Cent Ans.
- **MAI-JUIN 1358** : la Grande Jacquerie, révolte de la paysannerie du grand bassin parisien.
- **1346-1353** : la Grande Peste. Le tiers de la population de l'Occident succombe à la peste noire.
- **1789** : abrogation des droits seigneuriaux.



❧ Pour un seigneur
du Moyen Âge, la notion
de fidélité est essentielle

PROPOS RECUEILLIS PAR JEAN-FRANÇOIS MONDOT – PHOTOS OLIVIER ROLLER

Les seigneurs, ces élites du ^x^e siècle, sont au cœur du système féodal. Laissant la culture aux hommes d'Église, ils se définissent par la prouesse guerrière. Il faut attendre le ^{xiii}^e siècle pour voir émerger une culture profane avec les « chevaliers lettrés ».

Cahiers de Science & Vie : À l'époque carolingienne succède un monde féodal caractérisé par un éclatement du pouvoir. Peut-on parler de véritable rupture ? Les seigneurs du ^x^e siècle ne sont-ils pas les anciennes élites du ^{ix}^e siècle ?

Florian Mazel : Je dirais que les continuités l'emportent sur les ruptures. Certes, sur le plan de la structure politique globale, les pouvoirs centraux s'affaiblissent, et tout se passe désormais à une échelle régionale. Mais cette réduction des horizons est compensée par une continuité des élites très visible à l'échelle des princes. En ce qui concerne l'aristocratie moyenne (celle qui possède un ou plusieurs châteaux), les historiens repèrent également, quand ils disposent d'une documentation adéquate, une continuité biologique et lignagère avec l'aristocratie locale de l'époque carolingienne.

Les choses sont moins nettes, en revanche, aux échelons plus subalternes de l'aristocratie. Sur les chevaliers, qui constituent les entourages des princes et des seigneurs de château, les historiens manquent de documents avant le ^{xii}^e siècle. Certains d'entre eux sont-ils d'anciens paysans enrichis que l'on a armés ? Il semble que ce soit le cas en Catalogne, où le monopole aristocratique sur les armes est moins rigoureux que dans les pays de vieille Chrétienté. En effet, cette région se trouve au contact de l'Islam. Les difficultés des combats contre les musulmans obligent à plus de souplesse. Les conditions sont donc réunies pour une mobilité sociale ascendante de la paysannerie enrichie vers la petite chevalerie.

CSV : Cet âge des seigneurs est couramment désigné sous le terme de « féodalité ». D'où vient ce terme ?

F. M. : Ce mot prête à caution, en particulier parce qu'il n'est pas d'origine médiévale. Au Moyen Âge on parle de bénéfice ou de fief (en latin *beneficium* ou *feodum*) mais

pas de féodalité. On utilise surtout la notion de fidélité pour désigner le lien, toujours pensé comme réciproque, entre un supérieur et un inférieur. En latin, le même mot (*fides*) peut d'ailleurs signifier aussi bien la foi chrétienne que la fidélité envers un seigneur. Cela montre à quel point cette notion est centrale.

Mais le concept de féodalité est forgé à l'époque moderne. Au ^{xvi}^e et ^{xvii}^e siècle, certains juristes inventent ce terme pour valoriser l'ancienneté des droits de certaines familles de la noblesse. Au ^{xviii}^e siècle, il est repris dans un sens péjoratif pour désigner l'arbitraire du pouvoir nobiliaire, en particulier les droits seigneuriaux pesant sur les paysans. La Révolution française, avec l'abolition des « droits féodaux » dans la nuit du 4 août 1789, consacre cet usage. En définitive, c'est un mot qui n'a donc jamais été neutre politiquement. Cependant, il a fait souche. Dans l'imaginaire collectif, en particulier en France, il est associé à un moment de l'histoire où les rois sont faibles et les pouvoirs locaux puissants. Dans ce sens-là, il ne me semble pas illégitime de parler de féodalités. Encore faut-il prendre la précaution de mettre ce mot au pluriel. Car l'Europe présente une grande variété de situations. Même en France, les configurations sont multiples. Dans certaines principautés comme la Normandie, le pouvoir du duc est considérable, avec une emprise très forte sur les autres seigneurs locaux. En Auvergne ou dans le Toulousain, le prince est plus faible, la segmentation des pouvoirs locaux plus marquée.

CSV : La société seigneuriale est souvent associée à l'image d'une violence permanente et incontrôlée. Est-ce une caricature ?

F. M. : Cette violence seigneuriale n'est pas niable. Elle est même au fondement de la définition de la noblesse. Dans cette société de l'honneur, où l'on vit sans arrêt sous le regard des autres, l'identité nobiliaire ne réside pas dans un statut juridique, mais dans le fait que l'on vous reconnaît comme riche, puissant, valeureux. La dimension guerrière est fondamentale dans l'estime que l'on porte à un noble. Il doit donc régulièrement s'illustrer au combat. La guerre chevaleresque fait partie de son statut social. Néanmoins ces guerres sont limitées. En effet, cette violence prend la forme d'une recherche de l'exploit, de la prouesse. On cherche à s'emparer d'un château, ou d'un autre seigneur. C'est une logique de prise, de capture et non de destruction ou d'extermination. Comme le dit l'historien Dominique Barthélemy, la plupart des guerres seigneuriales du ^x^e et du ^{xi}^e siècle sont des « guerres vicinales » : un seigneur mène une petite chevauchée contre un voisin, lui prend un ou deux châteaux avant de négocier. Dans cette société seigneuriale si compétitive, la violence n'est qu'une manière de faire évoluer le rapport de force. Mais cette violence seigneuriale peut s'exercer brutalement aux dépens des paysans.

CSV : Quel est le rapport de ces seigneurs guerriers à la culture ? En sont-ils totalement détachés ?

F. M. : On observe sur ce point une rupture entre l'Antiquité et le Moyen Âge. Dans l'Antiquité un membre de l'élite doit être capable de faire la guerre, mais aussi de participer à la vie politique, par exemple en tant que magistrat à Rome.

FLORIAN MAZEL est professeur d'histoire médiévale à l'université Rennes-II. Il a dirigé *L'espace du diocèse dans l'Occident médiéval*, aux Presses universitaires de Rennes, 2008, et a écrit *Féodalités*, dans la collection Histoire de France, aux éditions Belin, 2010.



Avec les fiefs-rentes, l'argent apparaît assez tôt dans les relations féodales

La culture lettrée devait donc être solide, en particulier dans le domaine juridique et rhétorique.

La situation est tout à fait différente à l'époque médiévale. L'Église s'est approprié la culture. Au X^e et au XI^e siècle, dire de quelqu'un qu'il est lettré c'est signifier qu'il est clerc. La dimension profane de la culture se trouve marginalisée. Une séparation s'instaure au sein de l'aristocratie : les enfants que l'on destine à la cléricature entrent dans une école monastique, ou cathédrale, comme « oblates », c'est-à-dire comme enfants « offerts ». Les autres apprennent à faire la guerre.

Il n'en reste pas moins que des seigneurs laïcs furent initiés aux lettres. Eudes de Saint-Maur-des-Fossés, biographe du comte Bouchard de Vendôme (mort en 1007), raconte ainsi que ce dernier avait été instruit « dans toutes les affaires célestes et militaires ». Mais cet exemple ne devait pas être très répandu, car l'équilibre du système reposait sur un partage des tâches entre l'Église et l'aristocratie laïque.

CSV : Au cours du Moyen Âge, le rapport des seigneurs à la culture et à l'écrit semble évoluer...

F. M. : On assiste effectivement à partir du XII^e siècle à l'émergence d'une culture littéraire profane. La poésie lyrique, celle des troubadours et des trouvères, et la poésie épique, celle des chansons de geste, sont composées en langue vernaculaire et mises par écrit. Jusqu'alors, seul le latin était jugé digne d'accéder à l'écrit.

En outre, les auteurs ne sont pas tous clercs. Le premier troubadour, Guillaume d'Aquitaine, est un prince laïc. Au XII^e siècle on peut donc être à la fois chevalier et lettré. Cette expression de « chevalier lettré » apparaît d'abord dans l'entourage des Plantagenêts. Autour de ces derniers se rassemble la cour la plus brillante du XII^e siècle. Ils sont les premiers à faire appel aux chevaliers afin

de remplir des fonctions civiles qui impliquent de savoir lire et écrire le latin. Peu à peu la culture littéraire s'intègre au statut social de la noblesse. Bien sûr cela n'implique pas forcément de savoir écrire, car ces textes sont lus à haute voix. Mais, notamment dans le Sud, composer des poèmes devient un élément reconnu de l'identité aristocratique.

CSV : Cette littérature courtoise, dont se délecte l'aristocratie, traduit-elle un raffinement des mœurs, en particulier dans la place accordée aux femmes ?

F. M. : Pour moi, cette littérature ne reflète pas la réalité des rapports entre hommes et femmes. Dans la société médiévale, qui reste fondamentalement inégalitaire, la femme n'a d'existence que par rapport à un homme (son père, son époux, ses fils). Les récits qui la mettent en avant relèvent bel et bien de la fiction.

Cependant, la valorisation du rôle des femmes dans la poésie courtoise des troubadours et des trouvères a du sens. On peut y voir la fin d'une société où la sociabilité est exclusivement masculine et guerrière. Le tournoi, exercice guerrier à l'origine, devient un jeu auquel les dames peuvent assister. D'autres jeux de société se diffusent, comme les échecs ou le tric-trac. Hommes et femmes peuvent y participer ensemble. Une sociabilité mixte émerge au XII^e et XIII^e siècle, et c'est peut-être cette atmosphère qui a inspiré la littérature courtoise.

CSV : Est-ce l'essor des villes et du monde de l'argent qui sape les fondements de la féodalité ?

F. M. : Non, car l'argent est présent assez tôt dans les relations féodales. Dès le XII^e siècle on voit apparaître des fiefs-rentes, c'est-à-dire des fiefs qui ne sont plus des terres mais des sommes d'argent. Ce qui va changer surtout c'est qu'aux XIV^e et XV^e siècles les princes et les rois sont devenus si puissants qu'ils font valoir leur suprématie par d'autres moyens que les liens féodo-vassaliques. Leur richesse s'est considérablement accrue grâce à la mise en place de l'impôt. Par ailleurs les seigneurs voient leurs prérogatives judiciaires rognées par la justice royale, perçue comme plus efficace et plus rigoureuse. Enfin, la conception de la violence change. De plus en plus, les guerres locales sont considérées comme privées et illégitimes, même si elles sont encore très nombreuses. Dans la deuxième moitié du XV^e siècle, on voit avec Charles VII et Louis XI émerger des armées professionnelles rémunérées, composées de nobles, et qui sont au service du roi de manière permanente. On est bien loin des échanges de services bien compris entre un inférieur et un supérieur : on a véritablement changé d'univers...

1

Les débuts de l'âge féodal

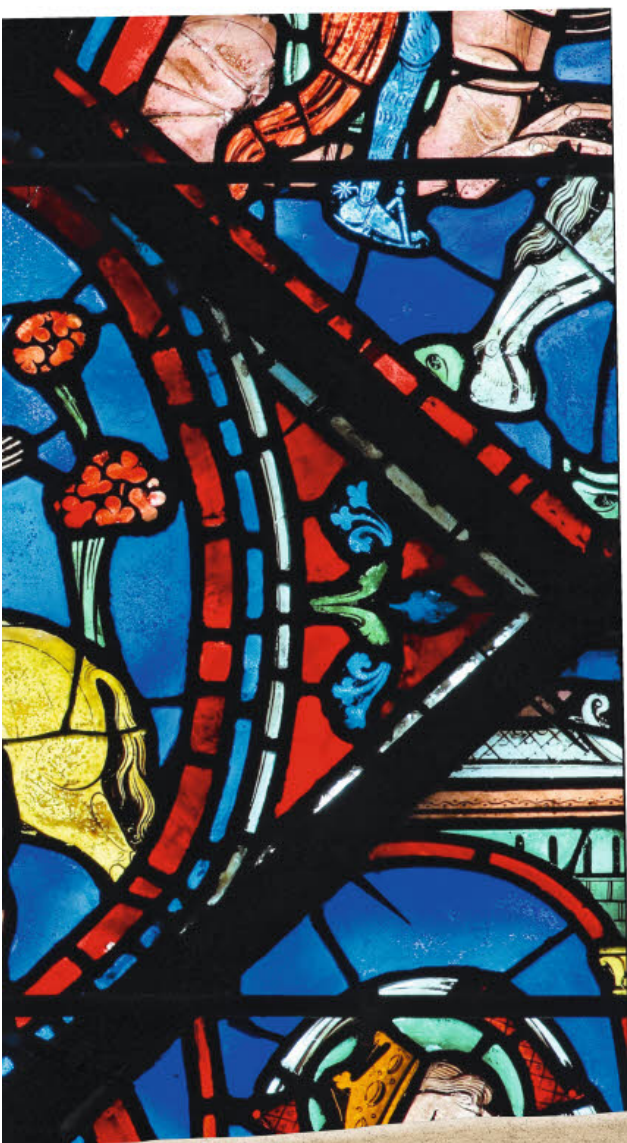


- 20 La fin d'un monde ?
- 24 À tout seigneur tout honneur
- 32 Les châteaux forts
de la naissance à l'âge d'or
- 38 Hauts lieux d'un patrimoine



La fin d'un *monde* ?

En 888, l'empire de Charlemagne se disloque pour laisser place à un nouveau mode de gouvernement : le système féodal, fondé sur le pouvoir des seigneurs. Peut-on parler de rupture ?



Au début du IX^e siècle, Charlemagne règne sur un seul et vaste territoire. (Vitrail XIII^e s., Chartres.) La *Vita Caroli magni imperatoris* (vers 830) relate son histoire et celle de son empire.

C

harles III dit le Gros, le dernier empereur carolingien, laisse à sa mort, en 888, un empire disloqué. L'héritage de Charlemagne n'a pas résisté aux guerres fratricides et aux incursions répétées des Normands, des Hongrois et des Sarrasins. En un peu plus d'un siècle, cet État puissant a laissé place à un système féodal fondé sur des liens individuels. L'autorité centrale s'est effacée au profit d'une multitude de seigneuries. S'agit-il d'une révolution ou d'une lente évolution ?

Sous le règne de Charlemagne, au début du IX^e siècle, l'Empire carolingien s'étend sur un vaste territoire de plus d'un million de kilomètres carrés et compte quinze millions d'habitants. Il est reconnu aujourd'hui comme le premier État médiéval, mais son organisation diffère de l'État moderne constitué aux XIV^e-XV^e siècles. « *L'État du haut Moyen Âge est une communauté de dominants incluant le roi et l'aristocratie, et reposant sur un ensemble de liens personnels de différentes natures : familiaux, spirituels, vassaliques. Dans ce système, les institutions au sens propre, tout comme le territoire, ne jouent qu'un rôle mineur. Partout où on cherche des institutions stables, on rencontre surtout un réseau de relations personnelles comme fondement du pouvoir royal* », explique Olivier Bruand, professeur d'histoire médiévale à l'université Clermont-Ferrand-II. Trois cents comtes administrent des territoires au nom de l'empereur. Nommés par le souverain et liés à lui par le serment de fidélité, ils peuvent être à tout moment révoqués ou déplacés sur un autre territoire de l'empire. Cette administration est contrôlée par les *missi dominici* qui ne sont autres que des comtes et des évêques de confiance (environ une centaine durant le règne de Charlemagne). En quarante-six années de règne, Charlemagne s'est assuré la fidélité des comtes en leur redistribuant une partie des terres conquises, qui leur étaient reprises à leur mort. Avec le ralentissement des guerres d'expansion dans les années 820-830, le butin vient à manquer. L'État carolingien se fragilise et s'enfonce dans les guerres civiles sous le règne de Louis le Pieux, héritier du titre impérial de Charlemagne. Trois ans après la mort de ce dernier, le traité de Verdun (843) consacre le partage de l'empire entre les trois petits-fils de Charlemagne. Chacune des parties cherche à gagner la fidélité des comtes en leur attribuant des

calit. ff.
 IN NOMINE DNI: OMNIU POTENS PATER ET FILIUS ET SPIRITUS
 SANCtus atq. diuinus. qui factus est agloriosissimo atq. pssimo domo
 bato la imperatore augusto. anno ab incarnatione dni m. ihu xpi
 vicesimo. anno vero regni eius infrancia del. iii. de mitalia. vicesimo
 in pery autem dei indicione. iiii. quam pia ac prudentia conside
 ratione facere decreuit. & dno annuente. per sece dehortatur
 suis atq. pecunia. que nulla die meamora erit. inuenta est. In
 qua illud p apue precatore uoluit. ut non elemosinarum lar
 gitio. que sollempniter apud xpi. anos depotionibus eorum
 agitur. psequat de sua pecunia. or. dno atq. ratione pferent
 fert etiam ut heredes sui omni ambiguitate. remota quid ad
 se pertinet. debet. liquido cognoscere. & sinelut atq.

Le partage de l'empire



Le traité de Verdun, en 843, consacre le partage de l'empire entre les trois petits-fils de Charlemagne. (À droite, Charles le Chauve.) Les nobles en tireront avantage.



terres et des charges. « Le partage de l'empire contraint les aristocrates à s'enraciner dans un royaume ou une région où ils patrimonialisent leurs honneurs, c'est-à-dire transforment leurs titres prestigieux en patrimoine héréditaire », explique Olivier Bruand. La tendance est différente selon les régions : en Francie orientale (*grosso modo*, l'actuelle Allemagne centrale), le pouvoir reste centralisé alors qu'en Francie occidentale (l'actuelle France entre la Loire et la Meuse), dont le souverain est pourtant le seul à conserver le titre d'empereur, le pouvoir doit composer avec les aristocrates. « Au IX^e siècle l'empereur ne parvient plus à s'assurer la fidélité des comtes et des autres aristocrates sauf au prix de concessions importantes, comme la promesse de ne pas destituer le dignitaire ou bien de choisir son fils après lui », explique Jérôme Baschet, maître de conférences à l'École des hautes études en sciences sociales. Charles le Chauve, qui règne sur la Francie occidentale, accorde aux aristocrates, lors du concile de Coulaines, en 843, « la jouissance paisible de leurs fonctions » contre leur « aide et conseil ». Les aristocrates ne sont donc plus révoquables par le souverain : en retour ce dernier attend d'eux leur soutien. C'est là une reconnaissance officielle des liens de fidélité réciproque au cœur du système féodal. Une nouvelle étape est franchie dans la capitulaire de Quierzy de 877, dans lequel les aristocrates et Charles le Chauve reconnaissent officiellement l'hérédité des domaines, des charges et des bénéfices. Les aristocrates se trouvent ainsi dès la fin du IX^e siècle implantés définitivement sur des terres qui seront léguées à leurs descendants.

Le célèbre médiéviste Marc Bloch voyait là, dans *La société féodale* (1939), le début d'un premier âge féodal. La génération suivante d'historiens, emmenée par Georges Duby, estimait au contraire que la société féodale est apparue plus tard, assez brutalement, autour de l'an mil, avec la désagrégation du pouvoir royal. S'en serait alors suivie une transformation des rapports sociaux au profit des pouvoirs locaux détenus par des seigneurs, tout particulièrement dans les régions du sud de la Loire (Auvergne, Catalogne), plus éloignées du pouvoir central. Ce courant dit « mutationniste » s'appuie sur le changement de vocabulaire dans les sources des X^e et XI^e siècles. Ainsi, le mot *miles*, qui signifiait le chevalier, devient de plus en plus fréquent. Il désigne des hommes nouveaux de la classe dominante n'appartenant à aucun lignage (contrairement aux aristocrates carolingiens), voire issus de la paysannerie tels les « chevaliers-paysans » révélés par les

À LIRE

- Dominique Barthélemy, *La mutation de l'an Mil a-t-elle eu lieu ?* Fayard, 1997.
- Olivier Bruand, *Les origines de la société féodale. L'exemple de l'Autunois (France, Bourgogne)*. Éditions universitaires de Dijon, 2009.
- Jean-Pierre Poly, Eric Bournazel, *La mutation féodale, X^e-XI^e siècles*. PUF, rééd. 2004.
- Christian Lauranson-Rosaz, *L'Auvergne et ses marges du VIII^e au XI^e s.* Les Cahiers de la Haute-Loire, rééd. 2007.



L'autorité centrale s'efface dès la fin du IX^e siècle. L'État carolingien se meurt, les seigneurs s'émancipent. (Psautier de Saint-Gall, fin IX^e siècle.)

fouilles archéologiques du lac de Paladru (Isère). « Les historiens du droit sont nombreux à défendre l'idée de la mutation féodale, car ils sont sensibles aux structures et au vocabulaire, même s'ils utilisent le même corpus documentaire que les historiens », explique Christian Lauranson-Rosaz, professeur d'histoire du droit à l'université Lyon-III. Ce pouvoir accru des seigneurs, entretenant une violence diffuse, expliquerait aussi les constructions de nombreux châteaux, dont les fameuses « mottes » féodales, et l'usurpation des fonctions publiques judiciaires. « Cette justice dénaturée s'appuierait sur une procédure sommaire et l'essor des justices seigneuriales qui surviendrait jusqu'à la Révolution », poursuit-il.

UNE « ANARCHIE ORDONNÉE »

Enfin, soutiennent les mutationnistes, ces nouveaux rapports sociaux auraient été à l'origine de l'apparition du servage médiéval : une nouvelle forme de domination sur les humbles travaillant la terre, à l'époque où se répand le modèle des trois ordres. Cette idée d'une apparition soudaine du système féodal au tournant de l'an mil, la recherche universitaire n'y croit plus vraiment. Le courant dominant, qualifié « d'antimutationniste », insiste sur la continuité et les nécessaires ajustements des élites dans un temps troublé. Lorsque s'éteint le dernier carolingien portant le titre d'empereur en 888, règne une « anarchie ordonnée », selon l'expression de Dominique Barthélemy, professeur d'histoire médiévale à l'université Paris-IV, chef de file des antimutationnistes. Cette instabilité oblige les seigneurs à s'adapter progressivement, sans rupture brutale entre les temps carolingiens et le XII^e siècle. La plupart des arguments des mutationnistes sont aujourd'hui très critiqués. Les chevaliers sont-ils une nouvelle classe

dominante ? Non, des études anthropologiques et généalogiques montrent qu'ils sont les héritiers de l'aristocratie carolingienne. Si le mot *miles* apparaît dans les sources c'est qu'il est en vogue à une époque où des théoriciens du droit l'utilisent dans leurs réflexions. « S'appuyer sur le vocabulaire comme le font les mutationnistes ne suffit pas, il faut aussi s'ouvrir aux études archéologiques, numismatiques et généalogiques », explique Olivier Bruand.

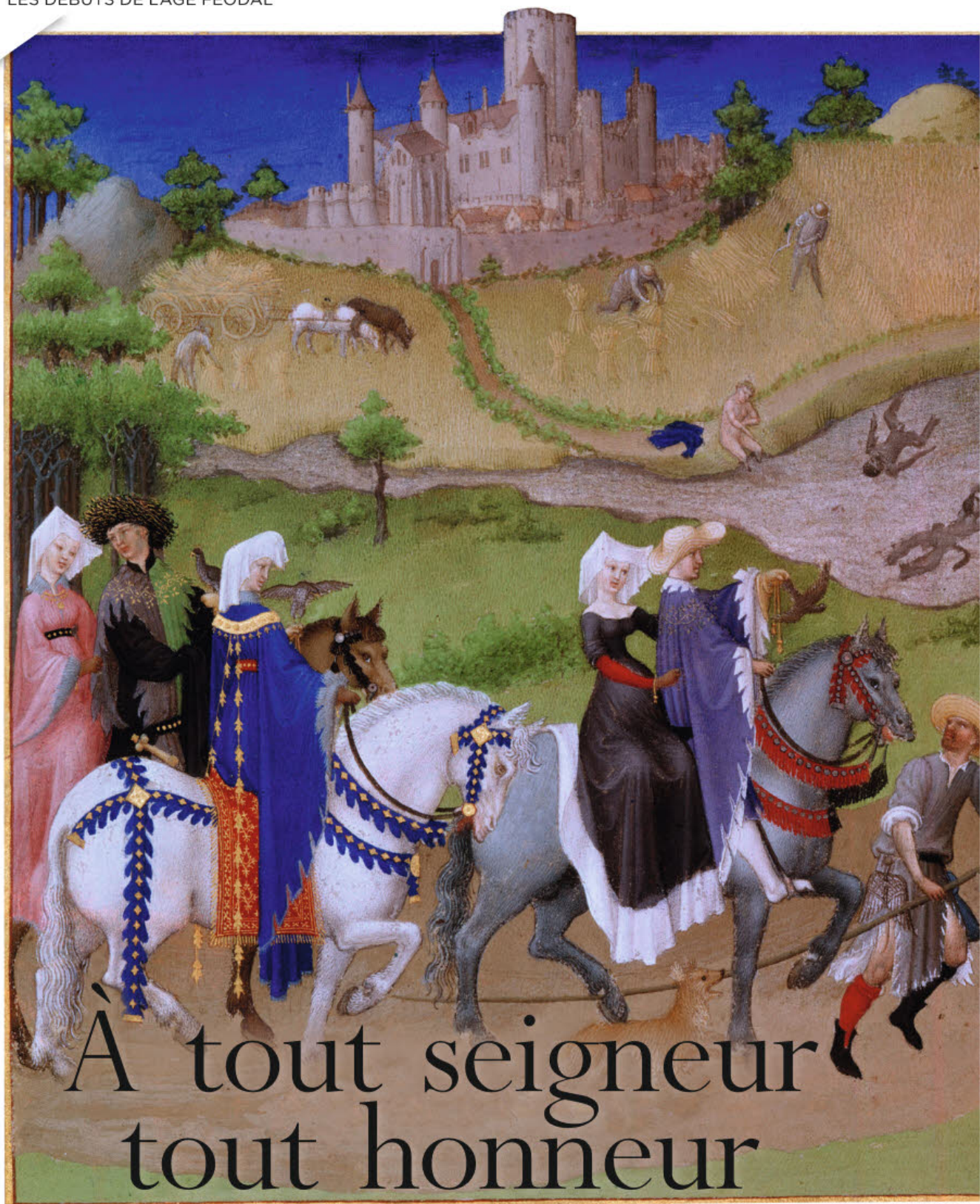
La société féodale est-elle plus violente ? L'idée de la violence endémique provient des sources dont le style plus narratif laisse à penser que les exactions se multiplient. La société *faidale*, basée sur l'honneur et la vengeance entre seigneurs, repose sur une menace graduée, proportionnelle à l'outrage subi, qui ne détruit pas le lien social. Y a-t-il eu une brusque vague de construction de châteaux au X^e siècle ? Les progrès de l'archéologie médiévale montrent que des châteaux qu'on croyait construits autour de l'an mil sont d'anciennes forteresses franques, et les sources écrites et numismatiques mentionnent bien avant l'an mil l'existence de *castrum*. Le servage organise-t-il une nouvelle dépendance, plus étroite, des plus humbles ? Sans doute pas, car il n'est qu'une évolution des formes de domination de la paysannerie. Le serf n'est pas esclave : il possède un statut social, le droit de se marier et celui de léguer sa terre... et a parfois lui-même des serfs !

Le long débat ouvert par Georges Duby reposait sur des questions d'interprétation des sources. Aujourd'hui, la majorité des historiens pensent que la date de 888 marque une inflexion vers des pouvoirs plus régionaux, mais que la société était, dès la fin du IX^e siècle, devenue féodale – un monde de réseaux et de compromis.

Hélène Staes



Charlemagne confie aux *missi dominici*, comtes et évêques, le soin de contrôler l'administration. (Enluminure, XV^e siècle.)



À tout seigneur
tout honneur

L'autorité centrale se désintègre, les seigneuries se multiplient. Et les convoitises se déchaînent... Pour protéger sa terre et ses droits, mieux vaut s'assurer de solides alliés, laïcs ou ecclésiastiques, et savoir user de la négociation.



Dans la société féodale, régie par les liens de suzeraineté et de vassalité, la reproduction sociale des élites est assurée. (Miniatures et enluminures, xv^e siècle.)

A lors que l'autorité des monarques capétiens s'effondre, la figure du seigneur est au cœur du système féodal aux alentours de l'an mil. Le pouvoir se partage entre ducs, comtes, vicomtes, simples châtelains ou encore ecclésiastiques de haut rang, souvent les héritiers des élites carolingiennes. Maîtres de la terre et des hommes, ils exercent leurs prérogatives à l'échelle de leur seigneurie. La légende noire de ces temps troublés les dépeint comme des tyrans multipliant les actes de violence pour asseoir leur pouvoir. Les historiens, toutefois, en dressent un portrait plus nuancé. Le xi^e siècle est certes traversé par des conflits, mais absence d'autorité supérieure ne signifie pas absence de régulation, et cette société guerrière sait aussi faire preuve d'une véritable culture de négociation...

On aurait tort d'imaginer que cette société est en quête d'un changement brutal. Les recompositions des réseaux d'alliance au sein de cette entité sans État ne semblent pas porter atteinte à la reproduction sociale des élites. Dans la société féodale

régie par des liens de suzeraineté et de vassalité, ce sont bien toujours les mêmes qui tirent leur épingle du jeu... « Dans la couche aristocratique dominante, il existe une grande continuité familiale entre l'époque carolingienne et le xi^e siècle, souligne Florian Mazel, médiéviste spécialiste de l'histoire de l'aristocratie entre le ix^e et le xiii^e siècle à l'université Rennes II. Les noms sont des marqueurs de cette continuité. Les grandes familles de ducs ou de comtes sont issues de celles connues au sein des grandes principautés dès la fin du ix^e siècle. » Si les principautés les plus puissantes – Flandre, Normandie, Anjou... – sont assez stables, ailleurs l'équilibre des pouvoirs connaît d'incessantes modifications. « Le rapport à la royauté est variable selon l'éloignement et l'autorité du souverain », note Olivier Bruand, spécialiste de l'histoire économique et sociale du haut Moyen Âge à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Fondé dès la fin du ix^e siècle, le duché de Bourgogne, qui couvre la vallée de la Saône, connaît ainsi une histoire agitée avant de s'allier au royaume capétien au début



Par le jeu des alliances, certains héritiers de seigneurs se hissent dans la hiérarchie. (Sceau du comte de Flandre Guy de Dampierre, XIII^e siècle.)

GAGE D'INTÉGRATION, LA CHASSE À L'HÉRITIÈRE DEVIENT UN SPORT PRISÉ...

Des dynasties princières gagnent en puissance : maison d'Anjou-Sicile, avec Louis II, duc d'Anjou (ci-dessus), ou duché de Bourgogne, avec Jean sans Peur (à droite).

du XI^e siècle. Plus à l'est, le comté de Bourgogne se rattache quant à lui au Saint Empire romain. Globalement, les pouvoirs royaux sont d'ailleurs plus forts en Germanie ou en Angleterre anglo-saxonne qu'en France ou en Italie. Pour Hélène Débax (université Toulouse-II-Le Mirail), spécialiste de l'histoire sociale et politique de la France méridionale féodale, l'absence totale de pouvoir royal a fait émerger dans le Midi une sorte d'auto-organisation dominée par les comtes de Toulouse, de Carcassonne et de Melgueil. « Au XI^e siècle, ces familles comtales voient leurs pouvoirs s'affaiblir avec la montée en puissance de lignées de vicomtes, initialement de simples délégués du comte, qui affirment localement leurs pouvoirs », précise-t-elle.

DES PRÉROGATIVES RÉGALIENNES

Sous l'administration carolingienne, les charges de la haute aristocratie étaient tenues du roi. Ses descendants continuent d'exercer les prérogatives « régaliennes », essentiellement des fonctions judiciaires et militaires, mais désormais celles-ci se transmettent au sein de la famille, sans véritable contrôle royal. « La stabilité dans la transmission patrimoniale est toutefois plus faible dans l'aristocratie moyenne régionale que dans la haute aristocratie », indique Florian Mazel, évoquant la possibilité de promotions ou d'intégrations, principalement par

le biais des mariages – la chasse à l'héritière est un sport prisé ! À un niveau inférieur, l'ascension des « seigneurs » (senior ou dominus) ou des « sires » ne doit probablement rien au hasard. « Leurs familles avaient sans doute déjà du bien. Ils peuvent être les héritiers d'agents directs d'un comte ou d'autres personnalités qui gravitaient déjà autour du pouvoir sous les Carolingiens, ou qui géraient les biens des puissants », suppose Hélène Débax. De nombreux textes de donation de fief concernant un château, un péage, un droit à prélever une source de revenu quelconque, ont été conservés dans le midi de la France, où la prégnance de l'écrit est forte. Bien souvent, ils entérinent un état de fait, que la conversion du statut juridique du vassal permet d'officialiser.

La hiérarchisation des seigneurs s'effectue en fonction du degré de puissance et de patrimoine, les plus importants pouvant posséder plusieurs châteaux. Du comte au simple châtelain, chacun participe à son niveau à l'exercice de la justice et de la protection militaire, tirant sa puissance de la domination foncière et du pouvoir de commandement qui lui est conféré (droit de ban). La « dynastisation » des pouvoirs des seigneurs et leur ancrage territorial, matérialisé par la multiplication des châteaux (voir p. 32), s'opèrent selon des modalités variables. Au Nord, le droit de primogéniture s'impose, la transmission patrimoniale



Sport favori des seigneurs, la chasse leur permet de pratiquer entre eux, même en temps de paix, une activité quasi guerrière. (Miniature, XIV^e siècle.)

Jeux de dame

La concentration des pouvoirs au sein des châteaux favorise l'émergence de la fonction de «dame». Bien que placée sous l'autorité de son mari, celle-ci n'est pas sans influence. Habilitée à transmettre l'héritage, elle exerce parfois un pouvoir qui dépasse la

sphère domestique (droits de justice ou de perception des taxes, commandement). Pour s'affranchir d'un mari gênant, il lui suffit d'arguer d'une vague consanguinité, interdite par l'Église. Avec l'appui de sa famille, Almodis de la Marche (vers 1020-1071) parvient ainsi à

faire annuler ses mariages avec Hugues V de Lusignan, puis avec le comte de Toulouse. Remariée avec le comte de Barcelone, elle sera associée à son gouvernement. Elle mourra assassinée par un fils du premier lit de son mari, qu'elle avait tenté de déshériter. M. M.



s'effectuant au profit de l'aîné. « Dans le Midi, le droit de partage des patrimoines n'est pas corrélié au droit d'aînesse. S'il arrive que certains enfants prennent le dessus, le partage est en général effectif entre tous. Tout se partage : les droits (de péage, de marché...), les terres, le château... Cela génère d'innombrables coseigneureries, raconte Hélène Débax. On peut par exemple donner des parts d'un château à chacun, diviser sa détention dans le temps (de janvier à avril, etc.) ou transmettre le château à l'un et différents droits aux autres enfants. »

À LA FOIS COMTE ET ÉVÊQUE

Déjà complexe, ce tableau ne serait pas complet sans l'évocation des seigneurs ecclésiastiques. « C'est une période de seigneurie partagée et profondément imbriquée entre laïcs et ecclésiastiques », rappelle Florian Mazel. Dans la première partie du siècle, évêques ou abbés sont presque toujours issus de l'aristocratie et exercent très souvent de concert leur domination avec un parent duc, comte ou vicomte. « Hugues de Chalon était même à la fois comte de Chalon et évêque d'Auxerre », s'amuse Olivier Bruand. L'abbé Hugues de Semur, à la tête de l'abbaye de Cluny à partir

de 1049, vient d'un lignage aristocratique du Charolais. Dans un contexte d'essor des monastères, les moines entretiennent des liens étroits avec les seigneurs, qui leur font de nombreuses donations. « En se liant à Cluny ou à d'autres abbayes comme Paray-le-Monial ou Fleury, on s'attache une protection pour l'au-delà, on cherche à obtenir des privilèges tels que les droits de sépulture ou celui d'y faire entrer un enfant, explique Olivier Bruand. C'est aussi un moyen d'intégrer un réseau puissant. »

En l'absence de pouvoir central, les alliances et les fidélités peuvent en effet s'avérer cruciales, surtout quand les successions créent des situations inextricables. La régionalisation des pouvoirs, qui exacerbe les rivalités, est-elle pour autant synonyme d'anarchie ? « En réalité, les relations sociales sont très réglées, structurées par les liens vassaliques et par les relations interpersonnelles. L'autorité supérieure se manifeste par le biais du serment féodal, qui permet de faire fonctionner une société sans État », répond Hélène Débax. Dans le midi de la France, une centaine de textes de serments du XI^e siècle ont été conservés, détaillant très précisément les relations entre seigneurs et vassaux et la marge

Dans l'arsenal de la justice seigneuriale, l'ordalie par l'eau remet la décision au jugement de Dieu, tandis que le pilori expose le condamné à l'opprobre public.





EN SE LIANT AUX ABBAYES, LE SEIGNEUR OBTIENT UNE PROTECTION POUR L'AU-DELÀ

Le banquet seigneurial, où se côtoient rois, ducs et évêques, permet à chacun de s'assurer de ses alliés (Chronique d'Angleterre, ^{xv}^e siècle.)

de manœuvre de ces derniers. « On a affaire à une société du geste : l'écrit ne doit pas faire oublier l'importance des rencontres. Le formalisme oral est très important, les engagements pris constituant de véritables pactes », ajoute Olivier Bruand.

Les conflits pour l'honneur et pour la terre n'en demeurent pas moins fréquents. « La violence s'inscrit dans une forme de compétition et n'est pas du tout généralisée, la paix étant plus profitable à tous que la guerre. Les formes de violence sont codifiées et normées », précise Florian Mazel. Dans cette « société de l'honneur », les offenses doivent être réparées. Les cycles de violence qui s'exercent dans le cadre de la vengeance ne visent pas à détruire ou à massacrer, se limitant à des actions militaires ciblées. Souvent, la négociation permet de résoudre les litiges. Après moult gesticulations, les adversaires se réunissent ou s'en remettent à la sagesse d'un tiers – un ecclésiastique, un puissant... – et trouvent des compromis acceptables pour que per-

sonne ne perde la face... Les sources narratives relatant les résolutions de plaids (sortes de cours de justice arbitrale) révèlent de savoureux détails sur ces tractations. Autrefois interprété comme une réaction de l'Église aux exactions de l'aristocratie, le mouvement de la « paix de Dieu », qui conduit les autorités ecclésiastiques à organiser des conciles de paix, constitue pour de nombreux historiens un simple mode de règlement des conflits. L'expédition de Guillaume le Conquérant en 1066 sera la première « vraie » guerre dépassant les frontières locales. Décrétée en 1095, la première croisade va offrir au monde chrétien un objectif et un ennemi communs. La société féodale connaîtra d'autres mutations dans l'équilibre des pouvoirs, liées à l'affirmation de l'indépendance du clergé après la réforme grégorienne, à la montée en puissance des communes urbaines, et enfin au retour en force de la royauté.

Marielle Mayo

LA CROISIÈRE CAP NORD DE SCIENCE & VIE

du 31 mai au 11 juin 2014

Laissez-vous envoûter par les fjords de Norvège, la beauté des îles Lofoten et le soleil de minuit sur le Cap Nord !

LE PROGRAMME DE VOTRE CROISIÈRE CAP NORD DE SCIENCE & VIE



Jean Jouzel
Climatologue



André Brahic
Astrophysicien



Vincent Cousin
Directeur d'Éditions

- ✓ Des conférences passionnantes sur le climat et la banquise, sur la naissance de l'univers et la bataille de l'eau lourde avec les témoignages de Jean Jouzel*, André Brahic* et Michel Chevalet*.
- ✓ Plongée au cœur de l'histoire des publications de Science & Vie par Vincent Cousin.

Tout au long de la croisière, nous vous initierons à la découverte des fondamentaux de la navigation.



UNE CROISIÈRE D'EXCEPTION

- ✓ Avec :
 - Le vol Paris/Hambourg A/R⁽¹⁾
 - La pension complète à bord
 - Les boissons aux repas
 - Deux cocktails Science & Vie
 - Le forfait de séjour à bord
- ✓ Le programme de **conférences exclusives** de la croisière Science & Vie
- ✓ Des **accompagnateurs dédiés** à la croisière Science & Vie
- ✓ La **gratuité pour les enfants de - 18 ans** s'ils partagent la cabine de 2 adultes en cabine triple ou quadruple, hors taxes portuaires, vols, transferts et forfaits de séjours à bord

À BORD DU COSTA MEDITERRANEA

BERGEN - FJORDS - ILES LOFOTEN - TROMSØ - CAP NORD

SCIENCE & VIE
CROISIÈRES

Visible par tous, le château fort est avant tout l'affirmation du pouvoir seigneurial. Dès le IX^e siècle, il incarnera, dans toutes ses transformations, la puissance du maître des lieux. (Château-Gaillard, en Normandie.)

Le château, simple motte castrale à ses débuts, affiche à la vue de tous la puissance du seigneur. Avec le développement de la féodalité et des conflits qui lui sont inhérents, il se mue en une véritable forteresse.

Les châteaux forts de la naissance à l'âge d'or



Le XI^e siècle reste lié, dans les mémoires, au glissement dans la féodalité, à l'émiettement du pouvoir royal au profit de seigneurs guerroyeurs et au « pullulement » des forteresses à travers l'Europe occidentale. Pourtant, les médiévistes savent aujourd'hui que cet « en-châtellement » fut plus lent et plus précoce qu'ils ne l'imaginaient. Les dernières fouilles archéologiques et le réexamen critique des sources écrites montrent en effet que les premiers châteaux forts apparaissent dès la fin du IX^e siècle. *« Dès cette époque, des élites sociales issues des grands lignages aristocratiques, qui souvent vivaient jusque-là dans les résidences palatiales urbaines ou rurales détenues par les représentants du pouvoir public (princes, comtes, ducs, etc.), s'installent sur leurs propres terres et y érigent un château »*, explique Jean-Michel Poisson, archéologue au Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales de Lyon. Ce mouvement va s'amplifier jusqu'au XIII^e siècle, l'âge de la maturité pour la féodalité et l'âge d'or des châteaux forts. Mais toutes les régions ne sont pas touchées simultanément et avec la même ampleur.

Les premiers édifices, fort modestes, sont calqués sur le schéma de la « motte castrale » : une butte de terre artificielle ou un promontoire naturel surmonté d'une tour quadrangulaire et cerné d'une « chemise » (une palissade) en bois. La tour, en bois, parfois en pierre lorsque ce matériau est disponible, sert de logement au maître des lieux, à sa famille et à ses hommes d'armes, mais aussi de cellier. En contrebas, une ou plusieurs basses cours abritent la communauté dépendante du seigneur (artisans, valets, etc.) et divers bâtiments (étables, écuries, forge, moulin) ; le tout étant protégé par une palissade et un fossé.

La fonction première de la motte, si rudimentaire soit-elle, est symbolique. *« Elle est la marque visible de la puissance et de l'autorité de son occupant, l'instrument par lequel il assoit sa domination sur un territoire et sa population. La motte est là pour impressionner et doit être vue »*, souligne Jean-Luc Fray, professeur d'histoire médiévale à l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand. Son implan-

tation à la croisée des voies de communication, à l'entrée d'une vallée ou au centre d'une campagne « fertile » n'est pas due au hasard. Sa taille est quant à elle fonction du statut social du châtelain et de sa richesse. Le diamètre à la base varie ainsi de 20 à plus de 100 mètres pour une hauteur allant de 4 mètres à plusieurs dizaines de mètres !

La motte castrale répond aussi à un besoin défensif. L'Europe occidentale vit encore sous la menace des raids normands, sarrasins ou hongrois, mais aussi

Au X^e siècle, des châteaux se dotent d'un nouveau dispositif défensif : le donjon en pierre. (Château de Puilaurens, dans l'Aude.)



LA MOTTE CASTRALE, HAUT PERCHÉE ET DOTÉE D'UN FOSSÉ, PEUT DÉSTABILISER L'ASSAILLANT

des rivalités entre seigneurs. La guerre de siège est alors rare. Les conflits durent quelques semaines au plus et visent essentiellement au pillage des ressources. La motte, avec son fort dénivelé et son fossé, est là pour faire douter l'assaillant sur sa capacité à avancer. Elle est aussi et ce, dès le début, une cellule de commandement et de gestion économique autour de laquelle s'organise la vie rurale. « Le domaine seigneurial se divise en deux parties : la "réserve", directement exploitée par le seigneur grâce à une main-d'œuvre servile et des corvées, et les "tenures", terres distribuées aux paysans en échange d'une redevance. Les produits issus de l'exploitation de la réserve et les redevances paysannes (céréales, vin, etc.) sont stockés dans le château et ses dépendances », précise Jean-Michel Poisson.

Avec la mise en place du système féodal, les fonctions du château s'étoffent : il devient aussi un centre administratif et judiciaire dans certains cas, un pôle culturel (on y donne les banquets, et y organise les tournois) parfois même culturel, lorsqu'on y adjoint un prieuré ou une collégiale. Édifiées à partir de matériaux locaux – la terre du terroir provient des fossés qui le bordent, le bois des forêts alentour, la pierre des carrières voisines – par une main-d'œuvre peu qualifiée et soumise au pouvoir seigneurial, les mottes castrales sont

bâties en quelques mois pour un faible coût. Elles investissent par milliers les campagnes d'Europe occidentale entre les IX^e et XII^e siècles. Quelques-unes sont encore construites au XIII^e siècle par des nobles peu fortunés. Mais la plupart sont abandonnées au profit de châteaux en pierre, plus vastes et plus complexes, souvent disposés en éminence sur des éperons rocheux, dans le méandre d'une rivière, à la limite de deux principautés territoriales....

LE DONJON, ULTIME DÉFENSE

Dès la fin du X^e siècle, ceux qui en ont les moyens optent pour le donjon de pierre quadrangulaire à deux ou trois étages, dont les plus anciens spécimens sont ceux de Langeais et de Loches édifiés respectivement en 994 et de 1012 à 1035 dans les pays de la Loire. À vocation résidentielle et défensive, leurs murs sont épais, les fenêtres petites et rares. La porte d'entrée, étroite, placée à environ 6 mètres du sol, n'est accessible que par une échelle

La motte castrale

Autour de la tour seigneuriale s'organise la vie rurale. Les mottes castrales ont à la fois un rôle symbolique et défensif. Elles s'épanouissent entre le IX^e et le XII^e siècle.



tours... », commente Jean Luc Fray. Le nombre de forteresses s'accroît jusqu'à la fin du XII^e siècle, mais leur densité varie d'une région à l'autre. En Angleterre et en Normandie, où Henri II conserve une autorité suffisante, les châteaux féodaux sont moins nombreux qu'ailleurs et gardent longtemps les caractéristiques des forteresses publiques. À la fin du XII^e siècle, il transforme ainsi le vieux château de Gisors, dans le Vexin Normand, rehaussant le donjon octogonal et l'entourant d'une chemise de pierre surmontée d'une courtine. De l'autre côté de la Manche, il fait édifier à Douvres un gigantesque donjon rectangulaire défendu par une enceinte flanquée de quatorze tours. Mais le summum de l'architecture militaire de l'époque est atteint à Château-Gaillard, construit en 1196 et 1197 par son fils Richard Cœur de Lion dans une boucle de la Seine pour barrer la route à son grand rival capétien, Philippe Auguste. Voué à la défense active, il est composé d'unités emboîtées qui sont autant d'obstacles : le donjon circulaire à trois niveaux est ceinturé d'une haute cour elle-même entourée d'une enceinte ellipsoïdale et d'un fossé. Cet ensemble est au cœur d'une basse cour cernée d'un fossé et d'un rempart polygonal. Dans le Saint Empire romain, il faut attendre le XIII^e siècle et l'affaiblissement du pouvoir central pour voir apparaître une multitude de petites forteresses. En Alsace, les sommets des collines sous-vosgiennes se couvrent alors de châteaux. La situation est tout autre au

sein du royaume capétien où l'affaiblissement précoce de la puissance publique est associé à une densification rapide du réseau castral. « Au XII^e siècle, dans certaines régions – comme en Auvergne –, il y a un château tous les 10 ou 12 kilomètres ! Ce qui donne l'impression d'un émiettement du pouvoir. Mais c'est aussi un excellent moyen de "tenir le terrain" », poursuit Jean-Luc Fray.

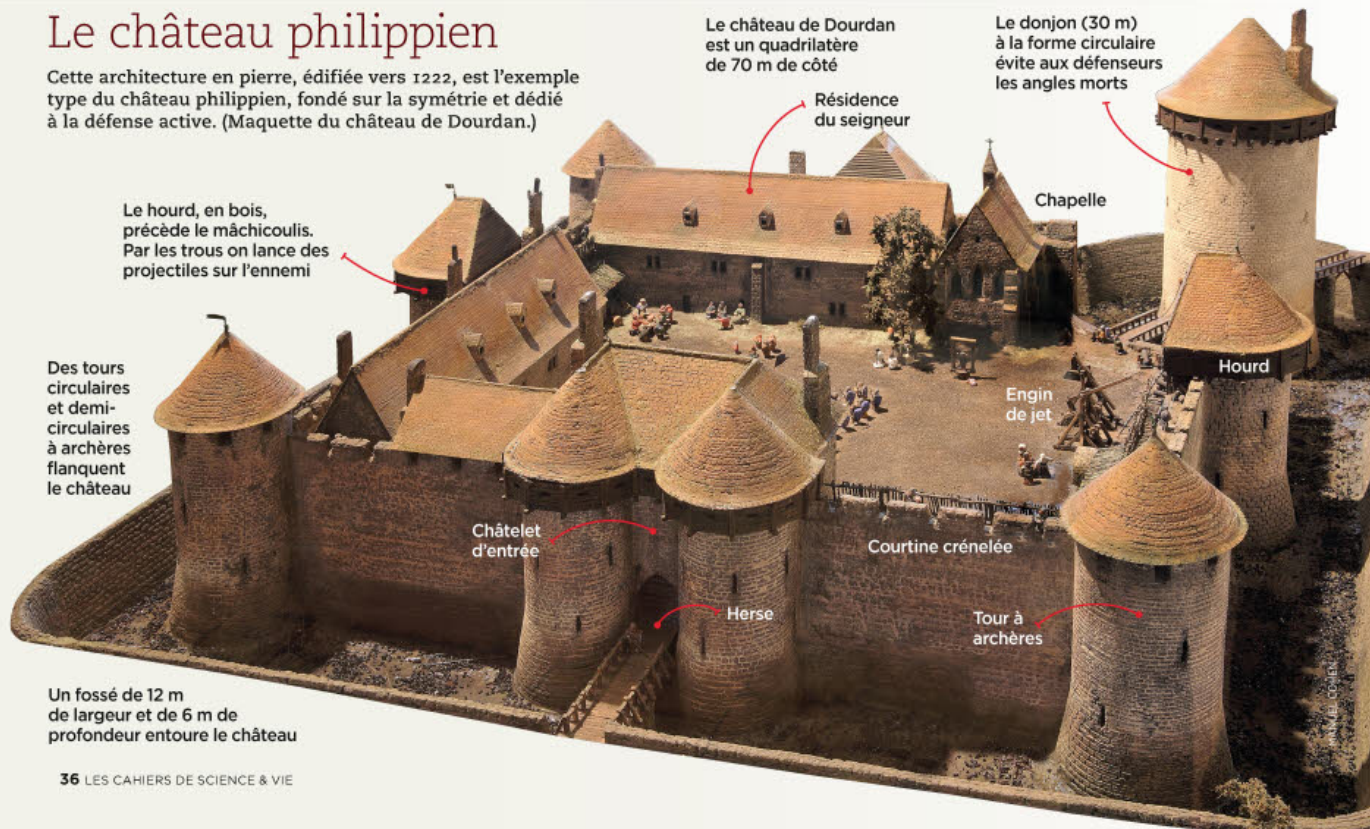
L'APPARAT TRIOMPHE

Un changement majeur intervient au tournant du XIII^e siècle. Alors qu'il entame sa fulgurante conquête des territoires Plantagenêts, Philippe Auguste reprend peu à peu les rênes de son royaume. Dès 1194, il met en place une administration centrale afin de contrôler l'ensemble de son territoire. Le nombre de châteaux féodaux se stabilise. Lui-même se lance dans un vaste programme de fortifications et systématise les grands principes de la défense active. Grâce à ces châteaux « philippiens », dont le Louvre est le plus emblématique, le roi impose une image de puissance et d'ordre à ses vassaux et au monde extérieur. Une soixantaine d'édifices de ce type seront élevés jusqu'à la fin du XIV^e siècle, époque à laquelle la fonction défensive des châteaux passe au second plan. Commence alors l'ère des « châteaux palais », immenses bâtisses d'apparat et d'agréments à l'ornementation raffinée. Et se termine celle des châteaux forts.

Fabienne Lemarchand

Le château philippien

Cette architecture en pierre, édifée vers 1222, est l'exemple type du château philippien, fondé sur la symétrie et dédié à la défense active. (Maquette du château de Dourdan.)



DANS CERTAINES RÉGIONS,
ON RENCONTRE UN CHÂTEAU
TOUS LES DIX KILOMÈTRES



Au XIII^e siècle, les principes de la défense active s'étendent à toutes les forteresses. (Château de Chouvigny, en Auvergne.)

Les villes fortifiées

Dès le milieu du XII^e siècle, bon nombre de villes d'Europe occidentale s'entourent d'une enceinte fortifiée comme Rouen, Bourges, Poitiers, Paris, Carcassonne, Montferrand ou encore Bruges et Winchester. L'enceinte est évidemment là pour protéger les habitants et leurs biens en cas de guerre et soutenir un siège. Son architecture est dédiée à la défense active: le tracé est régulier avec un plan polygonal, circulaire ou carré; les murs épais sont flanqués de tours percées d'archères; un chemin de ronde aménagé en haut des courtines facilite les déplacements des hommes... Mais les

enceintes fortifiées ont aussi une fonction symbolique très forte puisqu'elles sont, pour une ville, synonyme d'indépendance. De fait, la ville ne peut s'enclore à sa guise qu'après avoir bénéficié d'une charte de franchise. Mais cela n'empêche pas le pouvoir royal d'utiliser les éléments les plus puissants de l'enceinte pour rappeler sa présence et sa force, comme à Bourges, où la « grosse tour » philippienne, visible à quatre lieues à la ronde, rivalise avec la cathédrale. Enfin, les enceintes font partie de la nouvelle identité urbaine. Au XII^e siècle, les villes offrent pour la plupart un visage composite: leur croissance s'est faite par juxtaposition d'unités

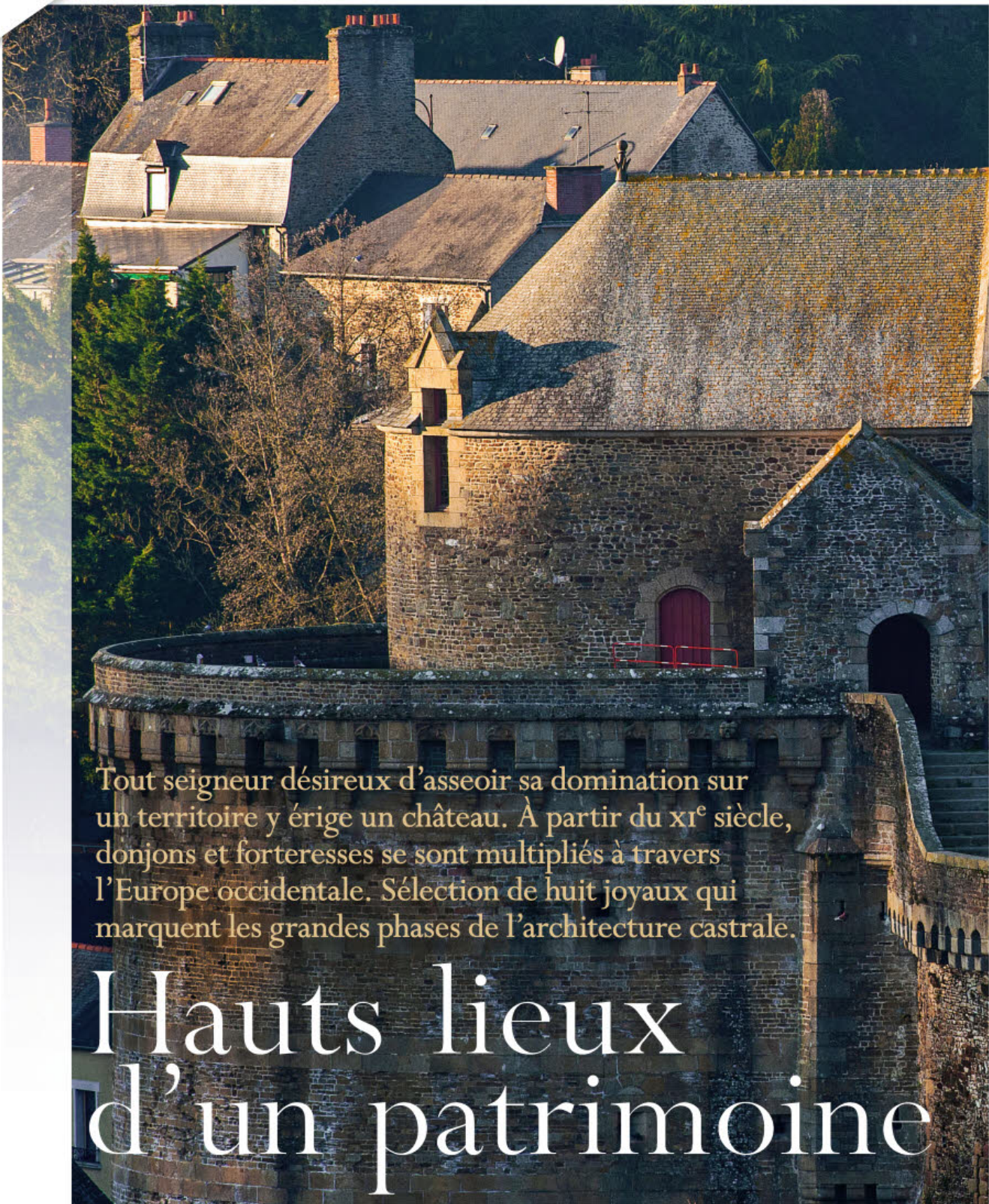


Aigues-Mortes

plus ou moins indépendantes les unes des autres, rattachées à une abbaye, à un château féodal... En les englobant toutes, l'enceinte symbolise leur unité. La ville médiévale se définit d'ailleurs comme le territoire *intra-muros*, dedans les murs. Mais son édification est un projet de longue haleine: plus de trente ans (de 1190 à 1221) pour la première enceinte

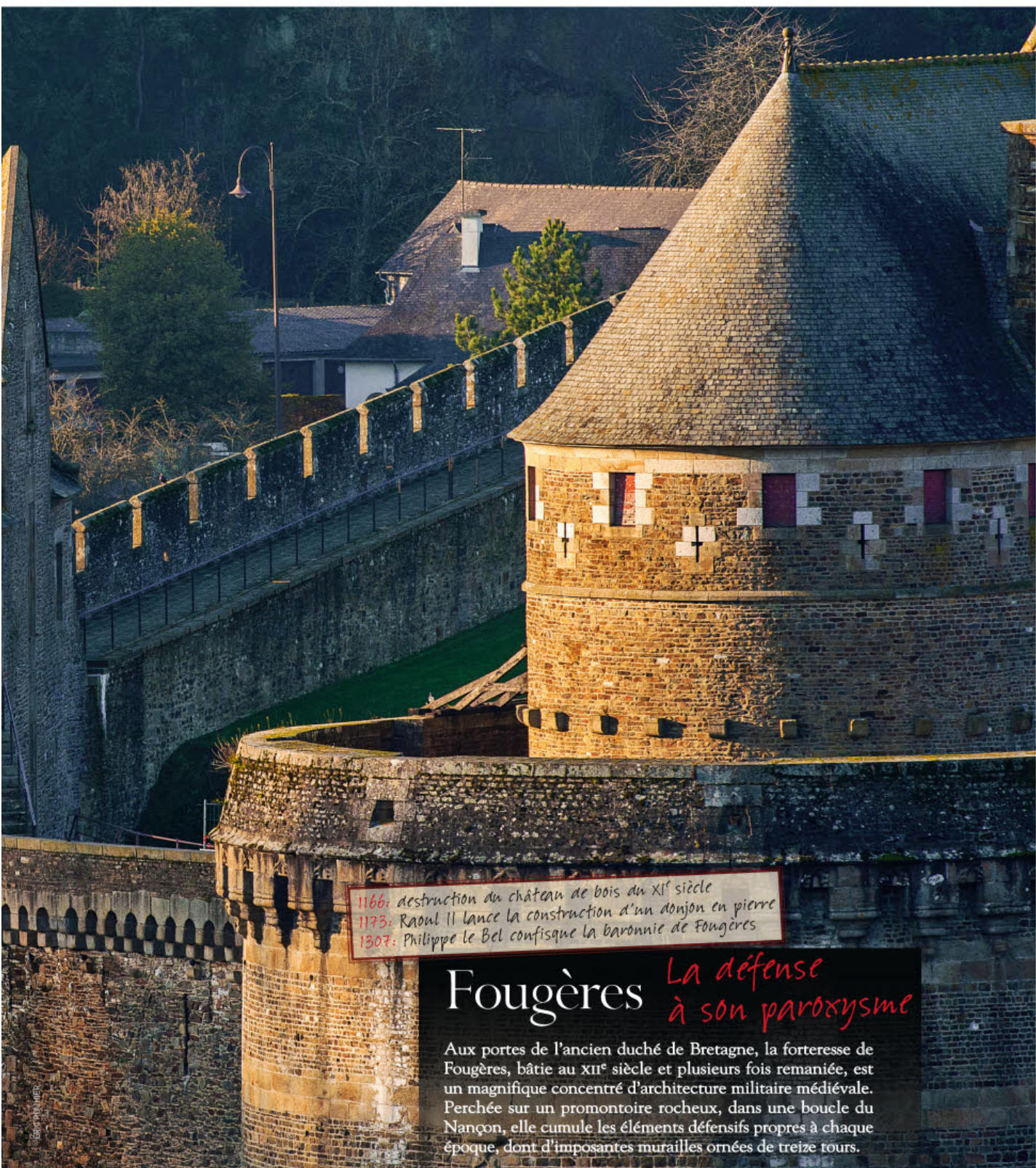
de Paris, autour d'un espace de 253 hectares, et flanquée de 71 tours. À Carcassonne, les enceintes intérieure (longue de 1 100 m) et extérieure (1 500 m), ainsi que leurs 52 tours sont bâties sur plusieurs générations, aux XII^e et XIII^e siècles. Nombre de villes ne s'entoureront de murailles qu'au XIV^e siècle, avec la guerre de Cent Ans.

F. L.



Tout seigneur désireux d'asseoir sa domination sur un territoire y érige un château. À partir du XI^e siècle, donjons et forteresses se sont multipliés à travers l'Europe occidentale. Sélection de huit joyaux qui marquent les grandes phases de l'architecture castrale.

Hauts lieux d'un patrimoine



1166: destruction du château de bois du XI^e siècle
1173: Raoul II lance la construction d'un donjon en pierre
1307: Philippe le Bel confisque la baronnie de Fougères

Fougères *La défense à son paroxysme*

Aux portes de l'ancien duché de Bretagne, la forteresse de Fougères, bâtie au XII^e siècle et plusieurs fois remaniée, est un magnifique concentré d'architecture militaire médiévale. Perchée sur un promontoire rocheux, dans une boucle du Nançon, elle cumule les éléments défensifs propres à chaque époque, dont d'imposantes murailles ornées de treize tours.



Défenses naturelles Quéribus

Juché sur un éperon rocheux vertigineux, à 728 m d'altitude, Quéribus domine la plaine du Roussillon. Composée d'une succession de trois plateformes cernées d'enceintes épousant les reliefs et d'un énorme donjon polygonal, la forteresse fut l'un des derniers bastions « fay-dits » (des seigneurs dépossédés de leurs fiefs) à tomber aux mains des croisés, en 1255. Elle sera ensuite l'une des pièces maîtresses du dispositif de défense du royaume de France.

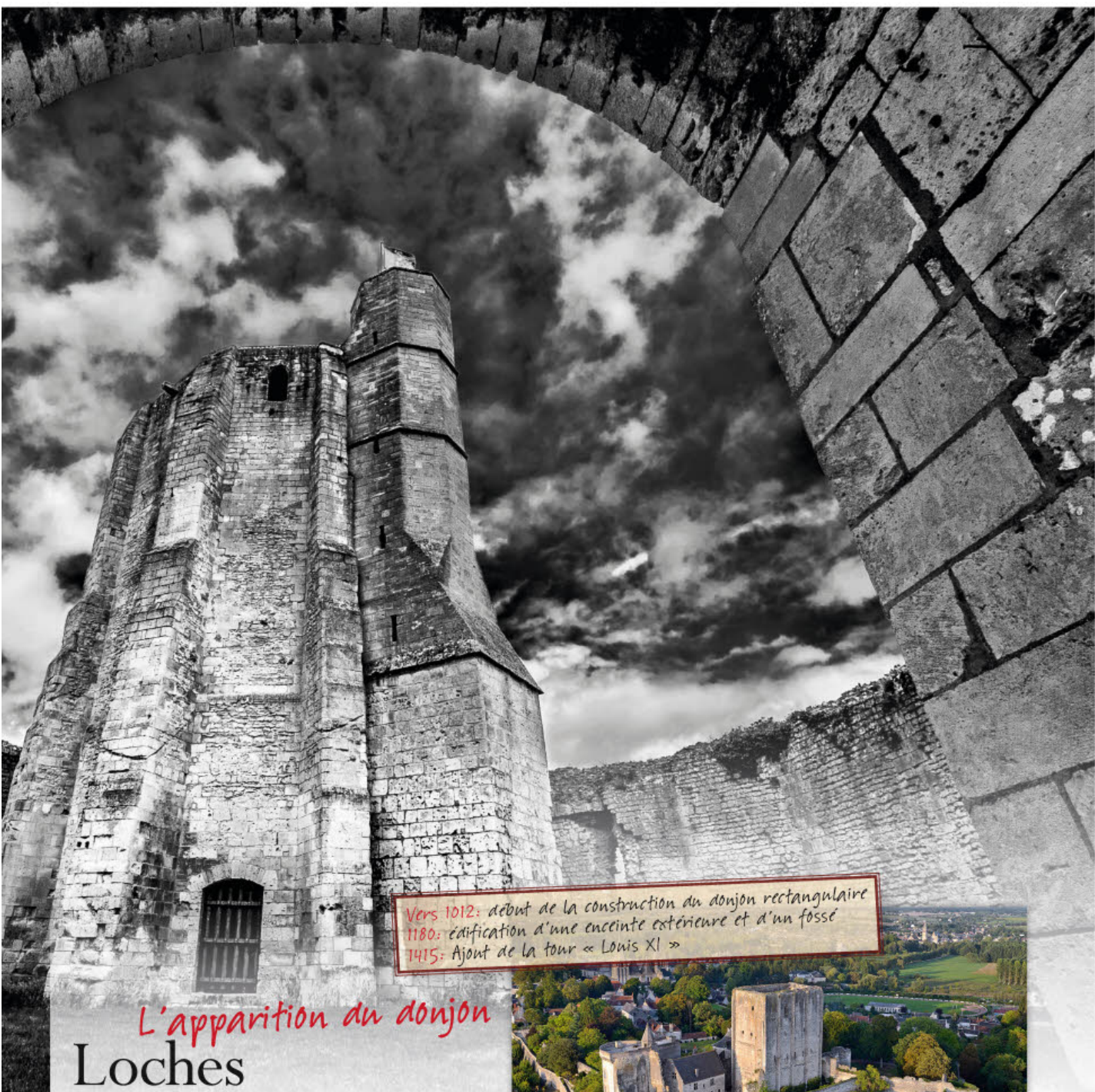
Vers 1020: début de la construction
1255: Quéribus tombe aux mains des croisés

L'abandon de la motte Gisors

L'histoire de ce château, reconnaissable à son donjon octogonal et sa « chemise » de pierre, est intimement liée à la rivalité entre Plantagenêts et Capétiens. Bâti sur une ancienne motte castrale d'une trentaine de mètres de hauteur pour protéger les possessions normandes du roi d'Angleterre, Gisors offre en effet une vue imprenable sur le Vexin et la vallée de l'Epte, à la frontière du royaume de France.

1097: Guillaume II d'Angleterre lance le chantier
1170-1180: surélévation du donjon et construction d'une « chemise » avec courtine
1193: Philippe Auguste y ajoute un donjon cylindrique

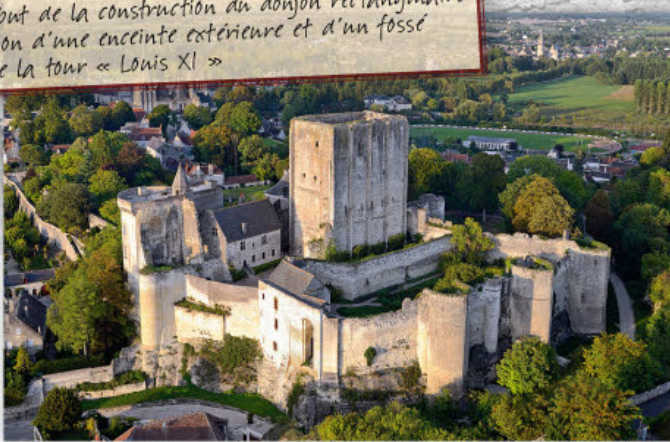




Vers 1012: début de la construction du donjon rectangulaire
1180: édification d'une enceinte extérieure et d'un fossé
1415: Ajout de la tour « Louis XI »

L'apparition du donjon Loches

Loches est l'une des pièces maîtresses du réseau de fortification élaboré à partir de la fin du ^xe siècle dans les pays de la Loire par le comte d'Anjou, Foulques Nerra. Le donjon rectangulaire, haut de 36 mètres, construit entre 1012 et 1035 à des fins défensives et résidentielles, est l'un des tout premiers du genre en Europe. Il sera remanié jusqu'au tout début du ^{xvi}e siècle.



Vers 1078: le site est occupé par un château en bois
Vers 1175: Robert d'Harcourt bâtit le donjon
1370-1380: construction de l'enceinte, des 12 tours
et du châtelet d'entrée

Demeure seigneuriale Harcourt

Berceau des Harcourt, ce château de Haute-Normandie a eu plusieurs vies. Côté ouest, la forteresse médiévale se dresse, avec son enceinte fortifiée, son châtelet d'entrée et son fossé, son donjon quadrangulaire doté de contreforts, auquel un logis fortifié a été accolé aux XIII^e et XIV^e siècles. Côté est, s'élève un château d'agrément du XVII^e siècle.





1066: Guillaume le Conquérant étend les fortifications
1179-1188 : Henri II y ajoute le donjon et les remparts
1958: départ des dernières garnisons

Douvres

*Défense active
à l'anglaise*

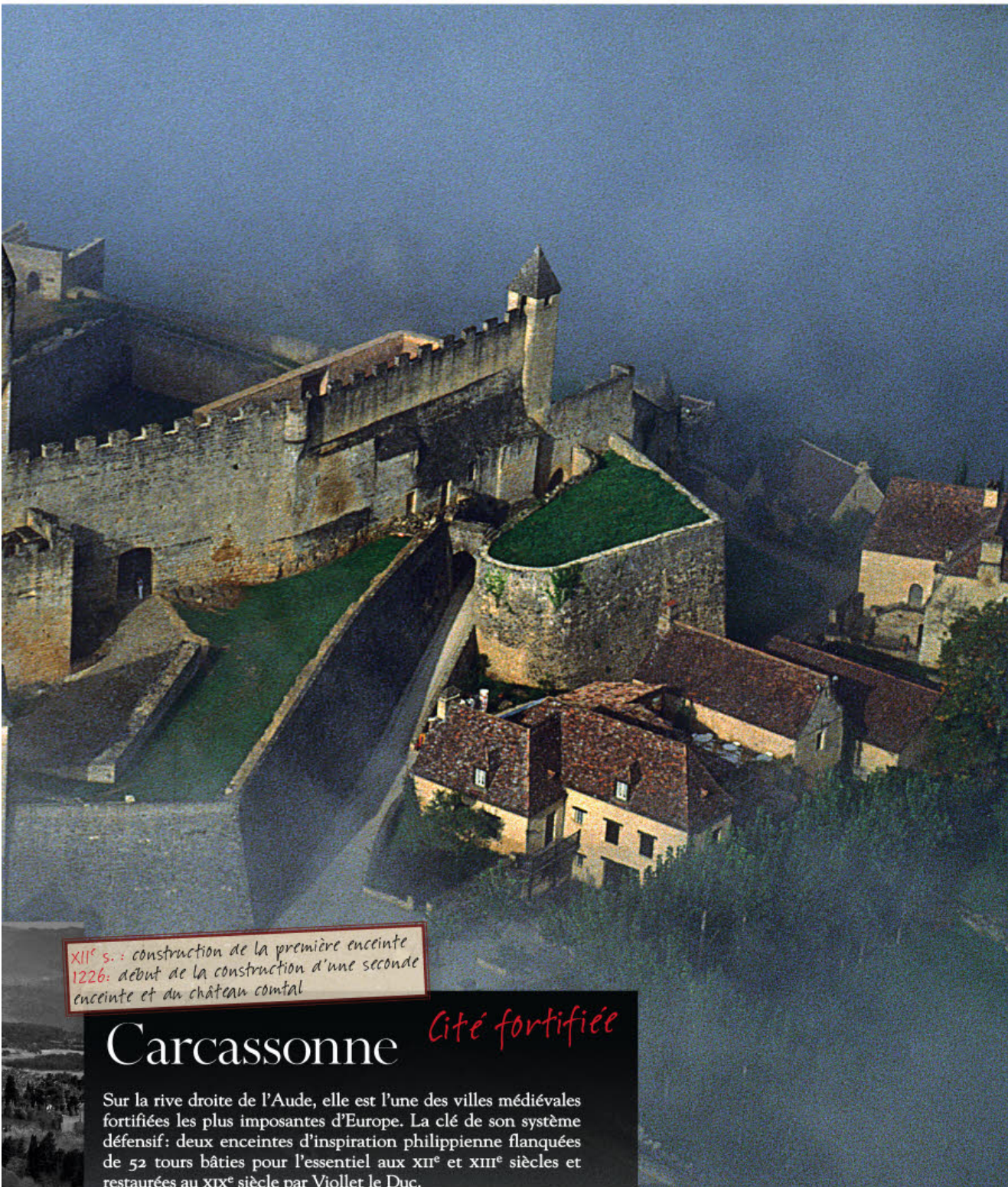
Construite aux ^{XI}^e et ^{XII}^e siècles sur les falaises surplombant l'étroit détroit de Douvres, dans le Kent, cette forteresse est l'une des plus emblématiques d'Angleterre. L'imposant donjon central et son enceinte garnie de 14 tours fermaient l'accès à l'Angleterre. Remanié à plusieurs reprises, le château a gardé un rôle militaire jusqu'au ^{XX}^e siècle.

Bourg castral Beynac

Implanté sur le rebord d'une falaise calcaire, Beynac, dans le Périgord noir, offre une vue stratégique sur la vallée de la Dordogne. Il fut à ce titre un enjeu entre les rois d'Angleterre et ceux de France. Construit au XII^e siècle pour la défense, il deviendra au XVII^e siècle un château d'agrément. Et le noyau autour duquel se développera un bourg.

*Vers 1150: les sires de Beynac fondent le château
1214: Simon de Montfort rase les murs et la tour
1259: la Dordogne, frontière entre les possessions
françaises et le duché anglais de Guyenne*





XII^e s. : construction de la première enceinte
1226: début de la construction d'une seconde
enceinte et du château comtal

Carcassonne

Cité fortifiée

Sur la rive droite de l'Aude, elle est l'une des villes médiévales fortifiées les plus imposantes d'Europe. La clé de son système défensif: deux enceintes d'inspiration philippine flanquées de 52 tours bâties pour l'essentiel aux XII^e et XIII^e siècles et restaurées au XIX^e siècle par Viollet le Duc.

et recevez le kit informatique complet



1 AN - 8 NUMÉROS.....47,60€*

+ le kit informatique complet..... 30€

TOTAL ~~77.60€~~

POUR VOUS
39€

Soit
49%
de réduction !

BULLETIN D'ABONNEMENT AUX CAHIERS DE SCIENCE & VIE

P 144

A compléter et à renvoyer accompagné du règlement sous enveloppe affranchie à : Cahiers de Science & Vie Service Abonnements – CS 50273 – 27092 Evreux Cedex 9.

- ☐ **Oui**, je m'abonne aux Cahiers de Science & Vie
1 an - 8 numéros + le kit informatique complet au prix de **39 €**
au lieu de ~~77,60 €~~*

soit 38,60€ d'économie ! 83 105

- ☐ je m'abonne seulement aux Cahiers de Science & Vie
1 an - 8 numéros au prix de **35 €** au lieu de ~~47,60 €*~~

soit 12.60€ d'économie ! 83 113

- ☐
- je commande
- le kit informatique complet**
- au prix
- 30 €**
-

Je peux aussi
m'abonner sur

KIOSQUE
mag

Disponible sur
KiosqueMag.com

✚ *Mes coordonnées :*

NOM

PRÉNOM :

ADRESSE :

COMPLÉMENT D'ADRESSE (Résidence, lieu dit, Bâtiment...) :

CODE POSTAL : | | | | | VILLE : _____

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	52
--	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	----

Grâce à votre fil de responsabilité (ou autre) nous pourrions vous contacter à dessein pour le suivi de votre documentation.

E MAIL :

Je souhaite bénéficier des offres promotionnelles des partenaires des Cahiers de Science & Vie (groupe Mondadori) ☐

✚ **Mode de paiement :**
Date et signature obligatoires

✦ *Mode de paiement :*

☐ chèque bancaire ou postal à l'ordre des Cahiers de Science & Vie

GE | [CONTACT](#) | [PRIVACY](#) | [TERMS](#) | [FOI](#) | [SUPPORT](#)

Date d'expiration						Code crypto				
-------------------	--	--	--	--	--	-------------	--	--	--	--

† Prix public et prix de vente en francs

Offre valable pour un 1^{er} abonnement livré en France métropolitaine jusqu'au 31/05/2014 et dans la limite

Cahiers de Science & Vie au prix de 5,95 €. Vous ne disposez pas du délai de rétractation pour l'abonnement magazine. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données.

Les Cahiers de Science & Vie - 8, rue François Ory - 92543 Montrouge (C)

Date et signature obligatoires

Offre valable pour un 1^{er} abonnement livré en France métropolitaine jusqu'au 31/05/2014 et dans la limite des stocks disponibles. Le peu acquérir séparément chacun des numéros des Cahiers de Science & Vie au prix de 139 €. Vous ne disposez pas du délai de rétractation pour l'abonnement magazine. Vous disposez d'un délai de rétractation de 7 jours pour le kit informatique complet. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant. Il vous suffit de nous écrire en indiquant vos coordonnées.

Les Cahiers de Science & Vie - 8, rue François Criv - 92543 Montrouge Cedex - Mondadori France / RCS 455 791 262 NANTERRE

L'affirmation de la féodalité



- 48 La féodalité en questions
- 54 Le roi, seigneur de la France
- 62 Quand l'artillerie ouvre le feu
- 68 La terre et ses liens de dépendance
- 74 Les villes, graines de liberté

LA FÉODALITÉ EN QUESTIONS

La société des ducs, des comtes, des seigneurs et des chevaliers tisse une toile relationnelle complexe qui unit princes et vassaux, laïques et religieux sur fond de fidélité, d’hostilité, d’unions ou de compagnonnage.



L’adoubement, mythe ou réalité ?

Durant tout le haut Moyen Âge, afin de symboliser leur entrée dans l’âge adulte, les jeunes nobles reçoivent des armes – une épée voire une lance. Entre les XI^e-XIII^e siècles, cette donation se complexifie et prend la forme d’un adoubement, un rituel associé à de grandes festivités. Il ne s’agit plus seulement d’accéder à la majorité, mais d’intégrer la confrérie des chevaliers. Les éperons, l’écu, le heaume s’ajoutent à la panoplie du jeune guerrier. La cérémonie prend un caractère

religieux. Elle s’accompagne d’une nuit de prières, d’un bain purificateur, d’une messe du Saint-Esprit durant laquelle l’épée est bénie. Le premier récit connu d’un tel adoubement est celui de Geoffroy Plantagenêt, et date de 1128. Mais, écrit une cinquantaine d’années après l’événement, il peut comporter une part de fiction. « La cérémonie de l’adoubement pose un véritable problème aux historiens, reconnaît Florian Mazel, professeur à l’université Rennes-II, elle ne nous est parvenue dans tous

ses détails que par la littérature romanesque et sa vérité historique reste mal connue. » Désormais chevalier, le jeune noble a la possibilité de régir le fief qu’il reçoit de son seigneur. Il peut de même partir à la conquête de gloire et de victoire dans les tournois qui, organisés en temps de paix, lui permettent de « se faire un nom ». Lors de ces tournois, se consolident les liens de compagnonnage entre le seigneur et ses chevaliers, et ce quelle que soit l’extraction de ces derniers.

Adoubement de Henry de Monmouth par Richard II. (Miniature du XV^e s.)

Cérémonie de l'hommage rendu au roi René d'Anjou par Jean de Sainte-Maure, 1469.



A quoi sert l'hommage ?

Cette cérémonie est destinée à lier un vassal à son seigneur ; les textes de l'époque parlent de « fidélité ». L'hommage, qui a pour but d'établir des relations pacifiques voire pacifiées, peut être considéré comme un contrat de non-agression. La plupart du temps, il s'agit d'officialiser des relations déjà existantes. Héritière de l'ancienne recommandation franque, contrat bilatéral qui permettait aux plus faibles de se mettre sous la protection d'un puissant, la cérémonie se réduit,

jusqu'au IX^e siècle, à un simple serment de fidélité prononcé par le vassal. Un ensemble de gestes, tel l'agenouillement du vassal, les mains jointes dans celle du seigneur, la complète aux X^e-XI^e siècles. Au XI^e siècle, ces rituels tendent à s'uniformiser et à se diffuser jusque dans le midi de la France où on leur a longtemps préféré la *Conventia*, un accord écrit reprenant les engagements prononcés lors du serment. Il est alors courant qu'un vassal soit le « fidèle » de plusieurs seigneurs, ce qui en cas de conflit peut engendrer des choix difficiles.

Les seigneurs ont le droit d'exiger une clause de primauté, l'hommage-lige. Il désigne parmi les différents princes celui qui aura la priorité des services du vassal ; mais au XII^e siècle, devenue trop commune la ligesse perd de sa valeur. Au XIII^e siècle, l'hommage, glorifié par la littérature courtoise qui en donne des descriptions détaillées, se répand à l'échelle européenne. « Même s'il existe des inégalités régionales, toute l'aristocratie féodale est liée par ces serments et chaque seigneur se reconnaît le fidèle d'un autre », précise Florian Mazel.



Le fief n'est-il qu'un domaine ?

À une époque où la première richesse est foncière, la relation entre seigneur et vassaux tourne autour d'un enjeu concret mais complexe : le fief, cette terre ou seigneurie confiée par le seigneur à un vassal. « *Plus qu'un territoire, le fief est avant tout un ensemble de droits articulés autour de ce domaine et de son château* », déclare Florian Mazel. Ces droits peuvent prendre la forme de cens, une redevance paysanne versée en nature, en espèces ou les deux ; il peut aussi s'agir de taxes liées à des moulins, des fours, des péages ou des marchés. Le fief – le terme apparaît aux ^{X^e} et ^{XI^e} siècles en remplacement de « bénéfice et bienfait » – recouvre de multiples réalités, du simple revenu de quelques arpents de vigne à un titre de duc, dans le cas d'un duché, par exemple. Rarement acquis totalement par le vassal, il se partage entre plusieurs possesseurs. Les princes combinent, en effet, des droits sur une même terre en les hiérarchisant, faisant naître des arrière-fiefs et des vavassaux (les vassaux des vassaux) qui se multiplient en fonction des besoins des seigneurs. À partir du ^{XII^e} siècle apparaît le fief-rente. Il n'est alors plus question de foncier, mais d'un revenu versé au vassal. Il permet au seigneur de s'attacher les services de plusieurs chevaliers sans avoir à aliéner ses terres. Le fief-rente met du temps à se généraliser et ne devient une pratique courante qu'à partir du ^{XIV^e} siècle. Pour l'aristocratie, l'image du fief resta longtemps celle d'une terre et d'un château.

Quelles sont les obligations des vassaux ?

Les formules juridiques des actes de fidélité stipulent que le vassal doit l'aide et le conseil à son suzerain. La première est de nature militaire. Elle peut prendre une forme active, un service de 40 jours par an, soit en participant aux chevauchées du prince, soit en assurant la garde de son château (l'estage). À partir du ^{XII^e} siècle, la mise à disposition de la demeure du vassal, lors des campagnes militaires, est toujours spécifiée dans les actes. L'aide peut aussi prendre la forme d'un soutien financier pour les adoubs et les mariages, en cas de départ en croisade ou de demande de rançon ; ces aides pécuniaires pèsent plutôt sur les paysans qui voient s'alourdir leurs taxes et redevances. Le conseil, quant à lui, implique généralement la participation aux grandes cours de justice dédiées à l'aristocratie, les plaids, (voir en p. 52 : les conflits de l'aristocratie). Les vassaux d'un seigneur sont loin de former un groupe homogène, et ce qu'un prince demande à un seigneur diffère de ce qu'il attend d'un simple chevalier. De même, leurs relations



évoluent en fonction des liens sociaux, familiaux ou matrimoniaux, et se parent de toutes les nuances d'une relation complexe. Le seigneur associe certains de ses vassaux à ses gestes de piété, ses batailles ou ses décisions de justice. Ensemble, ils forment des sociétés masculines, telles que les ont glorifiées les chansons de gestes.



En haut, à gauche : Les labours. (Les très riches heures du duc de Berry, ^{XV^e} s.). Ci-contre, un vassal verse une redevance au seigneur. (Miniature du ^{XV^e} s.)

Mariage de Bohémond ^{I^{er}} prince d'Antioche et de Constance, fille de Philippe ^{I^{er}} de France, 1106. (Manuscrit du ^{XV^e} s.)



Comment les mariages entretiennent-ils la féodalité ?

Les alliances matrimoniales comptent parmi les événements les plus structurants de la société féodale. Leurs conséquences sont aussi bien politiques qu'économiques. Politique, car une union est destinée à fonder des liens entre deux parentés. Il peut s'agir de consolider des alliances, de se procurer de nouveaux alliés ou d'affermir sa puissance.

Deux types de mariage se rencontrent. Dans les unions homogamiques, les époux sont issus d'un même rang aristocratique. Rois et princes y recourent pour renforcer des liens entre familles régnantes et éloigner les risques de conflits. L'union peut aussi être hypergamique : la future mariée épouse un homme de rang inférieur. Elle permet de conforter les liens de fidélité noués avec les vassaux en s'attachant durablement ces derniers. Par ailleurs, les mariages s'accompagnent de transferts patrimoniaux, le père remettant à sa fille une dot et le mari, à sa future femme, un douaire. Au haut Moyen Âge, le mariage est

une affaire profane qui ne se discute qu'entre pères ou tuteurs. À partir du XII^e siècle, les autorités religieuses considèrent que seul l'échange public des consentements entre époux, de préférence à l'église, fait office de mariage. De même elles s'efforcent de réglementer les unions incestueuses. « En France, les crises les plus importantes entre l'aristocratie et les évêchés se sont cristallisées autour de conflits matrimoniaux », souligne Florian Mazel. La plus fameuse concerne Philippe I^{er} qui épousa en secondes noces Bertrade de Montfort, elle-même déjà mariée. Ce double adultère vaudra au roi d'être excommunié en 1094, 1095 et 1099.



La société féodale est-elle violente ?

La guerre est omniprésente dans la société féodale. Elle peut être considérée comme le socle des valeurs de l'aristocratie qui y puise tant ses racines que sa raison d'être. Les conflits entre grands sont avant tout des guerres vicinales, des heurts de voisinage. Leurs origines sont doubles. Il peut s'agir de réparer une offense (un vol, l'enlèvement d'une femme, la destruction d'un bien...). Le noble doit alors laver son honneur par un acte de même valeur. L'agression peut avoir pour but de mettre la main sur un territoire, un château... C'est souvent le cas dans un contexte de succession. Ces heurts ne sont que très rarement frontaux. Le seigneur envoie quelques dizaines de chevaliers piller, incendier ou prendre une place forte. Les chevauchées belliqueuses ne dépassent pas quelques jours ou quelques semaines. Peu meurtriers, nombre de ces conflits trouvent une solution lors des plaids. On a longtemps cru que ces hostilités enrayaient la croissance économique des campagnes et remettaient en cause les grandes hiérarchies installées. Elles sont aujourd'hui perçues comme une pratique sociale conservatrice, l'un des aspects de l'interaction féodale.

Comment l'aristocratie règle-t-elle ses conflits ?

Le plaid ou assemblée judiciaire est un événement majeur de la vie aristocratique. Convoqué par le prince, il se compose de vassaux laïques ou religieux. Débats et altercations précèdent le jugement. Le plaid, qui alterne souvent avec des périodes d'hostilité entre seigneurs rivaux, agit comme un moment régulateur. On tente de faire jouer les relations de chacun afin de trouver un accord à l'amiable. En cas d'échec, on fait appel à la justice divine. L'ordalie la plus fréquente est celle du fer rouge, le temps de la cicatrisation renseignant sur l'éventuelle culpabilité de l'accusé... Mieux vaut donc s'entendre que de passer l'épreuve. Ces plaids qui participent à la cohésion du groupe se déroulent souvent lors des fêtes de Noël, de Pâques, de la Pentecôte qui sont aussi l'occasion de réjouissances et de tournois.



Mère et enfant comparaissent devant un roi, représentant de la justice. (Miniature du XIV^e s.)
Photo de gauche : Galahad enlève la reine Iseut de Cornouailles. (Miniature du XV^e s.)



Construction de l'abbaye de Bury-saint-Edmond, XI^e s. (Miniature du XV^e s.)

Quelle place pour l'Église dans la société féodale ?

L'Église en est l'institution centrale car elle fait le lien entre toutes les strates de la société », précise Florian Mazel. Ses évêques et ses abbés s'inscrivent dans le jeu relationnel du monde féodal. Fils cadets des grandes familles aristocratiques, ils ont été préparés à leurs charges dès leur plus jeune âge. Les évêques qui atteignent les plus hautes fonctions épiscopales sont des meneurs d'hommes, voire des guerriers. Ils ne vivent jamais éloignés de la cour des grands, deviennent parfois les conseillers des princes et participent aux assemblées aristocratiques. À partir du XII^e siècle, certains évêques acquièrent de nouveaux domaines, bâtissent des châteaux, élargissent leur clientèle féodale », écrit l'historien. Certains

obtiennent même des pouvoirs comtaux ou régaliens, comme de battre la monnaie ou de rendre la justice. L'Église est aussi le premier propriétaire foncier français : les religieux sont parfois à la tête de domaines plus vastes que ceux des laïcs. « Les biens fonciers des abbayes sont souvent mieux gérés que ceux des aristocrates, souligne Florian Mazel, car non seulement les abbés doivent faire vivre leur communauté mais de plus les moines n'ont pas le train de vie des aristocrates. Dès la fin du XI^e siècle, nombre de seigneurs se sont endettés auprès des établissements ecclésiastiques. » Les relations entre laïcs et religieux reposent aussi sur un jeu subtil de dons et contre-dons, échange de biens matériels et spirituels. Les grandes familles font des donations de terre, de droits, soutiennent la fondation des monastères. En contrepartie, les religieux leur offrent un accès direct à Dieu, à un saint patron, aux reliques, allant jusqu'à leur accorder une sépulture pour l'éternité.

Jean-Philippe Noël

À LIRE

• Dominique Barthélemy, *La Féodalité*. Édition La documentation française. Sept.-Oct. 2013.



Le roi, seigneur de la France

À l'aube de la féodalité, l'autorité royale est faible en Francie occidentale. Pour élargir leur domaine et affermir leur pouvoir face aux puissants ducs et comtes, les Capétiens entreprennent de tourner à leur profit le système féodal.

A

utour de l'an 1200, le roi est le prince le plus puissant du royaume. Le seigneur de la France. L'époque où le monarque n'était que le seigneur de l'Île-de-France est bel et bien révolue. Alors qu'au cours des siècles précédents les féodaux, profitant du grand vide laissé par l'effondrement de l'empire de Charlemagne, ont gravi les marches du pouvoir une à une, la royauté fait son retour en force. Mieux, grâce à Philippe Auguste (1180-1223), elle fait un grand bond en avant. Mais pourquoi ce règne s'avère-t-il aussi décisif ? Et de quelle manière, aux XII^e et XIII^e siècles, les rois capétiens ont-ils mis à profit les rouages du système féodal pour accroître leur emprise sur le royaume et y établir une hégémonie inédite ?

Tout, il faut dire, n'était pas joué d'avance... À l'aube de la féodalité (X^e siècle), le « roi des Francs » est loin d'être le maître tout-puissant de la Francie occidentale née de la dislocation de l'Empire carolingien. Certes, le royaume a besoin d'un roi. Personne n'envisage de s'en priver. Mais un roi sans grande marge de manœuvre permet aux grands seigneurs de conserver l'indépendance qu'ils ont acquise. Dans un tel contexte, le roi est un « suzerain » (seigneur des seigneurs), pas encore un « souverain » (détenteur de la « souveraineté »). Tout l'art des grands rois capétiens va consister, décennies après décennies, à faire coïncider les frontières de leurs possessions avec celles du royaume, moyennant une extrême habileté dans l'usage du droit féodal.

Mais ne brûlons pas les étapes. À l'heure où le premier millénaire jette ses derniers feux, l'auto-

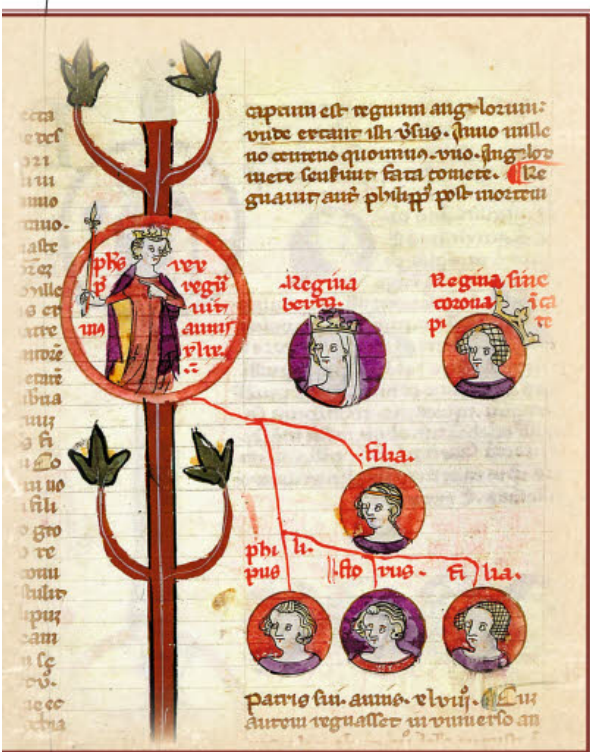
La reconquête du pouvoir royal débute sous Hugues Capet (à dr.). À ses vassaux anglais Philippe Auguste confisque de vastes possessions françaises. (Prise de Tours, 1202.)

rité royale ne s'exerce encore que sur une petite région, le « domaine royal ». Le reste du royaume forme un puzzle de principautés régionales tenues par des princes avec les titres de ducs, de marquis ou de simples comtes. Ce système politique très « décentralisé » favorise l'émiettement du pouvoir, sans compter les conflits qui opposent entre eux les possesseurs de grands fiefs ou qui surgissent entre ces derniers, les évêques et le roi.

L'avènement d'Hugues Capet, en 987, signe indiscutablement un certain rebond du pouvoir royal. Si le duc Hugues est choisi par ses pairs, c'est que son prestige est plus important que celui des autres princes. Le nouveau roi appartient en effet à la famille robertienne⁽¹⁾ qui a déjà donné deux rois dans un passé récent. Et, même s'ils ont diminué, ses domaines, qui comprennent Paris, l'Orléanais, les pays d'Étampes, d'Arpajon, de Poissy, de Senlis et de Montreuil-sur-Mer, sont riches. En somme, « on ne voit pas quel autre prince, en 987, pourrait rivaliser pour la couronne avec Hugues, dont l'influence rayonne sur une bonne partie du Bassin parisien grâce aux abbayes qu'il protège », résume Xavier Hélary, maître de conférences en histoire médiévale à l'université Paris-Sorbonne et auteur de *L'armée du roi de France : la guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*.

L'année 987 est d'autant plus décisive qu'Hugues Capet a la sagesse de faire élire son fils

1 - Les Robertiens sont des descendants de Robert le Fort.



Élu roi avec l'appui de l'Église, Hugues Capet, ici entouré de sa cour, veut rétablir l'autorité de la Couronne. (Manuscrit du XIV^e s.)



Depuis Hugues Capet, le titre de roi est héréditaire. La dynastie des Capétiens s'installe à la tête du royaume. (Généalogie de Philippe I^{er}.)

Robert comme son successeur et de le faire sacrer quelques mois après son propre sacre. Plus généralement, tous les rois capétiens, de Hugues Capet à Philippe le Bel, disposeront d'un héritier mâle prêt à prendre leur succession, une « chance biologique » qui favorisera la pérennisation de la maison royale dont l'avenir, au X^e siècle, est encore loin d'être assuré.

Autre argument mis en avant par les médiévistes pour expliquer la poussée de l'autorité monarchique : le sacre confère au roi « une autorité intrinsèquement supérieure à celle des ducs, comtes et barons », un « charisme de fonction », rappelle, dans *Nouvelle histoire des Capétiens*, Dominique Barthélemy, professeur d'histoire médiévale à l'université Paris-Sorbonne. Oint de l'huile de la Sainte Ampoule qu'une colombe, selon la tradition, a apportée à saint Rémi pour le baptême de Clovis, le monarque tient son *imperium* (pouvoir) de Dieu et occupe de ce fait un rang



Le sacre confère au roi une autorité supérieure qui le place au-dessus des princes et des seigneurs du royaume

La cérémonie du sacre répand l'idée que le roi tient son pouvoir de Dieu. (Couronnement de Philippe Auguste dans la cathédrale de Reims, 1179.)

qui le met à part et au-dessus des autres grands seigneurs. Et, dès le ^x^e siècle, le roi, à l'issue du sacre, jouit du pouvoir thaumaturgique de guérir les écrouelles, une maladie de peau. Le sacre « institutionnalise la fonction royale, lui donne une épaisseur, commente Xavier Hélary. Le roi est reconnu comme souverain et seigneur, certes quelque peu lointain, par les princes du royaume ».

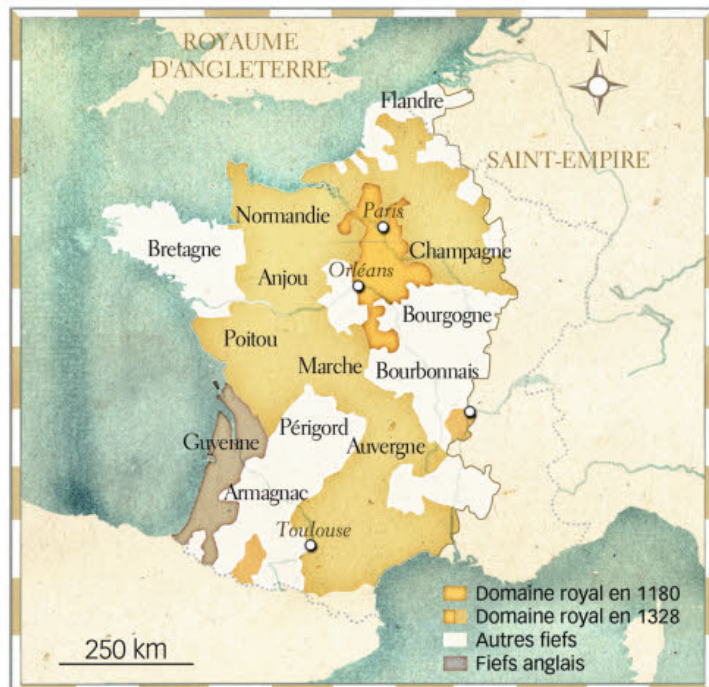
LA MONTÉE EN PUISSANCE DU ROI

Aucun d'entre eux, de fait, ne songe à détrôner Hugues Capet et ses successeurs immédiats, sans oublier que le sacre lie indéfectiblement le roi et l'Église en assurant au monarque le soutien des évêques. Les premiers rois capétiens ne sont par conséquent pas aussi faibles que l'affirmaient les historiens de la vieille école. Le fils d'Hugues Capet, Robert II le Pieux (996-1031), conquiert, par exemple, le duché de Bourgogne et s'aventure sur les franges méridionales de la France.

La montée en puissance de la royauté se poursuit, non sans mal, au fil des années suivantes qui voient notamment Louis VII (1137-1180) participer à la deuxième croisade. Le roi prend à cette occasion la tête d'une grande partie de la noblesse, ce qui lui confère un surplus de légitimité malgré l'échec final de l'entreprise. « Le roi est reconnu comme le chef de l'armée, laquelle comprend des croisés venus de tout le royaume, dit Xavier Hélary. Le fait qu'il commande l'ensemble de la chevalerie rehausse son prestige et apparaît comme une manifestation concrète de l'unité du royaume. »

Aux ^{xii}^e et ^{xiii}^e siècles, le lien vassalique se renforce au sommet de la pyramide féodale. Le roi exige avec un surcroît d'autorité et obtient des grands feudataires qu'ils lui prêtent hommage, jurent de lui donner l'aide (le service militaire) et le conseil (la présence à sa cour). Philippe Auguste, monté sur le trône en 1180, contraint en outre tous les ducs et comtes qui sont ses

Le royaume au XIV^e siècle



Après Philippe Auguste qui a multiplié par cinq le domaine royal, les rois de France n'ont cessé de gagner des territoires sur les grands féodaux et notamment les Plantagenêts.

vassaux à se reconnaître justiciables de sa cour féodale et brandit la menace de la « commise » en cas de forfait. « Cette technique de droit féodal sanctionne la rupture par le vassal de l'engagement, et consiste à le priver de son fief », explique Xavier Hélary. Ainsi, en 1202, à la suite de la plainte d'un de ses vassaux auquel Jean sans Terre a enlevé la fiancée, Philippe Auguste cite à comparaître devant sa cour le roi d'Angleterre, son vassal pour les possessions françaises des Plantagenêts. Celui-ci ne se présentant pas, la sentence de confiscation prononcée par la cour royale légalise la guerre et permet au Capétien d'annexer presque toutes les régions que possède en France le briseur de ménage !

« Qui t'a fait comte ? »

Les vieux auteurs ont sous-estimé les premiers rois capétiens, qu'ils présentaient comme des rois condamnés à une certaine passivité du fait, entre autres, de l'exiguïté de leur domaine. Une anecdote rapportée

par un moine connu du XI^e siècle, Adémar de Chabannes, est encore utilisée pour illustrer la faiblesse du « petit roi » qu'aurait été Hugues Capet, alors que celui-ci était « reconnu comme roi dans tout le royaume, mis à part quelques îlots

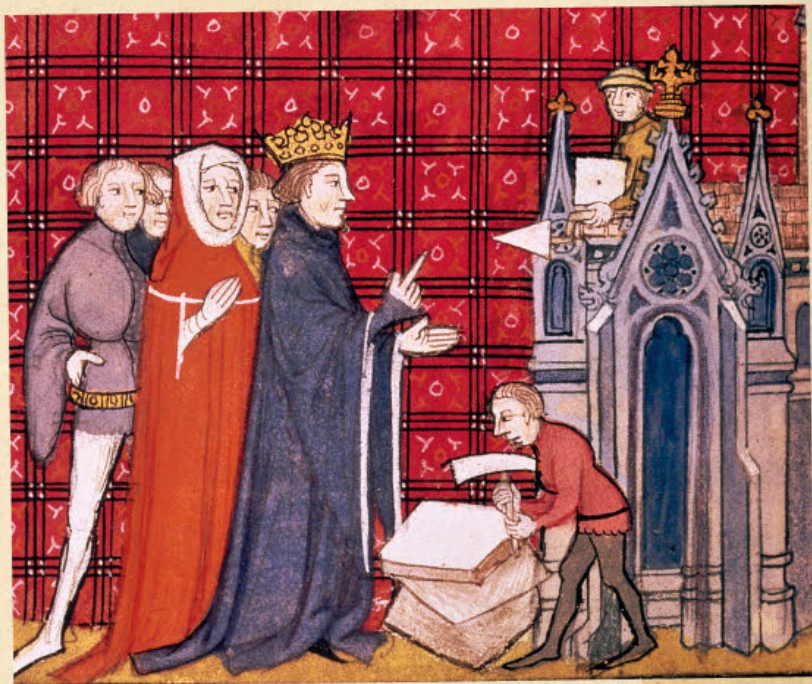
comme la Catalogne », rappelle Xavier Hélary. Vers 995, le comte de Périgord, un certain Aldebert de la Marche, assiège Tours. Le roi, qui n'ose pas venir combattre le Périgourdin en personne, cherche à l'intimider et lui envoie

un message : « Qui t'a fait comte ? » À quoi le vassal rétorque avec insolence : « Qui t'a fait roi ? ». L'histoire, de l'avis des historiens actuels, est à prendre avec des pincettes, et ce d'autant que son authenticité est loin d'être avérée. P. T.-V.



Le roi Louis VI le Gros mène la guerre aux seigneurs brigands et s'appuie, pour gouverner, sur l'Église. (Siège de Coucy, 1117; fondation d'une abbaye, 1125.)

L'influence de l'Église, tout en nourrissant le système féodal, est à la base du renforcement de l'autorité royale



Outre la commise, une autre « arme » juridique typiquement féodale est utilisée par les Capétiens pour renforcer leur assise territoriale : la « réversion du fief ». Lorsqu'un seigneur meurt sans héritier et sans avoir vendu ses terres, celles-ci tombent automatiquement dans l'escarcelle royale. Et Philippe Auguste, partout où il le peut dans le royaume, interdit le « parage avec hommage », un système consistant à laisser le fief d'un vassal décédé à son fils aîné et obligeant les cadets à lui prêter hommage. Dès lors, les fiefs se retrouvent fractionnés entre les héritiers, ce qui les appauvrit et les incite à vendre leurs terres au roi...

DES TERRITOIRES EN DOT

L'acquisition de précieux arpents au profit de la Couronne se fait encore au travers d'habiles manœuvres matrimoniales. Ainsi, la première épouse de Philippe Auguste lui apporte l'Artois et le Boulonnais en dot. Et la Champagne rejoindra le domaine royal lors du mariage de Philippe le Bel. « Prendre sous sa tutelle les héritières de grands fiefs (ce que l'on appelle le « droit de garde »),

et organiser leur mariage, est également fréquent de la part des rois capétiens, ajoute Xavier Hélary. Sans oublier que le roi perçoit en récompense de ses « bons services » le « droit de relief », soit l'équivalent d'une année de revenu du fief.

Décisif sur le plan territorial, le règne de Philippe Auguste qui, par ses victoires militaires, en particulier à Bouvines (1214, voir l'encadré p. 61), s'affirme comme le premier roi d'Occident aux dépens des Plantagenêts, se solde par un agrandissement spectaculaire du domaine royal. En cinquante ans, de 1180 à 1230, la superficie dudit territoire quintuple ! Non content d'accroître spectaculairement ses possessions, le Capétien, qui s'intitule « roi de France » et non plus « roi des Francs », nomme des baillis (des sortes de préfets) pour le représenter et exécuter ses instructions dans le domaine, et fait de Paris sa capitale. Aussi écarte-t-il les grands barons de la cour pour confier les fonctions de conseillers à des gens plus jeunes, d'origine modeste, qui lui doivent tout, centralise les finances en créant la Chambre des comptes, se dote d'une flotte, constitue des archives...



En s'imposant devant les Anglais et les seigneurs du royaume, la France capétienne devient la principale puissance européenne



L'essor de la royauté, en même temps que l'érosion de la féodalité, se poursuit sous Louis IX (1226-1270), futur Saint Louis. Le roi impose un peu plus son pouvoir aux grands seigneurs du royaume, notamment au roi d'Angleterre et duc de Guyenne (Aquitaine) Henri III, fils de Jean sans Terre, dont il augmente les fiefs par des concessions en Limousin, Périgord et Quercy, en échange de son hommage. Un geste de paix et un moyen habile, pour le souverain français, dont le souverain d'Angleterre redevient ainsi le vassal, de rehausser son prestige sans faire trop de concessions... Toujours à l'intérieur du royaume, le roi renforce la « centralisation » monarchique en créant, entre autres, un Parlement (une cour de justice royale souveraine dont les décisions ne peuvent être remises en cause par aucun tribunal) et en frappant une nouvelle monnaie qui a cours dans tout le pays et supprime les monnaies seigneuriales... Les deux croisades, celle d'Égypte (1248-1250) ainsi que celle de Tunis (1270),

renforcent encore l'influence du roi sur la noblesse, comme sous Louis VII.

Au début du XIV^e siècle, seuls quatre grands fiefs subsistent : la Guyenne, la Flandre, la Bretagne et la Bourgogne. Dans la France capétienne, devenue la principale puissance européenne, l'affirmation de l'autorité royale va *crescendo*. Philippe le Bel (1285-1314), qui entend échapper à tout contrôle du pape et s'appuie sur un corps de « fonctionnaires » de plus en plus nombreux, « *abat les pouvoirs susceptibles de rivaliser avec le sien, broie délibérément, implacablement, les adversaires désignés de la construction royale, qu'il s'agisse du pape, du roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, du comte de Flandre, des Templiers...* », explique Xavier Hélary. Le roi se veut « empereur en son royaume » et considère ne tenir ses prérogatives de personne « fors de Dieu et de lui-même ». L'heure de la sortie de l'âge féodal et de la naissance de l'État moderne a bel et bien sonné.

Philippe Testard-Vaillant

À LIRE

• Xavier Hélary, *L'armée du roi de France. La guerre de Saint Louis à Philippe le Bel*. Ed. Perrin, 2012.
• Dominique Barthélemy, *Nouvelle histoire des Capétiens, 987-1214*. Ed. du Seuil, 2012.



Par sa victoire contre une coalition de seigneurs français alliés au roi d'Angleterre et à Othon IV, Philippe Auguste marque l'éveil d'une nation française, rassemblée autour de son roi. (Les grandes chroniques de France, XV^e s.)

27 juillet 1214 : la bataille de Bouvines

Vers 1210, l'Anglais Jean sans Terre, privé de ses possessions en France par Philippe Auguste, songe à la revanche. Le Plantagenêt noue une alliance avec l'empereur germanique Othon IV et les comtes de Flandre et de Boulogne, deux vassaux rebelles, dans l'intention de contrer le roi de France. Le fils de Philippe, le futur Louis VIII, arrête l'armée anglaise débarquée à la Roche-aux-Moines, près d'Angers, le 2 juillet 1214.

Le roi, quant à lui, se mesure à la coalition sur le plateau de Bouvines, entre Lille et Tournai, le 27 juillet. La bataille met aux prises la majeure partie des puissances occidentales. Les Français comptent 20 000 hommes, dont 1 500 chevaliers, et leurs adversaires 24 000 hommes, dont 2 000 chevaliers. Les deux armées s'alignent sur un front de 2 km et la mêlée s'engage vers midi, par une chaleur torride. L'aile droite de l'armée de

Philippe contraint le comte de Flandre à se rendre. Au centre, l'infanterie adverse met en danger le dispositif de Philippe Auguste qui, désarçonné, est sauvé de justesse. La dernière charge des Français sème la panique dans les rangs ennemis. À la nuit tombée, tout est joué. Othon prend la fuite. La victoire de Philippe, qui était tout sauf assurée, est totale. Le Capétien, après avoir mis au pas ses vassaux, peut rentrer triomphant à Paris. P. T.-V.

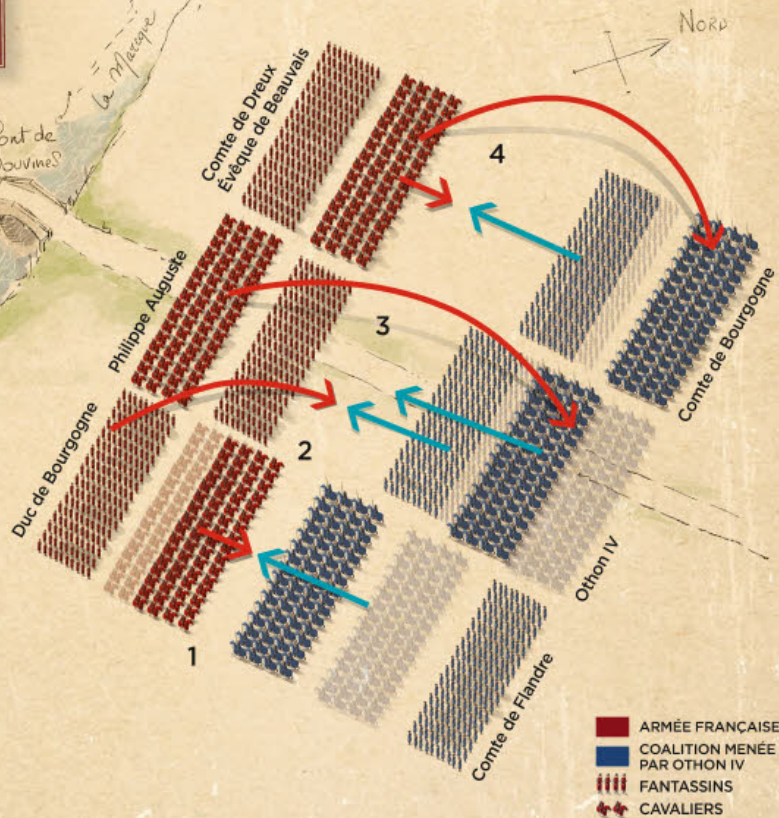
Bouvines, la victoire en 4 manches

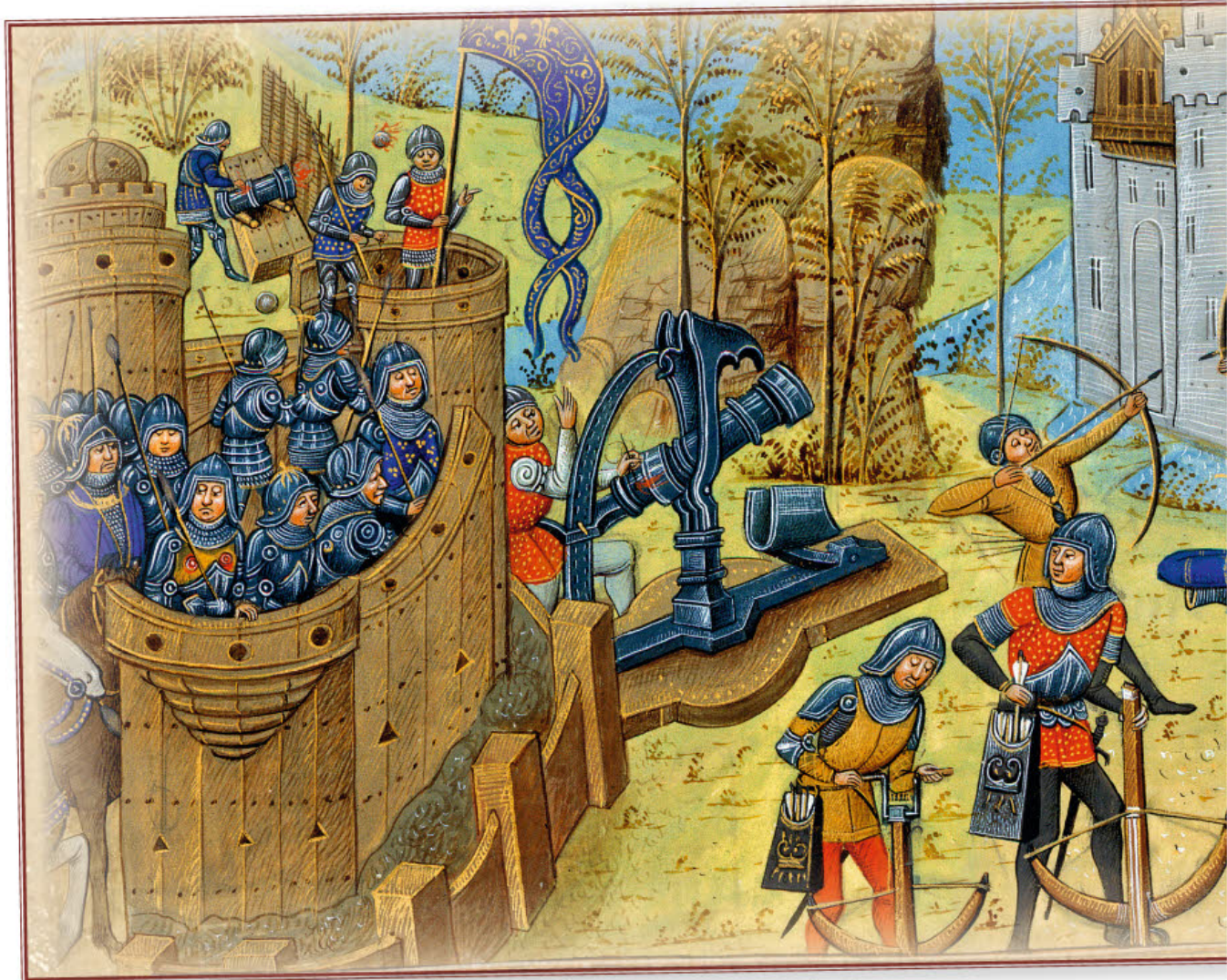
1. CHARGE DE CAVALERIE
Les Flamands sont défaits au bout d'une heure

2. OTHON IV À L'ATTAQUE
Les lignes françaises reculent, sans céder. Philippe Auguste est sauvé de justesse

3. LES FRANÇAIS RIPOSTENT
Ils dispersent les troupes centrales de la coalition

4. LA VICTOIRE FRANÇAISE
Pour parer une ultime attaque, tout le camp français prête main-forte à l'aile gauche, dispersant l'adversaire.





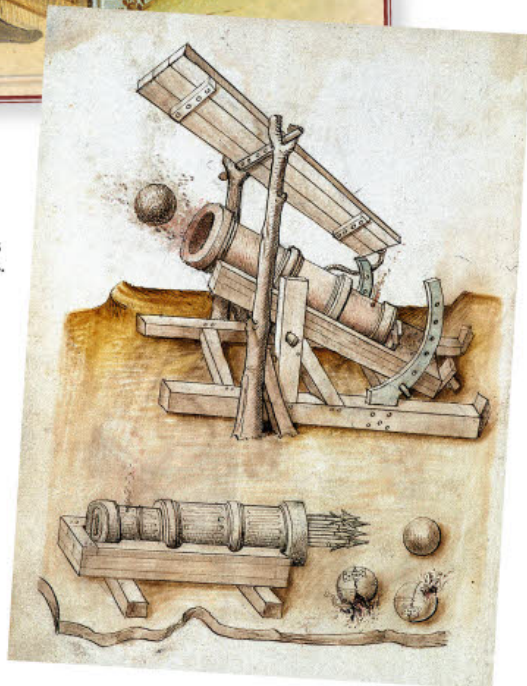
Quand l'artillerie ouvre le feu

Le Moyen Âge occidental, dominé par les conflits, voit s'opérer une révolution de la pratique militaire. Les guerres privées ou royales, les croisades, entrecoupées de longues périodes de paix, seront le moteur du développement de l'artillerie et de l'architecture castrale.



Aux nouvelles armes de l'artillerie, les châteaux répondent par des innovations défensives... Jusqu'à l'invention de la poudre. (Siège de Brest, 1386.)

Canons à boulets et à flèches: les engins de jet et leurs performances sont des sujets d'études pour les ingénieurs. (Manuel du XV^e s.)



En ce début d'automne 1203, le roi Philippe Auguste contemple la forteresse de Château-Gaillard perchée sur un éperon calcaire du Vexin au-dessus de la Seine. Massée derrière une ligne fortifiée à double fossé, son armée mène le siège. Les mois passent et l'édifice imposant tenu par Richard Cœur de Lion résiste, usant la patience des Français. Au début de l'hiver, Philippe Auguste lance l'attaque contre la première enceinte. Des engins de jet pilonnent les murailles. À couvert de tours de bois montées sur roues, des arbalétriers tirent sur leurs homologues postés dans les hourds en bois construits en surplomb des remparts. Des « sapeurs » s'attaquent aux fondations de la muraille; ils y creusent des galeries qu'ils étayent par des poutres avant d'y mettre le feu et provoquer ainsi l'écroulement des maçonneries. Pari gagnant, la tour de la première enceinte s'effondre, laissant le champ libre aux assaillants qui prennent possession du châtelet, l'ouvrage avancé du château. Le 6 mars 1204, les derniers assiégés se rendent.

Entre le x^e et le xv^e siècle, l'histoire de France s'est jouée à coup de brèches creusées dans les murailles. La forteresse devient la pièce centrale du système militaire médiéval. C'est autour de sa défense ou de sa prise que se décide l'issue de toutes les guerres. Et pour cause, depuis la fin du ix^e siècle, les rois ont délégué des portions de leur autorité à des vassaux. Symboles de l'émergence de l'aristocratie féodale, les châteaux ont fleuri un peu partout en Europe et en particulier dans l'espace français. La prise d'une place forte étant dès lors l'unique moyen de s'approprier le pouvoir et ainsi,

pour un nouveau seigneur, d'avoir la mainmise sur tout un territoire, la guerre s'implante devant les portes des villes fortifiées et des premiers châteaux. Les offensives se structurent autour d'une artillerie à jet, des machines à contrepoids lançant de grosses pierres. En face, la défense s'organise. Dès la fin du ^x^e siècle, les châteaux se dotent d'un donjon en pierre quadrangulaire. Il cède peu à peu la place au donjon circulaire qui a l'avantage de réduire les angles morts. L'architecture castrale évolue : les murailles entourées de douves – fossés remplis d'eau – s'épaississent et s'élèvent, le château s'élargit et s'accroche aux reliefs. « Certains se dotent d'une triple enceinte : une première pour les communs, les étables et les granges, la seconde pour la chapelle et la garnison, la troisième pour le donjon du seigneur, le four à pain, les citernes, les réservoirs à grains », décrit Renaud Beffeyte, spécialiste en ingénierie ancienne et médiévale. Quand les finances des seigneurs le permettent, murailles et tours sont équipées d'ouvertures :

créneaux, meurtrières ou archères derrière lesquels frondeurs et arbalétriers tirent sur les assaillants. S'y ajoutent çà et là des hourds en bois ou, à partir du ^{xiv}^e siècle, des mâchicoulis en pierre pour jeter des pierres et de l'eau bouillante.

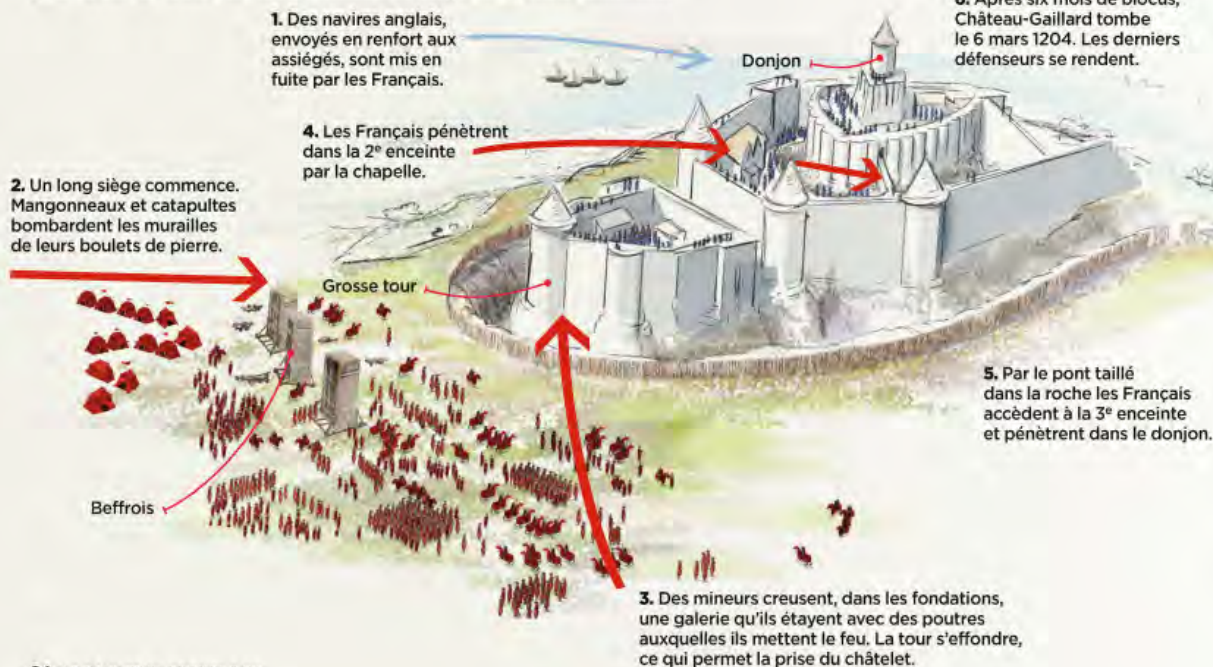
DU MANGONNEAU AU COUILLARD

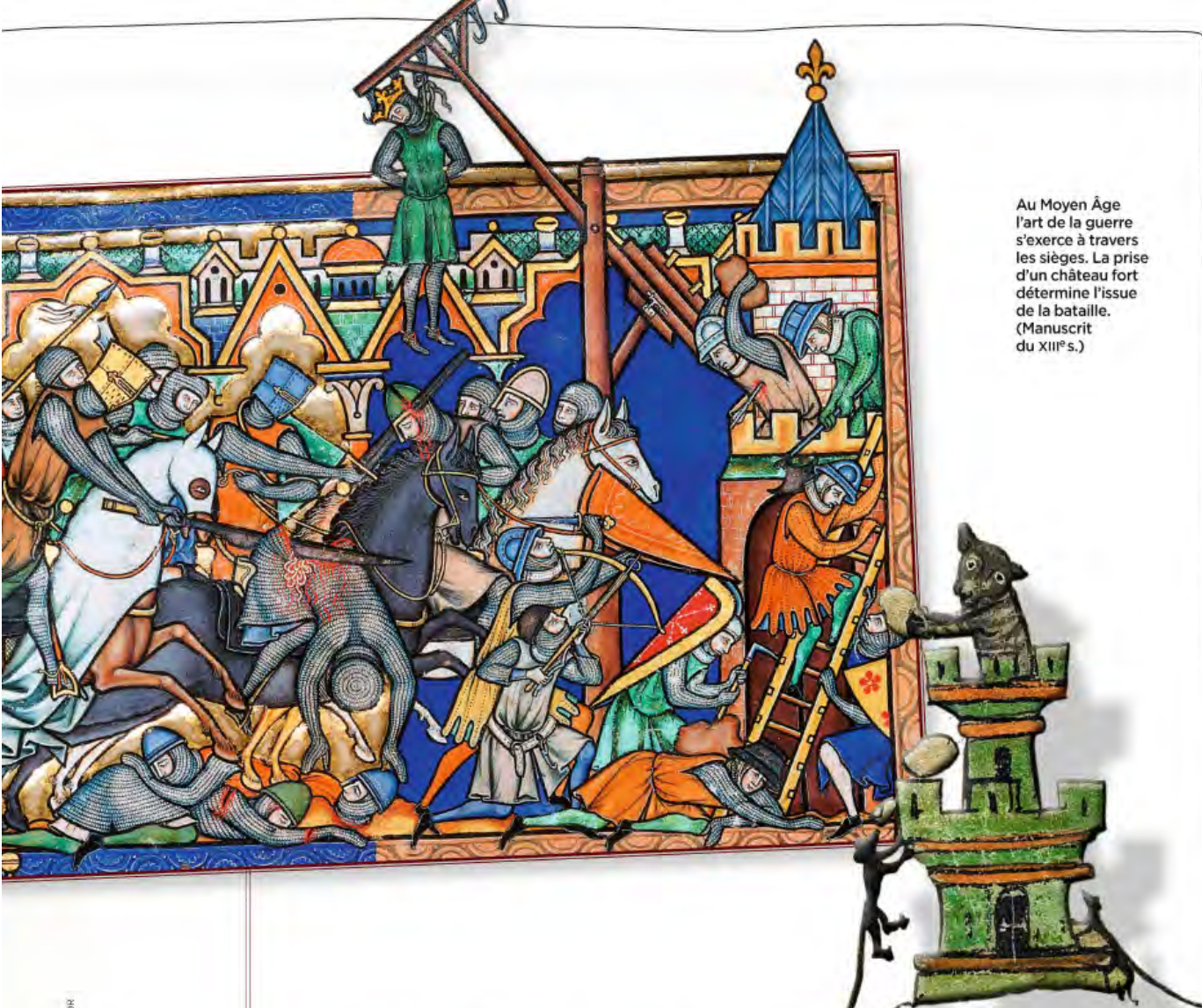
Les innovations défensives donnent un nouvel élan à l'art du siège, ou poliorcétique. Celui-ci se perfectionne et ses armes se multiplient. « Le siège devient une opération longue et savante », résume Renaud Beffeyte. Aux grandes et lourdes échelles se sont ajoutés les beffrois, tours d'assaut permettant d'approcher les murailles à l'abri des projectiles. Les premières pièces d'artillerie lançant des pierres de 3 à 12 kg à quelque 80 m sont suivies, au ^{xii}^e siècle par le mangonneau et le trébuchet. Actionné par soixante hommes, celui-ci martèle avec ses pierres de 140 kg les points faibles des murailles comme les latrines dont les conduits creux sont souvent installés dans les murs des tours

L'art du siège devient une science et combine les tactiques : blocus du château, assaut, artillerie mécanique, incendie, sape des fondations...

La prise de Château-Gaillard

Pour Philippe Auguste, la chute de la forteresse anglaise est essentielle pour libérer la route vers la Normandie. Un siège de six mois commence.





Au Moyen Âge l'art de la guerre s'exerce à travers les sièges. La prise d'un château fort détermine l'issue de la bataille. (Manuscrit du XIII^es.)

Les frères Bureau, maîtres de l'artillerie

Si la puissance de feu de l'artillerie à poudre met fin au système castral, c'est surtout la réforme de cet art du tir mise en place par les frères Bureau (dès le xv^e siècle) qui va favoriser la centralisation du pouvoir. Fins stratèges, Jean et Gaspard Bureau sont respectivement trésorier général de France et grand maître de l'artillerie. Louis-Napoléon Bonaparte décrit ainsi leur œuvre dans *Études sur le passé et l'avenir de l'artillerie* : « Ils commencèrent à employer, quoique en petit nombre, les boulets de fer au lieu des boulets

de pierre, et alors, un projectile du même poids occupant un plus petit volume, on put lui donner une plus grande quantité de mouvement, parce que la pièce, ayant un moindre calibre, offrit plus de résistance à l'explosion de la poudre. Ce boulet plus dur ne se brisa plus et put pénétrer dans la maçonnerie. » En normalisant les calibres des boulets pour réduire les coûts et en imposant la formation des soldats, ils permettent au roi de France Charles VII (1403-1461) puis à son successeur Louis XI (1423-1483) de faire tomber toutes

les places fortes de Normandie et d'Ile-de-France. Ce dernier reprend notamment, en 1453, la forteresse de Castillon. Pour ce faire, les troupes installent sur une butte de terre longue d'un kilomètre quelque 300 canons et attendent l'armée anglaise envoyée en soutien aux assiégés. Le général Talbot et ses hommes sont défaits sans même combattre : c'est la fin de la guerre de Cent Ans ! Pour la première fois dans l'histoire de France, l'artillerie à poudre a été décisive sur un champ de bataille. **K. J.**



*À raison de deux tirs par heure,
le mangonneau envoie, à 160 mètres,
des boulets d'une centaine de kilos*

d'enceinte. Avec une portée de 220 m, à raison d'un à deux tirs par heure, il crée des brèches dans les murailles par lesquelles s'engouffrent les assaillants. Plus abouti que le trébuchet, le couillard permet d'augmenter la cadence de tir (10 tirs par heure). Ces progrès de l'artillerie mécanique sont pour beaucoup dus aux croisades (de 1095 à 1291), occasions de transfert des savoirs et technologies de l'Orient vers l'Occident. Des savants arabes les ingénieurs ont appris les règles géométriques permettant la construction et le réglage des engins, désormais plus légers, plus solides et plus maniables. La poliorcétique devient une science et combine les tactiques : blocus du château, sape des fondations, artillerie mécanique, assaut, incendie... Des traités de guerre apparaissent comme *L'arbre des*



Au XIV^e siècle, les « bouches à feu » intègrent l'artillerie de siège, supplantant peu à peu les engins de jet tel ce mangonneau. Elles annoncent la fin des châteaux forts. (Manuscrit du XV^e s.)

Par les travaux de sape, les assaillants détruisent les fondations d'une tour ou d'une muraille du château. L'introduction de la poudre accélérera le procédé. (Chronique du XII^e s.)



batailles, composé par le bénédictin Honoré Bouvet en 1380, ou le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pizan rédigé en 1409-1410.

Mais à partir du XIV^e siècle, une innovation venue de Chine révolutionne l'artillerie. Son nom ? La poudre, un mélange de salpêtre, de soufre et de charbon. En 1324, lors du siège de La Réole, en Gironde, la bombarde (une pièce d'artillerie à poudre ancêtre du canon) fait son entrée sur le théâtre des opérations. Ces premiers canons, formés d'un assemblage de lames de fer disposées autour d'une âme en bois dur, ont une puissance dévastatrice réduite que contrebalance leur résonance psychologique : le bruit de l'explosion et la fumée de ces « bouches à feu » sèment la panique dans les rangs adverses.

DUELS D'ARTILLERIE

À la fin du XIV^e siècle, les travaux du moine franciscain Berthold Schwarz sur la composition de la poudre et sa purification rendent son utilisation plus sûre et sa puissance véritablement décisive lors des sièges. Elle entre dans les travaux de sape pour faire exploser les fondations des murailles. L'artillerie à poudre bénéficie bientôt des progrès de la métallurgie et de la chimie. Aux canons en fer forgé suivent, dans la seconde moitié du XV^e siècle, des canons en bronze, coulés d'une seule pièce et moins sujets à l'éclatement. Des boulets en fer battu, plus résistants, remplacent les projectiles en pierre, qui avaient tendance à se fractionner. Parallèlement, la poudre est agglomérée sous forme de grains. Cette innovation donne plus de régularité au tir et autorise l'emploi de gros calibre, la grosseur des grains étant proportionnelle au calibre et donc à la longueur du canon. Bombardes, fauconneaux, couleuvrines (des canons à roues) rendent peu à peu l'arsenal mécanique obsolète. Surtout,

leur puissance allant croissant, elles sonnent le glas des châteaux défensifs. Pour la première fois, les tirs de ces engins sont tendus et précis. Les impacts se superposent et éventrent les murailles. Les fortifications classiques cèdent. Pour y pallier, les plus riches seigneurs édifient à l'extérieur du fossé un talus en terre maintenu par des planches, le boulevard, pour arrêter les boulets. En 1453, les duchés de Bretagne et de Bourgogne, opposés au roi, dotent leurs châteaux de tours d'artillerie circulaires, trapues et basses, protégées par des murs de 10 m d'épaisseur. Les murailles ou le boulevard sont hérissées de « bouches à feu » et les meurtrières de petits calibres tandis que des canonnières prennent place dans les nouvelles constructions.

Aménagement défensif et armement de pointe ruinent la petite noblesse. La riche armée royale devient la seule à pouvoir se doter de gros canons. « Peu à peu, le roi reprend ses terres et étend son pouvoir, précipitant la centralisation de l'État français », explique Renaud Beffeyte. Les sièges se raccourcissent et font place à des duels d'artillerie qui tournent de plus en plus au profit des assaillants car les angles de tir des canons installés dans les murailles sont trop réduits. Alors que le siège de Rouen par les Anglais (en 1418) avait pris huit mois, la reconquête de la Normandie – soit une soixantaine de sièges – est accomplie en un an et six jours (1449-1450) par Charles VII. En 1488, le roi de France règne sur tout le territoire français. Quant au château, sa prétention défensive devient obsolète. S'il persiste, c'est au titre de château d'apparat dédié aux plaisirs et au prestige comme Chenonceau, Azay-le-Rideau ou Chambord bâtis au début du XVI^e siècle, ou encore de places fortes construites aux frontières du pays par l'architecte militaire Vauban au XVII^e siècle.

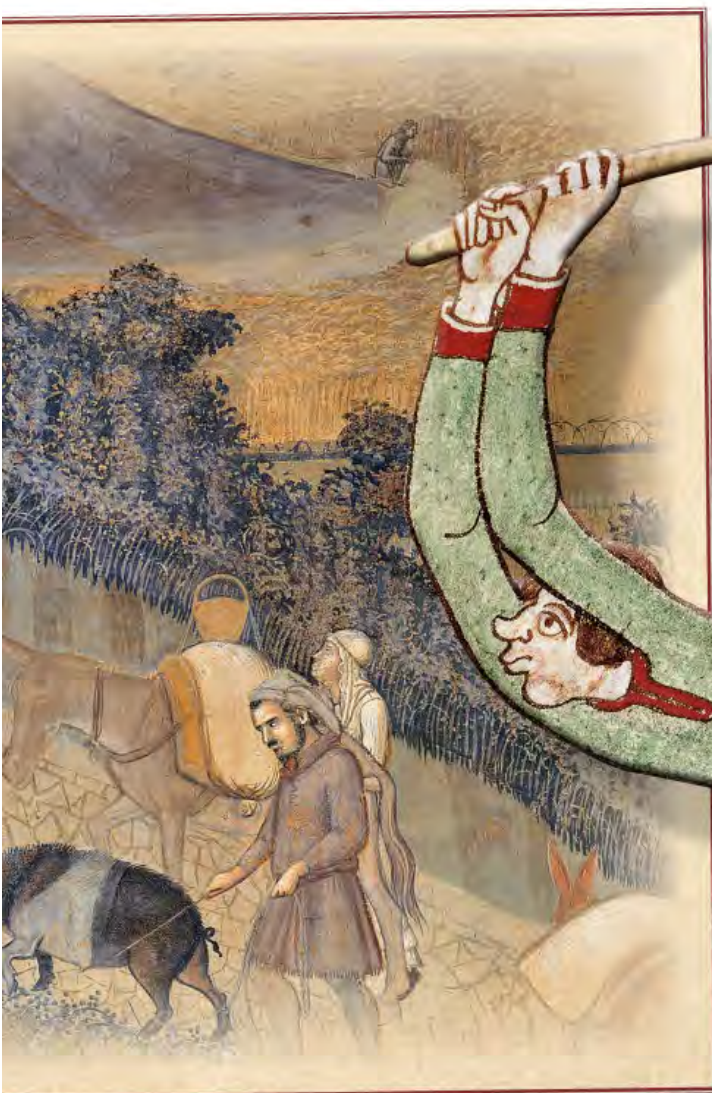
Karine Jacquet



La terre et ses liens de dépendance

Principale source de richesses, la terre noue des relations complexes entre seigneurs et paysans. Elle devient un instrument de domination qui se transmet de manière héréditaire.

En Europe occidentale, l'essor démographique va de pair avec la croissance agricole qui profite aux propriétaires terriens. (Fresque du XIII^e s. Palazzo Pubblico, Sienne.)



Le paysan ployant sous le poids du labeur et sous le joug du seigneur qui monnaye si chèrement sa protection : nulle autre image que celle-ci, désormais gravée dans la mémoire collective, n'incarne mieux la féodalité. De fait, entre le XI^e et le XIII^e siècle, le pouvoir des seigneurs locaux (laïcs mais aussi clercs), grands propriétaires terriens, atteint son paroxysme. Comme les ponctions qu'ils opèrent sur ceux qui occupent leurs terres. La domination seigneuriale s'exprime à travers la propriété du sol et l'exercice du pouvoir sur les hommes. Mais, paradoxalement, le domaine foncier constitue aussi un moyen d'enrichissement progressif des paysans, au point de devenir l'instrument de leur émancipation.

Il est vrai que les représentations du début de la féodalité livrent des travailleurs de la terre une bien piètre image. Bien qu'indispensable au fonctionnement de l'économie féodale, et en particulier à celui de la seigneurie, l'engance des paysans, situés tout en bas de l'échelle sociale, est extrêmement méprisée par les deux autres ordres, noblesse et clergé. Selon l'historien médiéviste Jacques Le Goff, « le paysan est une bête sauvage, les textes le répètent à l'envi. Il est d'une laideur hideuse, bestiale, il a à peine figure humaine. (...) Sa destination naturelle, c'est l'enfer. Il lui faut être d'une habileté exceptionnelle pour obtenir – comme par tricherie – le paradis ».

Dans la réalité toutefois, la condition des laboratores, ceux qui travaillent, recouvre des fortunes diverses. « Il y a toute une hiérarchisation du monde rural : il ne s'agit pas du tout d'un monde homogène,

Le défrichement de nouvelles terres appelle une main-d'œuvre plus importante. (Battage et moisson du blé.)



Les paysans moissonnent sous le regard du prévôt, chargé d'administrer le vaste domaine du seigneur. (Miniature du XIV^e s.)



Rébellions paysannes

Face à l'oppression seigneuriale et à l'augmentation des prélèvements, certains paysans résistent. Ils se réunissent alors en assemblée ou en foule furieuse. Mais la répression peut être sanglante et barbare. Selon le récit de Guillaume de Jumièges (vers 1060), pour mettre un terme à la révolte de 966 en Normandie, le duc Richard II « fit trancher mains et pieds » aux représentants des paysans révoltés. Toutefois, « les

chroniques dont nous disposons reposent uniquement sur le témoignage des dominants, nuance l'historien Laurent Feller. Sans surprise, elles sont indéniablement défavorables aux paysans ». Ces récits peuvent être écrits pour glorifier un seigneur et asseoir son autorité. De fait, les révoltes sont mal connues et peu documentées. On sait que les paysans usaient de formes passives de résistance, tels le droit tacite de faire la sieste, les pauses

pour manger, ou encore la grève. En 1358, lors de la guerre de Cent Ans, dans un contexte de crise politique, militaire et sociale, les paysans se soulèvent en Ile-de-France, Champagne, Picardie, Normandie et Artois. Cette véritable révolte, appelée « Grande Jacquerie », renvoie au surnom de « Jacques Bonhomme » donné aux paysans par les nobles ou au mot « jaque » désignant la veste courte qu'ils portaient. **M. K.**

aplatis par l'oppression seigneuriale », explique Laurent Feller, professeur d'histoire du Moyen Âge à l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne. Nombre de paysans sont des serfs (du latin servus, esclave). Le terme désigne une forme de sujétion héréditaire qui lie à la terre : si le seigneur la revend, les serfs aussi changent de maître. Leurs droits sont limités. Par exemple, il leur est interdit de quitter la seigneurie ; ils doivent payer une taxe (le formariage) pour épouser une femme d'une autre seigneurie... Et leurs devoirs sont particulièrement difficiles : corvée obligatoire sur les propres terres du seigneur (la réserve) ; rite public, perçu comme une humiliation, au cours duquel les serfs portent le seigneur pour reconnaître sa domination...

Seule une minorité de paysans libres, ou vilains, possèdent leurs propres terres (appelées alleux), exemptes de prélèvements fonciers. Comme les serfs, les vilains vivent pour la plupart sur une exploitation prêtée par le seigneur, la tenure, qu'ils

exploitent contre le versement de redevances. Mais ils disposent de droits plus étendus et sont moins étroitement soumis à son autorité judiciaire. Ils peuvent même quitter la seigneurie à leur guise et se marier librement. Les frontières entre ces deux statuts sont toutefois poreuses. Contrairement à l'esclave antique qui devait attendre que son maître daigne l'affranchir pour être libre, un serf peut obtenir lui-même sa liberté, en l'achetant. Il lui faut, pour cela, réunir une somme importante, ce que semblent lui permettre ses revenus, contre toute attente. Laurent Feller évoque l'exemple en Ile-de-France des paysans d'Orly, qui, vers 1250, font des emprunts à un usurier parisien pour racheter leur liberté. C'est le signe tangible de la solvabilité des paysans, car « si cet usurier accorde ces emprunts, cela signifie d'une part que les serfs ont une épargne, et que, d'autre part, il considère le prêt à une communauté paysanne comme un investissement rentable ». Ces possibilités d'émancipation sont

Le prélèvement le plus lourd est la corvée : l'exploitation non rémunérée de la réserve seigneuriale

Le loyer, fixe, de la terre est acquitté en nature ou en argent. (Gravure de 1479.)



à partir du XII^e siècle. Leur labeur est désormais moins perçu comme un châtiement que comme une vertu. Les surplus dégagés permettent aux paysans de s'enrichir. Certaines dispositions coutumières y contribuent également, favorisant l'acquisition de terres et la constitution de patrimoines par ces derniers. En effet, si un paysan exploite une terre durant trente ans sans qu'aucun seigneur ne vienne réclamer son dû, cette terre devient sienne.

PROMOTIONS CHEZ LES PAYSANS

L'amélioration de la condition paysanne ne tient pas seulement à ce contexte économique favorable. Le fonctionnement même du système féodal aboutit à la promotion de certains *laboratores*. Les officiers seigneuriaux (les intendants, les forestiers...), choisis parmi les serfs ou les paysans libres, profitent de leur position pour s'enrichir et, de fait, accroître leur pouvoir local. « Une autre catégorie de travailleurs est très importante : celle des *maïres*, souligne Laurent Feller. À la tête de la communauté, ceux-ci ne sont plus tout à fait les égaux des autres paysans de la communauté, parce qu'ils servent d'interface entre le groupe et le seigneur. » À l'intérieur des communautés rurales se dégage ainsi une élite économique, qui est aussi une élite sociale et politique.

Tous restent cependant soumis aux prélèvements seigneuriaux – en nature, en argent ou en travail – fragmentés dans le temps et différents selon les statuts. Le prélèvement considéré comme le plus lourd est celui opéré directement sur le travail : la corvée. Les paysans sont obligés d'exploiter la réserve un nombre de jours par semaine, plus ou moins important selon leur statut (serf ou libre). « C'est ce qu'il y a de plus contraignant pour un paysan, parce que pendant ce temps, il ne s'occupe pas de son propre champ », explique Laurent Feller. Les tenures exploitées par les paysans sont soumises

Le seigneur concède aux paysans des parcelles de terre, ou tenures, que ces derniers exploitent contre des redevances. (Enluminure du XV^es.)

directement liées à l'augmentation de la production agricole. Entre le XI^e et le XIII^e siècle, les pratiques agraires s'améliorent : recours à la jachère, usage de la charrue, attelages améliorés... Les cultures se diversifient : des céréales plus fragiles (froment, avoine) progressent, témoignant d'une récolte déjà suffisante en grains d'alimentation de base (blé, orge, seigle...). La vigne connaît même une vigoureuse expansion. Or, cette culture suppose une capacité d'attente (il faut attendre plusieurs années avant d'effectuer les premières vendanges), preuve manifeste que le secteur agricole se porte bien. « La seigneurie contraint les paysans à intensifier leur travail. Toutefois les seigneurs n'encouragent pas la production pour elle-même mais pour pouvoir accroître leur prélèvement », souligne Laurent Feller. Pour l'historien Mathieu Arnoux, l'accroissement des récoltes tient d'abord à un investissement accru des paysans dans leur travail, en raison de la valorisation sociale dont ils font l'objet

À LIRE

• Jacques le Goff, *La civilisation de l'Occident médiéval*. Flammarion, 1997.

L'usage d'outils rendus plus solides, grâce aux progrès de la métallurgie, augmente la productivité agricole.



La circulation des biens dans le monde rural est aussi une occasion pour le seigneur de s'enrichir

au droit foncier: le seigneur étant le propriétaire de toute l'exploitation (le manse, qui a donné mas en provençal), il prélève des redevances. Celles-ci peuvent être des cens fixes, versés en nature ou en argent. Souvent élevés, ils laissent généralement aux paysans juste de quoi subsister. En revanche, si les redevances sont « à part de fruit », proportionnelles aux récoltes, elles permettent d'accroître le prélèvement seigneurial en cas de bonne récolte, tout en fournissant aux paysans un surplus facile à écouler sur les marchés (ce qui vient compenser

l'augmentation des redevances). Ainsi, l'intensification du prélèvement foncier peut profiter aux seigneurs, sans nuire aux paysans.

L'Église, elle aussi, a ses droits sur la production agricole. Tous les fidèles doivent payer aux seigneurs ecclésiastiques (évêques, chapitres, moines) la dîme (un dixième) de la récolte et du croît de l'élevage. Mais dans les faits, il n'est pas rare qu'elle soit versée aux seigneurs laïcs, qui la détournent pour rétribuer leurs propres fidèles... De nombreux autres prélèvements seigneuriaux pèsent sur les paysans. Le seigneur met à leur disposition des installations payantes: fours, moulins, pressoirs, que les paysans ont l'obligation d'utiliser. C'est ce qu'on appelle les banalités. D'autres prélèvements relèvent de la protection seigneuriale: la commendise et la taille pour la protection militaire accordée par le seigneur à la communauté rurale; la participation à la construction et l'entretien des forteresses; l'ost (service militaire)... On compte aussi des droits de gîte: les paysans sont contraints d'héberger et de nourrir le seigneur et sa suite quand il le désire. Enfin, des droits sur les marchés et les foires sont levés: la circulation des biens à l'intérieur du monde rural est aussi une occasion pour le seigneur de s'enrichir. Tout comme l'accroissement des récoltes, qui aboutit à un serrage de vis et à un alourdissement des prélèvements. Toutefois, ceux-ci n'abolissent pas pour autant les surplus, que les paysans peuvent vendre au marché. Ce système féodal tripartite cloisonné entre les seigneurs, les ecclésiastiques et les travailleurs laisse donc une certaine marge de manœuvre à la paysannerie qui, malgré le poids des redevances, est en situation d'accumuler une épargne. Et si règnent parfois la terreur et la violence (voir l'encadré p.66), la paysannerie voit globalement sa situation s'améliorer au cours de l'ère féodale. Néanmoins, il faudra attendre la Révolution de 1789 pour libérer totalement la propriété foncière de toute servitude féodale.

Morgane Kergoat

Noble ou paysan : le prénom est un indice !

Donner un prénom à son enfant n'est pas un choix anodin. Déjà au Moyen Âge, le prénom reflète une certaine influence sociétale. Au point de permettre parfois l'identification de la catégorie sociale à laquelle appartient le prénommé. Ainsi, il est des prénoms qui sentent la noblesse: les aristocrates préférant ceux d'origine germanique, qui prennent peu à peu une saveur archaïque

(Guillaume - le plus courant -, Gautier, Gui, Thibaud, Albert, Robert, Bernard...). Mais les seigneurs ne dédaignent pas non plus les nouveautés issues de la mode épique (Roland, Olivier...) et certains prénoms « rares » (Ermengaud, Bermond, Amalric, Sicard, Guiraud, Déodat, Alquier...). Tandis que dans le milieu paysan, on préfère les prénoms latins ou chrétiens (Jean, Pierre, Paul, Mathieu, François,

Dominique, Antoine, Laurent, Philippe...). Les prénoms composés sont aussi plus fréquents chez les nobles que chez les paysans. Quant aux femmes, comme elles n'ont que peu d'importance sociale, on les appelle tout simplement comme on veut. D'où une multiplicité de prénoms originaux (Galburge, Blitgarde, Girundis, Boneta...), quelle que soit la classe sociale à laquelle elles appartiennent.

M. K.

NOUVEAU



Retrouvez vos magazines Les Cahiers de
Science & Vie sur votre iPhone ou iPad.



Télécharger dans
l'App Store



Les villes, graines de liberté

L'Europe occidentale renoue avec ses villes et se couvre de bourgs qui attirent toujours artisans, commerçants, banquiers... Quelle part ont pris les seigneurs féodaux dans ce formidable essor urbain ?



L'essor des villes s'accompagne du développement des transports. Les marchandises lourdes circulent sur les voies d'eau (Paris, miniatures de 1317). À g., sceau de la ville de Compiègne, 1253.

Au ^{xii}^e siècle, les marchands de la cité royale de Laon, en Picardie, prospèrent grâce au commerce du vin, des céréales, des textiles. Unique ombre au tableau : le seigneur des lieux, l'évêque-comte Gaudry, les presse de lourds impôts. Pour échapper à sa rapacité, les bourgeois s'associent par un serment commun d'assistance et de fidélité et obtiennent ainsi des avantages fiscaux auprès du roi Louis VI. S'estimant lésé, Gaudry monnaye auprès du roi la suppression de cette « commune » et lève une taxe sur la ville pour récupérer sa mise. Le 25 avril 1112, un groupe de conjurés prend d'assaut la maison de l'évêque et met celui-ci à mort. Il faudra attendre 1128 pour que le roi rétablisse les Laonnois dans leurs revendications... Cet épi-

sode violent témoigne du rapport ambigu qu'ont entretenu les villes d'Occident avec les seigneurs féodaux. Il pose aussi des questions. Les villes s'inscrivent-elles dans la féodalité ou y échappent-elles ? La croissance économique dont elles bénéficient dès le ^{xi}^e siècle est-elle imputable aux seigneurs ? Et les communes médiévales ont-elles constitué un contre-pouvoir face au régime féodal ? Longtemps, le haut Moyen Âge a été assimilé à une période de totale décadence urbaine, qui aurait été enrayerée grâce à la mise en place du système féodal. Aujourd'hui, les historiens relativisent le démantèlement du réseau des villes antiques après l'effondrement de l'Empire romain. « Dans les régions profondément romanisées, comme l'Italie, la Provence, l'Aquitaine, les cités antiques n'ont pas disparu durant les grandes invasions des ^{iv}^e-^{viii}^e siècles, rappelle Philippe Racinet, professeur d'histoire

Le seigneur finance des équipements urbains sur lesquels il perçoit des taxes.
(Miniature de 1317.)



Les foires attirent les marchands de toutes les régions. Aux échoppes urbaines se mêlent les paysans venus écouler le surplus agricole.

médiévale à l'université de Picardie. *Jusqu'au VIII^e siècle, les rois mérovingiens se sont appuyés sur ce réseau de villes, dont ils ont fait des centres d'administration publique*. Des cités éphémères se sont même créées à cette époque, comme l'étonnante agglomération perchée du Roc de Pampelune, en Hérault, à la fin du V^e siècle. « Dans l'Empire carolingien, les missi dominici, ces comtes et évêques représentant l'autorité centrale, ont affirmé leur puissance dans les villes, en particulier dans les cités épiscopales », poursuit le médiéviste.

Un certain nombre de villes persistent donc avant la structuration des rapports féodaux. À partir du IX^e siècle, cependant, l'Europe occidentale connaît un essor démographique sans précédent. De 600 à 950, sa population passe de 14,7 millions à 22,6 millions d'habitants⁽¹⁾. Grâce à cet afflux de main-d'œuvre, les terres agricoles produisent davantage. Les surplus dégagés permettent de

nourrir ceux qui ne travaillent pas la terre : artisans, commerçants... Le renouveau urbain peut s'amorcer. Selon les époques et les régions, plusieurs modèles de « bourgeonnement » de villes se présentent. Les anciennes cités antiques, resserrées autour du siège de l'évêché, restaurent leurs enceintes fortifiées et utilisent les pierres des monuments antiques pour se reconstruire. Ainsi se « revigorent » des villes comme Nîmes ou Narbonne. Ailleurs, des bourgs prennent forme autour de forteresses, de monastères, de places de marché ou le long des fleuves. C'est le cas du bourg qui se développe au milieu du IX^e siècle autour du chapitre de Saint-Martin, près de Tours. Aux XII^e et XIII^e siècles, apparaissent dans tout l'Occident des villes neuves programmées sur plan par le pouvoir, telles les bastides créées en Aquitaine par les Capétiens et les Plantagenêts.

Un constat demeure. Les seigneurs laïques ou ecclésiastiques qui contrôlent la terre accom-

1 — J.-C. Russel, *European Population 500-1500*.



La croissance de l'artisanat et du commerce profite aux seigneurs ecclésiastiques ou laïques locaux. (Enluminure de 1455.)

Pour avoir imposé à Laon une fiscalité arbitraire, l'évêque-comte de Gaudry est assassiné en 1112. Cet épisode témoigne de rapports parfois conflictuels entre les villes et les féodaux.

L'espace urbain s'inscrit naturellement dans des rapports de soumission des habitants au roi, au comte ou au seigneur

pagnent le développement de toutes ces villes et bourgs, et savent les utiliser à leur profit. Comme en témoignent les greniers des comtes de Flandre ou les celliers des moines de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, les représentants de l'autorité publique font de ces nouvelles emprises foncières des lieux de stockage et d'échange des produits agricoles et artisanaux. « La féodalité est à la ville comme elle l'est à la campagne, poursuit Philippe Racinet. L'espace urbain s'inscrit naturellement dans des rapports de soumission des habitants à une personne d'origine régaliennne : roi, évêque, comte ou seigneur. »

UN VÉRITABLE ESPRIT D'ENTREPRISE

Peu à peu, les villes deviennent des centres de perception fiscale pour les seigneurs : ils y touchent des taxes sur l'usage des fours et des moulins, les péages, les marchés. Plus il y a d'échanges de marchandises, plus cela leur profite. « Il faut cependant écorner le mythe du seigneur-brigand, du prédateur réfractaire à tout changement », note Philippe

Racinet. Souvent représentants du pouvoir public, les féodaux possèdent la richesse, la plupart savent aussi la créer. Beaucoup vont ainsi accompagner la croissance urbaine avec un véritable esprit d'entreprise. » Les seigneurs investissent dans de grands travaux urbains : viabilisation et lotissement de terrains, construction de rues, de ponts... Certains s'associent pour financer les chantiers les plus coûteux. Une charte de pariage de 1220 détaille par exemple le cofinancement d'une série de moulins sur la rivière Conie, en Beauce, par les comtes de Chartres et le prieur de Nottenville, dépendant de l'abbaye de Marmoutier, près de Tours. Au ^x^e siècle, rois, prélats, ducs, comtes et seigneurs se mettent à frapper des monnaies à leurs propres armes. D'Amiens à Toulouse, de Gien à Angers, la lenteur des communications rend ces monnaies locales indispensables à la bonne marche des affaires. Enfin, les seigneurs s'efforcent d'attirer de nouvelles populations de commerçants et d'artisans dans leurs villes, par le biais



Les bourgeois enrichis deviennent experts en valeurs de monnaie et en lettres de change

La multiplication importante des échanges amène ducs et comtes à doter les villes de leurs propres monnaies. (Atelier du XIV^e siècle.)

À LIRE

- Florian Mazel, *Féodalités 888-1180*, Belin, 2010.
- Jean-Christophe Cassard, *L'âge d'or capétien 1180-1328*, Belin, 2011.
- Simone Roux, *Le monde des villes au Moyen Âge*, Hachette, 1994.
- Georges Jehel, Philippe Racinet, *La ville médiévale*, Armand Colin, 1996.
- Les Cahiers de Science & Vie N° 120, *La ville au Moyen Âge*, Décembre 2010.

des chartes de libertés. « Ces chartes, qui définissent les droits et les devoirs des citadins, ont pour but de rendre les villes plus attractives, explique Christian Rémy, chercheur associé au Centre d'études supérieures des civilisations médiévales de Poitiers. Toutes sont différentes, mais au minimum, elles reconnaissent l'existence de la communauté urbaine. Une victoire pour les bourgeois, qui peuvent dès lors s'organiser pour gérer le bien commun. Certaines chartes proposent des allègements de taxes et impôts. Les modèles les plus fréquents valident des principes d'autogestion : le seigneur local délègue aux citadins l'exercice de la basse justice, les droits de police, l'entretien des murailles, la répartition de l'impôt... Parfois, il transforme même ses pouvoirs en rente numéraire. » Fortes de ces concessions seigneuriales, les communes ou les consulats qui se constituent du nord au sud de la France, à partir du XII^e siècle, gagnent une autonomie relative. Des révoltes urbaines éclatent parfois, comme on l'a vu à Laon en 1112, mais aussi à Cambrai en 1077 ou à Poitiers en 1138. Le plus souvent pourtant, les rapports entre seigneurs et magistrats urbains, fréquemment choisis parmi les élites marchandes, se déroulent à l'amiable. Cela n'empêche pas, qu'en France, les libertés octroyées restent subordonnées



Monnaie de Gaston de Foix, XV^e s. Monnaie féodale de Carcassonne.

à la hiérarchie féodale. Le bourgeois est un homme libre... qui paye l'impôt au seigneur.

Les seigneurs féodaux ont souvent créé les conditions d'enrichissement des villes. Mais leur influence se trouve bientôt confrontée à un nouveau pouvoir, celui de l'argent. À partir du XII^e siècle, le renouveau économique s'étend à tout l'Occident. Les villes, centres de peuplement et de consommation, accaparent les échanges et les profits. Les habitants y exercent des professions liées à l'artisanat, au commerce, aux transports. Le regroupement de ces activités non rurales permet la généralisation du marché monétaire. La bourgeoisie urbaine génère de plus en plus de richesses. « Cahors, en Quercy, conserve par exemple un remarquable patrimoine civil du XIII^e siècle, note Christian Rémy. Elle doit ses palais urbains à la bonne fortune des marchands de la ville et des environs (Figeac, Martel, Gourdon...), qui profitèrent de leur position sur la voie terrestre entre la Méditerranée et l'Atlantique pour développer le transport des vins et du textile, affréter des navires sur les mers, ouvrir des comptoirs jusqu'à Londres ou au Danemark. À l'époque, le terme Cahorsins était employé au même titre que Lombard pour désigner un banquier. »

Ces bourgeois enrichis créent les premières compagnies de commerce, deviennent experts en valeurs de monnaie et en lettres de change. Ils



Montbrison (Rhône-Alpes)



Libres cités-États d'Italie

Ignorant les liens féodaux, les villes italiennes du Moyen Âge sont dominées par les bourgeois marchandes. (Fresque du XIV^e s. Palazzo Pubblico de Sienne.)

A la différence des villes de France, de Flandre, d'Allemagne ou d'Angleterre, qui ne s'affranchirent jamais totalement de la tutelle féodale ou royale, les cités italiennes, fondées dès l'époque antique, ont su profiter des conflits entre l'empire et la papauté pour affirmer leur

indépendance au Moyen Âge. Comment? En élaborant, chacune à leur manière, une politique de domination de leur *contado*, base territoriale élargie d'un État urbain. Portées par leur dynamisme commercial, les cités-États de Florence, Venise ou Gênes se sont dotées de gouvernements autonomes, au fonctionnement

complexe, où dominaient les groupes de marchands. La conquête des libertés ne s'est pourtant pas toujours faite en douceur. Ainsi, en 1162, la trop frondeuse commune de Milan fut assiégée et détruite par l'empereur Frédéric Barberousse avant de reprendre forme, ligée avec d'autres cités lombardes. **P. D.**



Bavi (Nord-Pas-de-Calais)



Cervièrès (Rhônes-Alpes)

De nombreuses villes croissent autour d'un château seigneurial. Certaines annexent les faubourgs, en repoussant leurs murs.



Par le moyen de chartes, les seigneurs et le roi octroient divers privilèges aux villes afin d'y attirer artisans et marchands. (À g., charte de 1209 rattachant la commune de Péronne à la Couronne. Ci-contre, Philippe-Auguste remet une charte aux bourgeois de Tournai.)

font créance aux seigneurs et aux rois, avancent parfois l'argent de la collecte des impôts, acquièrent des terres et des titres... Ce renforcement de l'oligarchie urbaine est rarement en faveur de l'ancienne noblesse, qui tend à quitter les villes pour se replier dans les campagnes. Peu à peu, les monnaies seigneuriales se trouvent asséchées, puis interdites. « Le règne de Philippe Le Bel (1285-1314) marque la fin du processus de fermeture des ateliers de frappe baronniale, même s'il subsiste encore quelques monnaies princières en périphérie du royaume. Quand seul le roi peut frapper monnaie, la livre tournois s'impose en France », note Christian Rémy. À l'échelon régional, les villes disposent désormais de ressources en hommes et en finances. Elles assurent leur propre sécurité en achetant des canons et du salpêtre, en adaptant leurs fortifications. Sur les terres du Saint Empire romain germanique, Colmar et neuf autres villes alsaciennes se regroupent même en 1354 dans une ligue appelée la Décapole pour unir leurs forces

Face au renforcement de l'oligarchie urbaine, l'ancienne noblesse tend à quitter les villes. La monnaie seigneuriale s'affaiblit

« Business » à la mode féodale

Une nouvelle classe urbaine d'hommes d'affaires émerge, qui s'appuie sur le système féodal pour accumuler d'immenses richesses. Quelques succès stories marquent ainsi le XIII^e siècle. En 1270, le banquier d'origine florentine Renier Accore, installé à Provins, obtient les faveurs du roi de Navarre et comte de Champagne Thibault V, se fait nommer chambellan et receveur du comté. Il en profitera pour acquérir des terres et des biens immobiliers, faire des affaires

avec les grands seigneurs locaux et s'arroger le titre de « chevalier et seigneur de Gouaix ». Autre exemple frappant : celui de Maître Gérard de Maulmont, fils d'un obscur petit chevalier du Limousin devenu conseiller du vicomte de Limoges puis du roi capétien Philippe Le Bel. Sachant tirer profit de sa position, il s'enrichira au point de faire bâtir plusieurs châteaux en Limousin et Périgord entre 1262 et 1299, comme le château fortifié de Châluçet, au sud de Limoges. P. D.

militaires : elles parviendront ainsi à démanteler les bandes de chevaliers brigands qui organisent des raids depuis leurs châteaux des Vosges... Mais le dynamisme urbain s'essouffle en Europe occidentale. Du XIII^e au XV^e siècle, dans le Midi, en Flandre et en Angleterre, des vagues d'insurrections opposent les nouveaux travailleurs pauvres, ceux des villes, aux bourgeois enrichis. La grande peste de 1348 fauche entre un et deux tiers de la population citadine. En France, les villes souffrent de la guerre de Cent Ans, qui oppose les dynasties des Valois et des Plantagenêts de 1337 à 1453. Les banqueroutes en série qui frappent les banquiers de Florence provoquent la dépression économique. Ce désordre global va profiter aux souverains d'Occident. À la fin du Moyen Âge, la monarchie française s'appuie sur les « bonnes villes », réseau de villes fidèles au roi, pour domestiquer la noblesse et unifier le royaume. Désormais, ce n'est plus au seigneur féodal que les villes devront rendre des comptes, mais à l'État souverain...

Pascale Desclos

3

Le triomphe des valeurs chevaleresques



- 82 Sans peur... et sans reproches ?
- 88 Naissance de l'amour fou
- 96 **Interview** « La féodalité, concept forgé
au XVII^e siècle, est une pure fiction ! »



Sans peur...
et sans reproches ?



Perceval le Gallois, Du Guesclin, Lancelot du Lac...
Qu'ils aient réellement existé ou qu'ils soient fictifs,
tous incarnent la digne et noble figure du chevalier.
Son image, parvenue jusqu'à nous, est regardée
comme le plus respectable des modèles de vertu.
Fendons donc l'armure pour découvrir le personnage.

L'idéologie
chevaleresque,
louée par les
chansons de geste,
répand la figure
du héros. (*Lancelot
du Lac*, 1470;
bassinnet du XIV^e s.)



L est casqué et cuirassé comme un homard. Sa musculature michel-angelesque est bien prise dans une armure rutilante. Le bassinnet relevé dévoile un front sublime destiné à fixer les astres, un noble visage éclairé d'une mâle énergie qui transpire une foi à faire s'agenouiller les chênes. Défenseur de l'orphelin et de la veuve éplorée : l'image du chevalier, forcément sans peur, évidemment sans reproches, s'est enracinée au plus profond de notre mémoire collective. Mais ce personnage donné en exemple à la belle jeunesse de nos écoles ressemble-t-il de près ou de loin au cavalier armé qui hantait les castels et les campagnes du Moyen Âge ? Le chevalier, cependant, est d'abord ce personnage qui, en échange d'un fief, a promis assistance et obéissance au seigneur. Le lien qui unit celui-ci à son vassal est à la base du système féodal. Au début du XI^e siècle, c'est encore un guerrier rustre et violent, enclin au massacre et à la rapine ; il ne saurait inspirer une société qui craint ses exactions et déplore son impunité. Pourtant, moins de deux siècles plus tard, paré soudain de louables valeurs et de nobles vertus, le voici promu modèle idéologique et culturel de toute l'aristocratie ! En quoi consiste donc l'idéal chevaleresque et comment a-t-il pu se diffuser avec un tel succès jusqu'aux plus hautes strates de la société médiévale ?

Au tournant du X^e siècle, le chevalier est un *miles* (pluriel *milites*), un guerrier monté à

Les exploits de l'Anglais Guillaume Marshal ont traversé le temps. (Manuscrit de 1233.)



Le meilleur chevalier du monde

Quatrième fils d'un noble anglais de petite extraction, Guillaume Marshal – ou Le Maréchal en version française – est adoubé chevalier à l'âge de 18 ans en 1163. Il se fait remarquer en défendant la reine Aliénor d'Aquitaine dans une embuscade aux côtés de son oncle, qui meurt au cours de l'affrontement. Sans revenus, il court les tournois pour essayer de

s'ouvrir une carrière. En quelques années, il triomphe de 203 chevaliers! En 1185, il part deux ans en croisade aux côtés des Templiers. Il sert fidèlement les Plantagenêts et combat pour eux l'armée de Philippe Auguste. Grâce à un beau mariage, il devient régent d'Angleterre. À 73 ans, il bat le futur Louis VIII à la bataille de Lincoln en 1217 et tue de ses mains le comte Thomas du

Perche! Des origines modestes, une vie très longue et pleine d'aventures, de la bravoure et une maîtrise certaine de l'art de la bataille, de la force physique jusqu'au soir de sa vie, Guillaume Le Maréchal était décidément le paragon des chevaliers. En apprenant sa mort, Philippe-Auguste et ses barons, ses ennemis, le proclamèrent « le meilleur des chevaliers ». C. M.

Cheval, haubert, écu, épée: l'équipement du chevalier n'est pas à la portée du premier roturier venu. (Miniature du XIII^e s.)

cheval au service de son seigneur. La chevalerie s'apparente alors à une simple catégorie socio-professionnelle qui se forme sous la noblesse en attirant les rejetons de familles de la haute paysannerie ou de petits propriétaires dépourvus de lignage noble. Il leur faut tout de même suffisamment de fortune pour posséder un cheval, savoir le monter et acquérir l'armement de base, haubert, écu et épée, à moins que le seigneur ne consente à l'équiper. C'est un outil de promotion sociale qui permet aux plus habiles de se ménager une place dans les rangs de la petite aristocratie, en épousant par exemple une héritière de haut rang.

LA PHOBIE DE LA LÂCHETÉ

Noblesse et chevalerie sont encore deux entités bien distinctes: la première est de naissance, la seconde est de carrière. Jusqu'au XI^e siècle, l'éthique chevaleresque est encore très peu marquée. Elle suit plus ou moins un code rugueux de valeurs guerrières, fondé sur le devoir d'obéissance au seigneur, la vaillance et la performance au combat.

Pour l'heure, le chevalier est seulement prié de jeter sa lance avec force et adresse, et de fracasser les crânes proprement à l'aide de son épée. Mais les règles du jeu sont en train de changer. Avec l'importance croissante de la cavalerie lourde et des charges rapides en formations compactes, le chevalier devient la pièce maîtresse du champ de bataille. Dans le fracas des combats, le guerrier monté devient cavalier d'élite et acquiert un prestige propre à séduire la noblesse, toujours désireuse d'ajouter du lustre à son lignage. L'aristocratie enrichit ainsi de ses propres valeurs la rude éthique militaire des origines: les armes de jet, capables d'infliger des dommages à distance, sont jugées armes de vilains et méprisées. Un chevalier digne de ce nom leur préférera l'épée, la masse et surtout la lance, désormais utilisée couchée, les pieds bien calés dans les étriers, pour désarçonner l'adversaire. Les autres soldats – fantassins, archers, routiers... – abandonnent bien volontiers cette philosophie du combat rapproché aux seuls chevaliers qui trouvent là le moyen



Les joutes
constituent un
bon entraînement
pour la guerre.
(Miniature
de 1448.)



*Dans le fracas des combats, le guerrier
monté devient cavalier d'élite et le prestige
qu'il acquiert séduit la noblesse*



d'exprimer toute leur bravoure. Comme le souligne l'implacable dicton « mieux vaut être mort que couard appelé », une véritable phobie de la lâcheté et de la poltronnerie se diffuse dans les rangs de la chevalerie. Malheur à celui qui recule ! D'autres valeurs comme le respect de la parole donnée, la loyauté envers son seigneur ou ses compagnons d'armes, se répandent progressivement et viennent adoucir la rugueuse chevalerie des origines. En temps de paix, notre chevalier cultive ces nobles vertus dans les lices des châteaux ou en courant le cerf en forêt. Le tournoi où deux chevaliers s'affrontent au galop, lance couchée, est l'entraînement d'excellence pour la guerre. Pour briller au combat « il faut qu'un chevalier ait vu son sang couler, que ses dents aient craqué sous les coups de poing », rappelle le chroniqueur anglais Roger de Hoveden. Et puis c'est aussi l'occasion de prouver sa vaillance, de parader devant les belles dames et de remporter un prix – une couronne, un faucon dressé, une somme d'argent. La figure du héros est en marche.

« La diffusion de l'idéologie chevaleresque commence véritablement au milieu du XII^e siècle avec le développement de la littérature en langue vulgaire »,

explique Dominique Boutet, professeur de littérature médiévale à Paris-Sorbonne. « *Le Roman de Brut du poète normand Wace est l'une des premières œuvres à ne pas cantonner le chevalier au maniement d'armes à cheval, mais c'est surtout avec Chrétien de Troyes et ses romans arthuriens que l'éthique du chevalier prend corps.* » Les romans dits de chevalerie, les chansons de geste, récits versifiés relatant des épopées légendaires contées par les jongleurs et les troubadours, toutes ces œuvres rédigées en langue vulgaire trouvent un formidable écho dans les cours des châteaux. Elles brodent à l'envi les grands mérites des chevaliers, leurs charges impétueuses, leurs quêtes héroïques : les écus éclatent sous les coups de lance, les hauberts sont fracassés, les têtes volent, et on continue à se battre en se maintenant la tripaille en place. Bien plus excitant que les soporifiques ouvrages d'histoires pieuses rédigés en latin.

L'ADMIRATION ET LA CRAINTE

L'aristocratie, premier public concerné, s'identifie aux héros et tente de les imiter. Elle se retrouve entièrement autour des vertus exaltées par cette littérature et s'érige en véritable classe sociale désireuse de se démarquer du reste de la société. Face à l'ascension de la bourgeoisie vers la fin du XII^e siècle, l'aristocratie se raidit et ferme progressivement les portes de la chevalerie aux roturiers pour la transformer en ordre d'élite de la noblesse. Certains romans comme le *Partonopeu de Blois* pré-

tendent que noblesse d'âme est vertu de naissance. On y vilipende les bourgeois qui se mêlent de politique, on y chante les louanges des princes qui ne s'entourent que de nobles chevaliers. « *Une partie de la bourgeoisie, celle qui visait à acquérir des lettres de noblesse par le biais de "mariages mixtes" s'extasiait également devant la figure du chevalier* », précise Dominique Boutet. Mais ce n'était sans doute pas le cas de la petite bourgeoisie ou des paysans. Il n'y a hélas pas de sources à ce sujet, mais tout laisse à penser qu'ils le craignaient plus qu'ils ne l'admiraient ! » L'Église s'est aussi longtemps méfiée de la chevalerie : de nombreuses chartes des XI^e et XII^e siècles font ainsi allusion aux exactions commises par les chevaliers contre les intérêts ecclésiastiques. Initié dès le X^e siècle, le mouvement de la Paix de Dieu, par ses assemblées puis ses conciles, condamne déjà les débordements des milites et tente de canaliser leur violence afin de protéger les domaines et les biens ecclésiastiques. « *Au XII^e siècle, des clercs comme Étienne de Fougères, rédigent aussi des "États du monde", une série de textes didactiques en langue vulgaire qui passent en revue les différentes classes de la société. Ils sont très critiques avec la chevalerie, dénoncent ses abus et lui rappellent ses devoirs* », précise Dominique Boutet. Les chevaliers sont exhortés à défendre l'Église et ses biens par les armes – tout comme le clerc la défend par la parole – et à aller croiser le fer avec les Sarrasins en Terre sainte. Pour défendre ses propres causes, l'Église infléchit

*L'Église dénonce les abus de la chevalerie.
Les tournois, jugés trop meurtriers,
sont interdits par le pape en 1130*



L'Église s'impose dans l'institution de la chevalerie. (Bénédition du nouveau chevalier; Arthur adoube ses chevaliers, miniature du XIV^e s.)



À LIRE

- Jean Flori, *Chevaliers et Chevalerie au Moyen Âge*, Fayard, 2013.
- Dominique Barthélemy, *La chevalerie: de la Germanie antique à la France du XII^e siècle*, Fayard, 2007.
- Georges Duby, *Guillaume le Maréchal*, Folio histoire, 1986.

Les tournois sont l'occasion de parader et de prouver sa bravoure. (Manuscrit, XIV^e s.)



et moralise l'idéologie chevaleresque. Elle assure aux *milites Christi*, les chevaliers du Christ, la rémission de leurs péchés et « lit en paradis » tandis que les autres, les chevaliers du siècle, sont promis aux tourments de l'enfer. Les tournois, jugés trop meurtriers, sont interdits par le pape dès 1130. Des valeurs résolument chrétiennes comme la charité, la chasteté, la sagesse, la mesure et la modestie sont ajoutées au viatique du chevalier dont le devoir sacré est désormais de servir Jésus-Christ et la Sainte Église. Le moindre de ses actes est imprégné d'une foi ardente.

CHEVALIER ET MERCENAIRE

La cérémonie d'adoubement qui n'avait à l'origine rien de chrétien se « cléricale » vers la fin du XII^e siècle : un prêtre bénit l'épée, une veillée des armes est instaurée, on voit même en Italie des adoubements liturgiques où c'est l'homme d'Église lui-même qui ceint l'épée ! Le chevalier entend la messe avant la bataille. Plongé dans la fureur des combats où ne s'aventurent guère les prêtres, il peut même se confesser à un compagnon d'armes. Il se soucie bien moins de mourir que de mourir l'âme encore chargée de ses péchés. Au XIII^e siècle, l'éthique chevaleresque, pétrée de valeurs morales et religieuses, est ainsi devenue une véritable culture dans laquelle communie toute la noblesse. Le succès de cet idéal ne doit pas faire oublier l'écart sensible existant entre le paladin des romans, redresseur de tort, engoncé dans ses idées comme dans son armure, et le chevalier de l'époque dont la conscience n'est pas forcément exempte de reproches. La noble cause ne nourrissant pas forcément son homme, notre gaillard loue souvent son bras au plus offrant. Le mercenariat est d'un usage bien établi : les *stipendiarii*

ne sont pas attachés à une terre mais sont entretenus par un seigneur qu'ils ont choisi. Guillaume le Conquérant, et à sa suite tous les Plantagenêts, a souvent fait appel à ces chevaliers soldés. Il leur arrive, bien sûr, de se livrer au pillage, de massacrer des innocents ou d'achever des prisonniers. Les batailles rangées sont fort rares et la guerre n'est bien souvent qu'une suite de raids et de razzias qui imposent leur lot de ruse et de fourberie. Les paroles données sont fréquemment reprises. Tirailé entre une morale ecclésiastique et l'exigence d'efficacité militaire, le chevalier n'a pas forcément le choix. Enfin, il se révèle parfois mauvais chrétien, bien moins empressé d'aller à confesse que de faire ripaille, comme le rappelle cette plaisante maxime « *Courte messe et long dîner font la joie du chevalier.* » Certes, les chevaliers du Moyen Âge n'avaient pas la conscience aussi nette que les Lancelot et autres Perceval des chansons de geste. Pour autant, nous dit le médiéviste Jean Flori, « *il ne faut pas rejeter la littérature dans le domaine exclusif de l'irréel et de l'imaginaire, car elle puise ses héros et ses décors dans la réalité vécue.* ». Les chevaliers en ont été à la fois les modèles et les imitateurs. Ces œuvres étaient en symbiose avec leur public et constituent un révélateur du monde chevaleresque. L'institution de la chevalerie s'est évanouie depuis longtemps, mais l'esprit des chevaliers exerce encore de nos jours un fort pouvoir de fascination. Qu'il soit récupéré, parfois, à des fins politiques comme ces groupuscules royalistes implorant « Jehanne » de guider leurs bannières pour sauver l'Occident du matérialisme moderne ou qu'il soit vu comme une simple philosophie de vie, l'esprit des chevaliers continue de flotter sur notre civilisation.

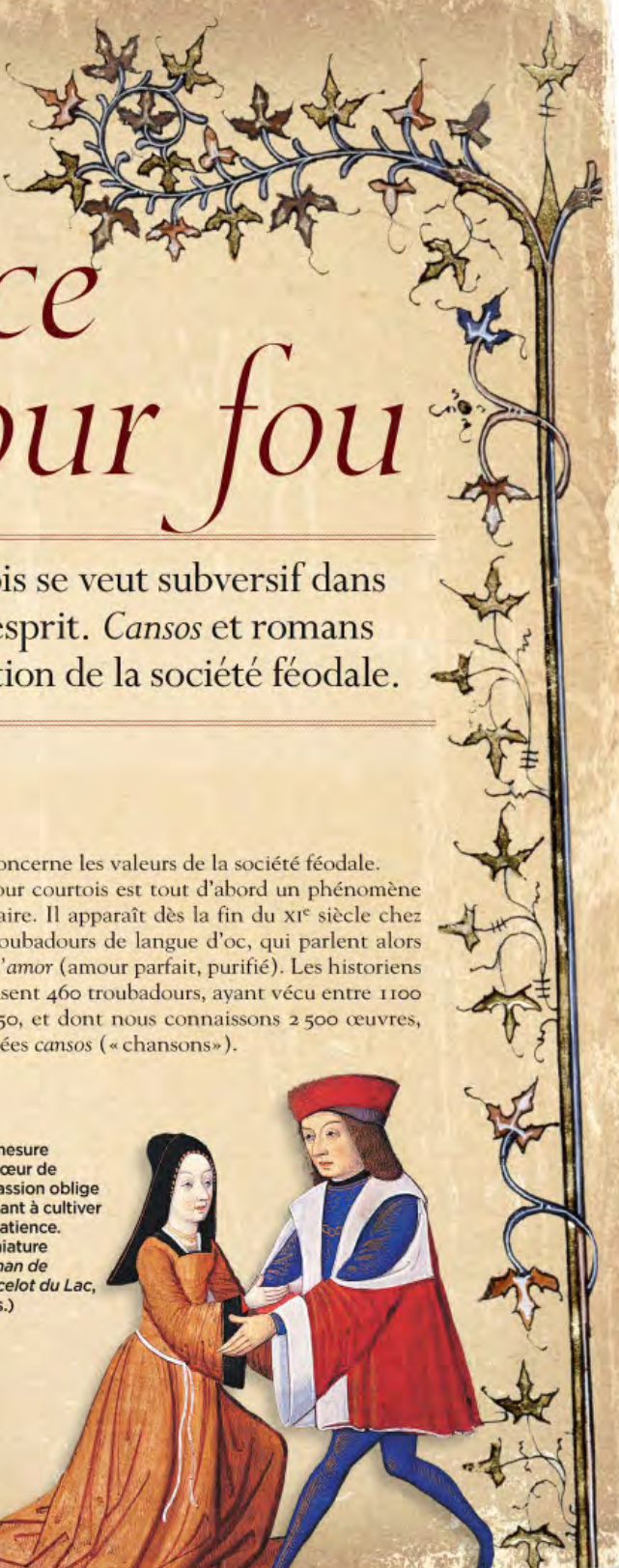
Christophe Migeon



À partir du XII^e siècle, *cansos* et romans célèbrent la relation librement consentie entre le chevalier et sa dame. (Jardin du Plaisir d'amour, enluminure XV^e s.)



Naissance de l'amour fou



Pur et absolu, l'amour courtois se veut subversif dans son désir de lier la chair et l'esprit. *Cansos* et romans le célèbrent, rythmant l'évolution de la société féodale.

Tant chante le rossignol / Qu'il tombe du haut de l'arbre / Nul ne vit si belle mort / Si douce ni si agréable / De même je meurs en chantant à grands cris / Puisque je ne puis être entendu de ma dame / Et qu'elle ne daigne avoir pitié de moi. »

Ces vers du gentil-homme-poète Thibaut de Champagne (1201-1253) ne surprennent ni par le ton ni par les images. Ils manifestent une conception pure et absolue de l'amour qui sera reprise ensuite par des générations d'écrivains : l'amour romantique se trouve déjà en germe dans cet « amour courtois » (l'expression est inventée au XIX^e siècle). C'est au XII^e siècle, en plein âge féodal, qu'émerge ce courant majeur de la culture occidentale dont les œuvres glorifient les tendres sentiments. Longtemps les historiens s'en sont désintéressés ; ils tentent aujourd'hui de comprendre comment ce mouvement littéraire est lié à la réalité sociale, économique, culturelle, du milieu auquel il est destiné et dont tous les protagonistes sont issus. Les enseignements qu'ils en tirent sont aussi inattendus que précieux, en particulier en ce

qui concerne les valeurs de la société féodale. L'amour courtois est tout d'abord un phénomène littéraire. Il apparaît dès la fin du XI^e siècle chez les troubadours de langue d'oc, qui parlent alors de *fin'amor* (amour parfait, purifié). Les historiens recensent 460 troubadours, ayant vécu entre 1100 et 1350, et dont nous connaissons 2 500 œuvres, appelées *cansos* (« chansons »).

La mesure
au cœur de
la passion oblige
l'amant à cultiver
sa patience.
(Miniature
Roman de
Lancelot du Lac,
XIV^e s.)





La *fin'amor* n'a souvent rien de platonique. (Valve de miroir, XIV^e s.)



Une mélodie accompagne les *canos* occitans. (Manuscrit XV^e s.)

Les mélodies qui accompagnaient cette poésie chantée restent, neuf fois sur dix, inconnues, ce qui limite la perception que nous en avons. Comment y est représentée la *fin'amor*? Pour la médiéviste Anita Guerreau-Jalabert, « il s'agit d'une relation librement choisie et librement consentie, dont l'existence ne repose que sur une adhésion volontaire. Cet accord se double d'une soumission délibérée de l'amant à sa dame ; or cette inversion du rapport homme-femme n'est pas présentée comme une dégradation mais, au contraire, comme la marque de la valeur et de la perfection chevaleresques ».

La belle dame, objet de toutes les pensées de l'amant, se révèle souvent lointaine et dis-

tante : elle possède un caractère orgueilleux et elle est, en outre, mariée à un autre. La *fin'amor* est une relation adultère. Elle revêt un caractère subversif puisque le mariage constitue alors le fondement de l'ordre social et politique.

Mais la subversion consiste surtout, comme le souligne la médiéviste, à relier la chair et l'esprit, deux notions qui, dans la pensée médiévale, sont l'objet d'une démarcation fondamentale. En effet, bien qu'idéalisé, la *fin'amor* a pour objectif la consommation charnelle. Cette récompense suprême ne peut intervenir qu'après les plus éclatantes prouesses. Pour l'obtenir, l'homme doit risquer sa vie, ainsi qu'il le ferait dans un tournoi.

L'amour dans les chansons de geste

Les chansons de geste, d'autre genre littéraire en vogue à l'époque féodale, ne partagent pas l'inclination des romans courtois pour les tendres sentiments. Dans ces récits versifiés relatant une épopée

héroïque, l'amour n'est pas un sujet sur lequel on s'attarde. Ainsi, dans La chanson de Roland, quand le chevalier Olivier meurt, Charlemagne console de manière bien étrange sa fiancée éplorée : « Sœur, chère amie, de

qui t'enquiers-tu ? D'un mort. Je te ferai un meilleur échange. Ce sera Louis, je ne sais pas mieux te dire. Il est mon fils, c'est lui qui tiendra mes marches. » Il lui signifie ainsi qu'elle doit réserver ses larmes pour un sujet plus grave.... J.-F. M.



La poésie des troubadours s'impose bientôt jusqu'à l'élite féodale (Enluminure, manuscrit XV^e s.)

Anticipant le romantisme, même les objets, tel ce chansonnier en forme de cœur, reflètent les tendres sentiments. (Manuscrit xv^e s.)



« J'ai tant d'amour au cœur, de joie et de douceur, que l'hiver m'est fleur, et la neige, verdure »

Bernard de Ventadour

La *fin'amor* ne doit néanmoins pas être vue comme une machine de guerre lancée contre l'ordre social. Cet amour parfait s'associe en effet étroitement à la notion de *mezura* (mesure). Parce que sa dame est loin, qu'elle appartient à un autre, voici l'amant obligé d'exercer sa patience et de modérer ses pulsions : « La difficulté est de découvrir la *mezura* au cœur de la passion : déchaînement des sentiments et restriction des instincts sont la contradiction féconde qui épure petit à petit l'âme de l'amant », écrit Estelle Doudet, spécialiste de littérature médiévale, dans un ouvrage consacré à Chrétien de Troyes. La *fin'amor* se nourrit de contradictions. Cet amour adultère et en même temps respectueux de l'ordre

social, spirituel et sensuel à la fois, s'exprime donc à travers une poésie faite d'antithèses et de paradoxes : être loin c'est être près, souffrir c'est être heureux, avoir chaud c'est avoir froid... Pour autant, cette rhétorique très codifiée n'étouffe ni la voix ni la personnalité des poètes. Jaufré Rudel s'illustre dans la thématique de « l'amour de loin ». Bernard de Ventadour, dont une quarantaine de pièces nous sont parvenues, adopte une tonalité plus sensuelle. Pour lui, l'amour ne saurait se contenter d'être platonique : « J'embrasserais sa bouche dans tous les sens au point qu'on en verrait tout un mois la marque. » Dès 1160 les trouvères, poètes du nord de la France adaptent ces *cançons* occitans. Les thématiques vont évoluer. On voit, par exemple, apparaître des chansons à thèmes religieux, et la dimension adultère de cet amour est le plus souvent gommée. Chrétien de Troyes va imprimer au thème de l'amour courtois une orientation décisive. Il fusionne l'esthétique de la *fin'amor* avec la « matière de Bretagne » – les légendes arthuriennes – mise au goût du jour par Geoffroy de Monmouth dans son histoire du royaume de Bretagne (1137). Dès lors, Arthur et ses chevaliers de la Table ronde seront les



en un lit entamable.



L'amour est
à la fois spirituel
et charnel,
respectueux
de l'ordre social
et adultère.
(Lancelot et
Guenièvre,
manuscrit XIV^e s.)



Le succès des poésies des troubadours auprès de l'élite féodale traduit une pénétration de la culture dans le milieu des chevaliers. « À partir du XII^e siècle, pour un certain nombre de chevaliers, la plume et l'épée ne sont plus incompatibles. Une partie d'entre eux se montre capable de versifier avec d'autant plus d'aisance que les chansons courtoises ne sont pas écrites en latin, mais en langue vernaculaire. Certains membres de cette noblesse jouent, en outre, de plusieurs instruments de musique et composent des chansons », relève Martin Aurell, spécialiste du Moyen Âge.

UNE LITTÉRATURE ENGAGÉE...

Pour autant, voit-on beaucoup de chevaliers qui, comme le rossignol de Thibaud de Champagne, meurent « en chantant à grands cris » ? Anita Guerreau-Jalabert réfute cette hypothèse : « La littérature courtoise n'est pas un reflet direct de la réalité. Quant à l'idée que cette littérature rendrait compte de l'amélioration de la situation de la femme, je n'y crois pas non plus. La misogynie issue du christianisme est très répandue dans la culture de l'époque. Chacun est persuadé que l'homme est du côté de l'esprit et que la femme est du côté de la chair, c'est-à-dire du péché et du diable », affirme-t-elle.

Cette littérature qui glorifie l'amour courtois apporte toutefois un éclairage sur la société féodale. Pour la médiéviste, ces textes sont la résultante

d'une rivalité entre groupes sociaux – l'Église, d'un côté, l'aristocratie laïque de l'autre : « Au XII^e siècle, l'aristocratie laïque s'enrichit, devient sûre d'elle-même et de sa force. Elle ne supporte plus les prohibitions multiples et accrues que l'Église fait peser sur le mariage. La littérature courtoise, cet univers rêvé où chacun peut choisir sa femme librement, peut se lire comme une sorte de contestation implicite. De plus, l'aristocratie cherche à s'affirmer sur le plan des valeurs. Elle aspire à la fois à se distinguer de l'Église et à rivaliser avec elle. À travers l'amour courtois, où le plaisir sexuel est recherché pour lui-même et sans souci de la procréation, elle revendique des valeurs distinctes de l'Église. Mais, dans la mesure où cet amour est idéalisé, purifié, exalté, elle soutient qu'elle a des prétentions légitimes dans le domaine spirituel. L'ensemble forme un tissu de revendications complexe et un peu paradoxal... »

À partir du XIV^e siècle, la poésie et le roman courtois subissent une certaine désaffection. La littérature continuera à prendre pour sujet l'amour absolu, mais en lui arrachant ses oripeaux courtois les plus usés – qui ne disparaissent pas tout à fait. Des expressions comme « faire la cour », « être le chevalier servant », le terme même de « courtoisie », montrent combien l'imaginaire occidental a été durablement façonné par ces notions forgées il y a 900 ans.

Jean-François Mondot

• Martin Aurell,
Le chevalier lettré.
Fayard, 2011.
• Estelle Doudet,
Chrétien de Troyes.
Tallandier, 2009.

ANCIENS
NUMÉROS

5 €
95

CHACUN NUMÉRO
DES CAHIERS
DE SCIENCE & VIE



N° 143
Vivre dans
la Grèce antique



N° 142
Les merveilles
du monde chrétien



N° 137
L'an 1000. La première
crise de l'Occident



N° 136
Vivre à Rome
au temps des Césars



N° 135
Japon
Aux sources du mythe



N° 134
L'invention
du temps



N° 131
Aux origines
de Dieu



N° 130
Mondes
perdus



N° 129
Astronomie. Quand
l'homme invente l'Univers



N° 128
Le génie
de la Renaissance

Retrouvez nos anciens numéros sur
www.laBoutiqueScienceetVie.com



“La féodalité, concept forgé au XVII^e siècle, est une pure fiction !

PROPOS RECUEILLIS PAR SERGE TIGNÈRES - PHOTOS OLIVIER ROLLER



L'historien Alain Guerreau souligne que la notion de « féodalité » est une invention tardive et propose une autre vision du fonctionnement de la société médiévale. Selon lui, elle repose sur une institution à la puissance insoupçonnée : l'ecclesia.

Cahiers de Science & Vie : La notion de « féodalité » est-elle pertinente pour décrire le fonctionnement de la société et de l'économie médiévales ?

Alain Guerreau : Certainement non, « féodalité » étant un concept élaboré aux XVII^e et XVIII^e siècles par les juristes, bien après le Moyen Âge. Il vaut mieux, à mon sens, parler de « système de l'Europe médiévale ». Ce système s'est effondré au milieu du XVII^e siècle, au moment où une autre logique globale s'est mise en place, dont l'épine dorsale était désormais le « Marché », un système caractérisé, en France du moins, par une structure d'État dont le roi était le responsable supérieur et où une minorité (la noblesse et, à certains égards, le clergé) disposait de droits particuliers, les « privilèges ». Ces derniers n'avaient rien à voir avec ceux du système médiéval. Le premier de ces « droits privés » et le plus significatif : être dispensé d'impôts. En France, certains emplois étaient également réservés à la noblesse. D'autres privilèges, plus visibles (avoir des armoiries, posséder un pigeonnier), n'avaient qu'une valeur symbolique. Dès lors que la logique globale était celle du Marché, il fallait trouver un moyen de justifier ces privilèges tout en transformant les biens et avantages des nobles en propriétés pures et simples. À partir du XVII^e siècle les juristes français ont déployé des trésors d'ingéniosité pour justifier (i. e. créer) une différence prétendument fondamentale entre ce qu'ils ont appelé les droits « réels » – voir les droits sur les biens – et les droits féodaux, qui auraient été des droits « personnels ». Mais ces privilèges, accordés aux aristocrates, laissaient en dehors du jeu la classe montante, la bourgeoisie. C'était indéniablement une source de fragilisation de tout le système...

CSV : La féodalité serait donc une invention servant à justifier et à pérenniser ces privilèges de la noblesse ?

A. G. : Absolument. C'est au XVIII^e siècle que la « féodalité » est devenue une sorte d'entité fictive destinée à regrouper dans une même structure tout ce qui avait été classé comme droits féodaux. Une telle structure n'a jamais existé ; dans le système médiéval, rien ne ressemblait à cela. La Révolution française a aboli les « droits féodaux » : il n'y a plus désormais que le droit de propriété simple, c'est-à-dire lié à la terre. Conséquence : en 1820, la classe des aristocrates français est constituée de propriétaires terriens.

CSV : La notion de « féodalité » s'est pourtant imposée à tous les historiens...

A. G. : Presque tous ! Beaucoup de médiévistes refusent encore de voir que la féodalité est une invention datant d'une époque où le système médiéval n'existait plus. Le système dit « de la vassalité » est, de même, une construction de l'historien allemand Georg Waitz (1813-1886). Pour justifier les droits personnels (qui subsistaient en partie dans la Prusse des années 1860), il fallait trouver une raison. Waitz a donc voulu légitimer les droits personnels (ou féodaux) à partir de documents épars et sans lien entre eux. Il décrète que l'hommage – le rapport entre le vassal et le suzerain – formait le rapport social principal au Moyen Âge. Il s'agit selon moi d'une pure fiction ! Ces termes, rarement employés dans la littérature médiévale, ne revêtent en outre pas le sens que leur donnait Waitz. Par exemple, le « fief » est une notion qui apparaît dans les textes à la fin du XIII^e siècle, à un moment où la « féodalité » est censée être sur le déclin.

CSV : Si le terme de « féodalité » est inadéquat, comment définir la vraie nature du système médiéval ?

A. G. : Le système médiéval profitait indéniablement à l'aristocratie foncière. Mais en réalité toute l'organisation, toute la structure institutionnelle de ce système étaient entre les mains de ce que j'appelle l'« ecclesia » : Par ce terme (d'où dérive, à partir du latin, mais avec un sens tout à fait différent, le terme français « église »), je mets l'accent sur le rôle organisateur fondamental de cette institution. Il reposait sur des personnes, des bâtiments, mais aussi sur un système conceptuel cohérent issu des écrits de saint Augustin qui servirent de référence jusqu'au XVII^e siècle.

La domination de l'ecclesia était renforcée par sa cohérence et son unité. Elle s'appuyait sur un seul corps de doctrine (la loi divine, tirée de l'Écriture sainte) interprétée par une seule classe dominante, celle des évêques. Ces derniers étaient organisés en réseau. Cela représentait, pour toute l'Europe, au maximum quelques milliers d'individus, qui se connaissaient tous. Les évêques énonçaient les règles et faisaient en sorte qu'elles soient appliquées. À première vue l'ecclesia était au service de la classe dominante. Mais, en définitive, les nobles, possesseurs de biens fonciers, ne pouvaient légitimer leur domination qu'avec l'appui de l'ecclesia, qui surveillait, organisait et faisait fonctionner tout le système de représentation. Le culte des saints et des reliques, le baptême et la messe,

ALAIN GUERREAU historien médiéviste, directeur de recherche au CNRS, a renouvelé l'approche du Moyen Âge et de la féodalité. Il a notamment publié *L'avenir d'un passé incertain* (Seuil, 2001), *Le féodalisme, un horizon théorique*, (Seuil, 1980), et, en 1990, dans la *Revue des annales*, un article de référence : « Fief, féodalité, féodalisme. Enjeux sociaux et réflexion historique », consultable sur le site Persée.



Louis XIV, entérine la fin de l'ecclesia. À ce moment-là, on change d'univers...

les pèlerinages jouaient un rôle fondamental de cohésion sans lequel tout le système se serait effondré. C'est pourquoi les aristocrates soutenaient massivement l'ecclesia. Ils n'ont cessé de lui donner des terres, des biens, des ressources. Pour eux c'était un enjeu vital dont dépendait le maintien de leur pouvoir...

CSV: Vous remettez donc totalement en question l'existence des liens féodo-vassalliques, avec des rites tels que l'adoubement médiéval ?

A. G.: L'adoubement chevaleresque est un phénomène marginal qui s'étend sur deux siècles. Apparu vers le XI^e siècle, il perdure jusqu'au XIII^e siècle. Ce fut l'époque des romans de chevalerie et des romans courtois. Mais la chevalerie fut avant tout une manière pour l'aristocratie de tenter de se hausser au niveau de spiritualité des clercs. Ce n'est pas un hasard si le Graal a tenu une place considérable dans l'idéologie aristocratique des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles : sa quête est une façon de revendiquer une légitimité de type ecclésial – la seule possible – par la possession et la garde du sang du Christ. Mais cela n'a jamais fonctionné ainsi que dans l'esprit des aristocrates.

CSV: En quoi ce système de domination de l'Église, que vous appelez l'ecclesia, a-t-il organisé la société ?

A. G.: L'ecclesia a d'abord réussi à la fixer. La clé de tout le système féodal était de faire en sorte que les paysans eux-mêmes choisissent de rester au même endroit sans y être contraints. La prospérité des terres seigneuriales en dépendait. Ce que l'on appelle « l'esprit de clocher » constitue le legs de l'Europe médiévale. Le découpage des champs, la forme des habitats datent des XV^e et XVI^e siècles, tout comme les noms des villages. La langue que nous parlons est celle qui s'est forgée dans l'Europe médiévale. Certes,

comme le dit Jacques Le Goff, nous sommes les héritiers aussi bien de l'Antiquité que du Moyen Âge. Mais, à mon sens, c'est surtout le legs médiéval qui a façonné la civilisation occidentale.

CSV: Jusqu'à quand ce système de l'ecclesia a-t-il structuré la société ?

A. G.: C'est l'apparition d'un pouvoir étatique fort qui sonna le glas de la domination de l'ecclesia. C'est ce que j'appelle le grand basculement. Je le situe au moment du règne de Louis XIV. Celui-ci dispose de moyens supérieurs à ceux de ses prédécesseurs. Ses ministres, Colbert ou Louvois, ont charge de promulguer des codes et de les faire appliquer. Louis XIV crée le corps des intendants, qui disposent de pouvoirs étendus et peuvent faire appliquer la volonté du roi. L'appareil d'État, si l'on peut le désigner ainsi, comprend seulement 1000 ou 2000 personnes et sert de relais du pouvoir royal. S'ajoute à cette rupture avec le système précédent le nouveau statut des évêques qui s'apparente à celui des fonctionnaires. Le roi les convoque tous les ans à Versailles. Lors de cette Assemblée des évêques de France, le monarque définit les droits et les devoirs de ses courtisans-serviteurs et fixe le montant de leurs redevances. Nommés par ses soins et désignés par faveur, ils doivent se plier à sa volonté. Ainsi, Louis XIV entérine la fin de l'ecclesia.

Tocqueville, dans *L'Ancien Régime et la Révolution*, a bien compris et exprimé que c'est à ce moment-là, et non pas en 1789, que l'on change véritablement d'univers.

CSV: Les implications des bouleversements du XVII^e siècle ont-elles été seulement sociales et politiques ?

A. G.: Non, elles ont été aussi intellectuelles et spirituelles. Ainsi, les écrits de saint Augustin, qui constituaient le socle de la doctrine de l'Église, sont officiellement abandonnés vers 1650. Une nouvelle représentation du monde prend sa place. Les écrits du jésuite espagnol Francisco Suarez sont un bon exemple de cette restructuration du système pour l'adapter à une situation nouvelle. Là où un homme du Moyen Âge considérerait la Création comme un tout puisqu'elle était l'œuvre de Dieu, Suarez oppose « nature » et « surnature » : seul ce qui appartient à la « surnature » relève du domaine de l'Église. C'est un tournant fondamental. À partir du moment où l'Église est censée s'occuper seulement d'une partie des choses, le système englobant et unifiant de l'ecclesia a vécu.

La notion de religion apparaît au XVIII^e siècle. Auparavant, pour ceux qui vivaient dans un monde cohérent de pratiques, de rites, de représentations, isoler ce concept n'aurait eu aucun sens. Désormais, avec la fin de l'ecclesia, la religion n'est plus un principe organisateur de la société. Elle devient une affaire personnelle et privée.

PRÉSIDENT Ernesto Mauri
RÉDACTION 8, rue François Ory 92543 Montrouge
Cedex. Tél. : 01 46 48 19 88.
DIRECTEUR DE LA RÉDACTION Matthieu Villiers,
RÉDACTRICE EN CHEF Isabelle Bourdial, avec
la collaboration de Marie-Amélie Corpio,
assistée de Bénédicte Orselli, Elisabeth Latsague
DIRECTRICE ARTISTIQUE Valérie Paillic
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE RÉDACTION Najat Nehmé
RÉDACTEUR Jean-François Mondot
ICONOGRAPHE Sophie Dormoy
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO
Camille Chaplain, Pascale Desclos, Morgane
Kergoat, Fabienne Lemarchand, Manelle Mayo,
Marie-Catherine Mérat, Christophe Migeon,
Jean-Philippe Noël, Sylviane Savatier, Hélène
Staes, Philippe Testard-Vallant, Serge Tignères,
Céline Verrier.

SERVICE LECTEURS sev.lecteurs@mondadori.fr
DIRECTION-ÉDITION
DIRECTION PÔLE Carole Fagot
DIRECTEUR DÉLÈGUE / MANAGING DIRECTOR
SCIENCE & VIE Vincent Cousin
DIFFUSION
site : www.vendezplus.com
Directeur de la diffusion : Jean-Charles Guérault
Responsable diffusion marché : Siham Daassa

MARKETING
Responsable marketing et relations presse :
Gilliane Douls
Chargée de promotion : Michèle Guillot
Abonnements : Emilie Nicholson

PUBLICITÉ
TEL. 01 41 33 51 16
Valérie Camy : directrice exécutive
Caroline Soret : directrice de groupe commercial
Virginie Commun : directrice adjointe de la
publicité. Lionel Dufour : directeur de clientèle
Christine Chesse : assistante
Stéphanie Guillard, Angélique Consoli : planning
Stéphane Durand : trafic. Tél. : 01 46 48 48 77 ;
fax : 01 46 48 49 98
Jean-Jacques Bénézech, Grégory Gounse,
Anne-Sophie Chauvière : opérations spéciales
FABRICATION Johann Goisser,
Marie-Hélène Michon
FINANCE MANAGER Guillaume Zaneski
département international
Directeur : Andrea Albini, albin@mondadori.fr
ÉDITEUR : MONDADORI MAGAZINES FRANCE
Siège social : 8, rue François Ory
92543 Montrouge Cedex.
Directeur de la publication : Carmine Perna
Actionnaire principal : Mondadori France S.A.S

PHOTOGRAPHIE Key Graphic
IMPRIMERIE IMAYE Graphic, 96, Bd Henri
Bequaert, ZI les Touches 53021 Laval.
ISSN : n° 1157-4887
Commission paritaire : n° 0415 K 79605.
Tarif d'abonnement légal.
1 an, 8 numéros : 39 €, 2 ans, 16 numéros : 59 €.
Dépôt légal : Avril 2014.

RELATIONS CLIENTÈLE ABONNÉS
Les Cahiers de Science & Vie abonnements.
B490, 60 643 CHANTILLY Cedex.
Tél. : 01 46 48 47 87 (du lundi au samedi
de 8h à 20h). FAX : 03 44 58 44 17
CONTACT : rendez-vous sur abo.svlesciers@mondadori.fr
COMMANDES D'ANTIQUES NUMÉROS ET RELIURES
Tél. : 01 46 48 48 83
www.laboutiquesciencesetvie.com
Pour l'étranger : ventes.export@mondadori.fr
ÉTATS-UNIS ET CANADA : Express Mag, 8155,
rue Larry, Anjou (Québec) H1J 2L5.
Tél. : 1 800 363-1310 (français) et 1 877 363-1310
(anglais). Fax : (514) 355-3332.
SUISSE : Edigroup, 39, rue Peillon 1225 Chêne
Bourg. Tél. : 022 860 84 50 ;
mondadori-suisse@edigroup.ch
BELGIQUE : Edigroup Belgique, Bastion Tower Étage
20 - Pl. du Champs de Mars 5 - 1050 Bruxelles.
Tél. : 070 233 304.
mondadori-belgique@edigroup.be



KENNETH GARRETT

Les origines des civilisations

Comment apparaissent les civilisations ? Au commencement était Sumer. Essor de l'urbanisme, unité et rayonnement culturels... La Mésopotamie remplit toutes les conditions requises pour passer de l'état de société à celui de civilisation. Or, toutes les sociétés ne répondent pas à ce modèle. Que dire, par exemple, des Olmèques qui semblent de prime abord avoir surgi par génération spontanée ? Et des cultures restées dans un complet isolement, telle l'île de Pâques ? La liste des nominées n'est du reste pas figée, de nombreux sites – certains au cœur de l'Europe – pouvant receler des vestiges de civilisations jusqu'alors inconnues. Peut-il en émerger de nouvelles, à une époque marquée par l'uniformisation croissante ?



Way of Life!

So sexy...

So Swift



Dps Cowell - Syed 390210 244 000 12 - Credit photo: J.M. Cras

GAMME NOUVELLE SWIFT À PARTIR DE 9990 €⁽¹⁾

«Je ne résiste jamais à un côté sexy. Ma nouvelle Swift, c'est comme ça qu'elle m'a séduite, son élégance et son design m'ont fait fondre. En 3 ou 5 portes, compacte, maniable et entièrement personnalisable, ma Swift et moi, on se ressemble et notre histoire n'est pas prête de s'arrêter. Et avec tous ces nouveaux équipements, il faut que je me méfie, elle aura bientôt plus de succès que moi.»

GARANTIE ASSISTANCE 3 ANS
ou 100 000 km au 1^{er} terme échu

www.suzuki.fr



(1) Prix TTC de la nouvelle Swift 1.2 VVT Advantage 3 portes, après déduction d'une remise exceptionnelle de 1 800 € offerte par votre concessionnaire Suzuki. Offre réservée aux particuliers dans la limite des stocks disponibles valable pour tout achat d'une Swift neuve nouvelle gamme du 02/01/2014 au 31/03/2014. Modèles présentés: Swift 1.2 VVT Pack 5 portes, 14 790 € - peinture métallisée So'Color: 750 €. Consommations mixtes CEE nouvelle gamme Swift (l/100 km) de 3,9 à 5,5 - émissions de CO₂ (g/km) de 101 à 129. Prix TTC conseillés clés en main, tarif au 02/01/2014. So sexy... So Swift : Tellement sexy... Tellement Swift... "Way of Life! Un style de vie."